

# RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES SUR SA GESTION PENDANT L'ANNEE 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et 116 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2013.

Ce rapport comprend les chapitres suivants :

<b>Municipalité et Conseil communal</b>	<b>pages</b>	<b>2</b>	<b>à</b>	<b>14</b>
<b>Administration générale</b>	<b>pages</b>	<b>15</b>	<b>à</b>	<b>27</b>
<b>Finances</b>	<b>pages</b>	<b>28</b>	<b>à</b>	<b>34</b>
<b>Domaines</b>	<b>pages</b>	<b>35</b>	<b>à</b>	<b>44</b>
<b>Bâtiments</b>	<b>pages</b>	<b>45</b>	<b>à</b>	<b>53</b>
<b>Urbanisme</b>	<b>pages</b>	<b>54</b>	<b>à</b>	<b>60</b>
<b>Travaux</b>	<b>pages</b>	<b>61</b>	<b>à</b>	<b>70</b>
<b>Ecoles</b>	<b>pages</b>	<b>71</b>	<b>à</b>	<b>78</b>
<b>Cultes</b>	<b>page</b>	<b>79</b>		
<b>Sécurité publique &amp; Police administrative</b>	<b>pages</b>	<b>80</b>	<b>à</b>	<b>85</b>
<b>Contrôle des habitants</b>	<b>page</b>	<b>86</b>		
<b>Feu</b>	<b>pages</b>	<b>87</b>	<b>à</b>	<b>88</b>
<b>Protection civile</b>	<b>pages</b>	<b>89</b>	<b>à</b>	<b>90</b>
<b>Sécurité sociale</b>	<b>pages</b>	<b>91</b>	<b>à</b>	<b>95</b>
<b>Conclusions</b>	<b>page</b>	<b>96</b>		
<b>Glossaire</b>	<b>pages</b>	<b>97</b>	<b>à</b>	<b>98</b>

# MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL

## MUNICIPALITE

Présidence :	M. Maurice Mischler, Syndic
Vice-Présidence :	M. Jean-Marc Baatard (jusqu'au 30 juin 2013) M. Alain Monod (dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2013)
Répartition des sections :	
<b>Administration générale, finances, activités culturelles, informatique, cultes, communication</b>	M. Maurice Mischler, Syndic Suppléant : M. Bernard Krattinger
<b>Accueil de l'enfance, écoles, jeunesse, sécurité sociale, santé, familles, centre de vie infantine, bâtiments scolaires</b>	M. Pierre Jolliet Suppléant : M. Alain Monod
<b>Sécurité publique et police administrative service du feu, protection civile, sports, terrains de sports, piscine, salles de gymnastique</b>	M. Alain Monod Suppléant : M. Maurice Mischler
<b>Travaux, assainissement (collecteurs &amp; déchets), voirie, routes, bâtiments voirie, parcs et promenades, éclairage public, cimetière</b>	M. Jean-Marc Baatard Suppléant : M. Pierre Jolliet
<b>Aménagement du territoire, urbanisme, logements, constructions, autres bâtiments (dont refuges), forêts, faune et flore, cours d'eau, vigne</b>	M. Bernard Krattinger Suppléant : M. Jean-Marc Baatard

La Municipalité a tenu 47 séances ordinaires. Indépendamment de cette activité collégiale, ses membres ont consacré une partie importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère. De plus, ils ont été appelés à représenter la commune au sein de nombreux organismes, commissions, comités et associations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune.

## **DELEGATIONS PERMANENTES DE LA MUNICIPALITE**

### **Monsieur Maurice Mischler, syndic, représente la Municipalité :**

- au secteur Est de Lausanne Région
- à la société des Transports publics de la région lausannoise
- à la commission d'impôt
- au comité cantonal des Pôles de développement économique
- à l'Association Biopôle
- à la commission d'estimation fiscale des immeubles (mandat délégué au technicien communal)
- à la commission communale des naturalisations
- à la commission de culture et d'animation
- à la commission de salubrité
- au comité de l'Ecole de musique d'Epalinges
- au conseil de Fondation de Beaulieu
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601

### **Monsieur Pierre Jolliet, municipal, représente la Municipalité :**

- au conseil d'établissement d'Epalinges
- au comité directeur de la région RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'association pour l'accueil de l'enfance d'Epalinges
- à l'APROMAD (association pour la promotion et le maintien des soins à domicile)
- au Centre d'animation de la jeunesse
- au groupe de travail "Formation emploi jeunes" de Lausanne Région
- à la Coopérative du logement à but social, Epalinges
- au Conseil d'administration de la Fondation du Relais

### **Monsieur Alain Monod, municipal, représente la Municipalité :**

- à l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices
- à l'Association intercommunale des Taxis de la région lausannoise
- à l'Association Suisse des Services des Sports (ASSS)
- au comité de pilotage SDIS Lausanne 2025
- à la commission communale de police
- à la commission communale des naturalisations
- à la commission « Activités sportives » du secteur Est de Lausanne Région
- au comité directeur de la PCi de Lausanne-district

### **Monsieur Jean-Marc Baatard, municipal, représente la Municipalité :**

- à la commission intercommunale de la STEP, Vidy
- au conseil d'administration de Desa Epalinges SA (déchetterie)
- au conseil d'administration de GEDREL (Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise)
- à CRIDEC (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux)
- à la commission « Déchets » du secteur Est de Lausanne Région
- à la commission intercommunale des Services Industriels
- à l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux

### **Monsieur Bernard Krattinger, municipal, représente la Municipalité :**

- à la commission d'urbanisme de l'Exécutif
- à la commission d'urbanisme du Législatif
- à la plate-forme "Territoire et équipements" de Lausanne Région
- au Triage forestier Mèbre-Talent
- au groupe "Transports" de Lausanne Région
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601
- à l'organe de gestion du pôle Vennes
- à l'Association « Jorat une terre à vivre au quotidien »
- au Bureau exécutif du SDCL « Schéma Directeur Centre Lausanne »
- à l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'Assemblée des délégués de la Caisse intercommunale de pensions (CIP)

## BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013)

<b>Président</b>	:	M. Michel Perret (HP)
<b>1<sup>ère</sup> Vice-Présidente</b>	:	Mme Silvia Wichoud (Verts)
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	:	M. Charles-André Bolomey (PLR)
<b>Scrutateurs</b>	:	M. Philippe Koch (PLR) M. Gérard Demierre (Soc)
<b>Scrutateurs suppléants</b>	:	Mme Sophie Lab (Verts) M. Pierre Borel (Soc)
<b>Secrétaire</b>	:	Mme Fabienne Gheza
<b>Secrétaire suppléante</b>	:	Mme Françoise Aubert

## COMMISSION DE GESTION

<b>Président</b>	:	M. Denis Hemme (Verts)
<b>Membres</b>	:	Mme Catherine Burki (Soc) M. Marco Caffaro (Soc) M. Cédric Charbonnet (UDC) M. Ernest Corbaz (HP) Mme Vania Luis Francisco (PLR) M. Alexandre Meier (PLR) M. Eric Wegmuller (PLR)

## SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de six séances :

### 12 février

- Demande de crédit pour l'acquisition de quatre nouveaux véhicules, de deux saleuses pour le Service communal des travaux et d'une nacelle élévatrice pour les conciergeries
- Demande de crédit pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la gestion des écopoints de la commune pour le Service communal des travaux
- Demande de crédit d'achat et de construction pour l'équipement de quatre écopoints en service sur le territoire de la commune
- Demande de crédit pour divers entretiens du réseau routier (2013)
- Demande de crédit pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin des Planches, mise en séparatif du collecteur de la parcelle RF 935
- Demande de crédit pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin des Boveresses
- Demande d'approbation et demande de crédit pour l'acquisition d'une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle n° 853, élargissement du chemin de Ballègue (DP 14, au droit du ch. de Ballègue 41) et réaménagement du trottoir
- Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le projet de construction de logements protégés et subventionnés sur les parcelles 501 et 575, propriétés de la commune d'Épalinges

### 23 avril

- Demande de crédit pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la gestion des écopoints de la commune pour le service communal des travaux
- Demande de crédit pour l'aménagement de jardins familiaux et d'un parc aux oies sur la parcelle communale RF 639, comprenant la création d'un local pour les jardiniers avec

sanitaire dans la dépendance ECA n° 763, un cabanon pour les oies et six places de parc réservées aux jardiniers

- Demande de crédit pour la construction de collecteurs EU-EC, en système séparatif aux chemins du Petit-Vennes et des Roches et aménagement du chemin du Petit-Vennes, tronçon inférieur
- Transfert des parcelles RF 2726 et 2732 au Domaine Public, chemins de la Cabolétaz et de la Jaquière
- Modification du plan général d'affectation (MPGA) et des limites de construction et transfert du Domaine Public au Domaine privé communal et vente du terrain à la Zone du Village, chemin du Polny 5-7
- Réponse au postulat déposé par le Conseiller communal Yves Giroud pour la constitution d'un groupe bénévole de soutien pédagogique

### **25 juin**

- Approbation du Règlement communal sur les taxes à percevoir en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
- Chauffage du complexe scolaire de Bois-Murat, assainissement des installations de production d'énergie thermique, changement des nourrices sanitaires, remplacement d'un tronçon de conduite télé thermique alimentant l'abri PC
- Demande de crédit pour la démolition du bâtiment existant et projet de construction de logements protégés sur la parcelle RF 501, propriété de la commune d'Epalinges
- Demande de crédit pour la création d'un éclairage public aux chemins de l'Arzillier et des Orchez et le remplacement des têtes de candélabres sur le réseau public de la commune d'Epalinges
- Rapport de la commission des pétitions pour la pétition à l'encontre du projet de création d'un restaurant Mac Donald's au carrefour des Croisettes
- Comptes et rapport de gestion 2012

### **17 septembre**

- Règlement du Conseil communal, mise en concordance avec la nouvelle loi sur les communes
- Arrêté communal d'imposition pour l'année 2014
- Demande de crédit pour la mise aux normes et la modernisation de l'éclairage et de la gestion des commandes de l'éclairage à distance à la salle des spectacles d'Epalinges

### **12 novembre**

- Règlement relatif à la taxe destinée au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal perçue lors de l'adoption des mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds
- Plan partiel d'affectation PPA « La Bodevenaz 2 »
- Budget 2014

### **10 décembre**

- Demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules et d'une saleuse pour le service communal des travaux
- Demande de crédit pour la construction d'un trottoir au chemin des Boveresses et le transfert d'un tronçon de route au Domaine public
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par Mme la Conseillère communale Susanne Kussmann « Gestion des déchets – forfait de base pour les entreprises »

En 2013, la Municipalité a rencontré, à une occasion (le lundi 26 août), le Président du Conseil communal ainsi que les présidents des groupes et des partis représentés.

## ELECTIONS ET VOTATIONS

<b>Dates</b>	<b>Objets</b>	<b>Electeurs inscrits</b>	<b>Votants</b>	<b>Participation</b>
3 mars	Votations fédérales			
	• Arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale	5'094	2'671	52.43 %
	• Initiative « contre les rémunérations abusives »	5'094	2'669	52.39 %
	• Modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)	5'094	2'662	52.26 %
9 juin	Votations fédérales			
	• Initiative « Election du Conseil fédéral par le peuple »	5'094	2'239	43.95 %
	• Modification de la loi sur l'asile	5'094	2'240	43.97 %
	Votations cantonales			
	• Modification de l'art. 80 de la Constitution du Canton de Vaud (compétence en matière de contrôle de la validité d'une initiative)	5'094	2'127	41.76 %
	• Modification de l'art. 84 de la Constitution du Canton de Vaud (prolongation du délai de récolte des signatures)	5'094	2'125	41.72 %
• Modification de l'art. 113 de la Constitution du Canton de Vaud (délai de vacance au Conseil d'Etat)	5'094	2'124	41.70 %	
	• Modifications des articles 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud (réorganisation de la Cour des comptes)	5'094	2'126	41.74 %
22 septembre	Votations fédérales			
	• Initiative « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire »	5'112	2'570	50.27 %
	• Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (LEp)	5'112	2'555	49.98 %
	• Modification de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr)	5'112	2'558	50.04 %
24 novembre	Votations fédérales			
	• Initiative « Pour des salaires équitables »	5'122	3'076	60.05 %
	• Initiative « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants »	5'122	3'078	60.09 %
	• Modification de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière)	5'122	3'080	60.13 %

## **RELATIONS INTERCOMMUNALES**

### **a) L'association Lausanne Région**

Les actions et les réflexions dont l'intérêt nécessite une démarche dépassant les frontières d'une commune sont confiées à Lausanne Région afin d'être traitées dans une perspective collective. Lausanne Région travaille par thématique sur demande de ses 29 communes membres. Ainsi, elle coordonne les commissions et les groupes de travail avant de présenter ses travaux aux secteurs et à l'Assemblée générale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

#### **Communes membres**

<b>Secteur Ouest</b>	<b>Secteur Nord</b>	<b>Secteur Est</b>
Lausanne	Lausanne	Lausanne
Bussigny/Lsne	Bottens	Belmont/Lsne
Chavannes/Renens	Bretigny/Morrens	Epalinges
Crissier	Cheseaux/Lsne	Lutry
Ecublens	Cugy	Mézières
Prilly	Froideville	Montpreveyres
Renens	Jorat-Menthue	Paudex
St-Sulpice	Jouxens-Mézery	Pully
Villars Ste-Croix	Le Mont/Lsne	Savigny
	Morrens	Servion
	Poliez-Pittet	
	Romanel s/Lsne	

#### **Le législatif de Lausanne Région : l'Assemblée générale (AG)**

Le département Affaires Régionales a organisé deux AG Lausanne Région en 2013. Les comptes ont été adoptés le 21 mars 2013 lors de la session printanière tenue à l'Opéra de Lausanne. L'AG d'automne, qui a eu lieu le 5 septembre 2013 à Chavannes-près-Renens, a notamment adopté le budget 2014.

#### **L'exécutif de Lausanne Région : le Bureau de coordination (BC)**

Présidé par Gustave Muheim (syndic de Belmont), le BC a suivi le travail des trois départements de Lausanne Région. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés. Outre le suivi des travaux des départements, détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a :

- attribué une subvention au Conseil des Jeunes de Lausanne pour l'accueil du Parlement Suisse des Conseils des jeunes ;
- incité les communes à accepter de verser des fonds au Vivarium conditionnés par l'aboutissement du sursis concordataire ;
- accepté le principe de percevoir une cotisation d'environ Fr. 0.10/habitant, dès 2014, afin de financer les différents frais inhérents aux contrôles de récoltes privées de champignons ;
- accepté le principe de soumettre aux communes une subvention pour la rénovation de la barque la Vaudoise.

### **Le financement de Lausanne Région**

La gestion des budgets est dévolue aux départements de Lausanne Région. La comptabilité de Lausanne Région, auditée annuellement par un réviseur externe, est assurée par le département des Affaires régionales. Le contrôle et la validation des dépenses est de la responsabilité du BC. Le fonctionnement 2013 de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de Fr. 6.66/habitant. Il est à noter que la cotisation de la plate-forme Territoire et Equipements a été abaissée en rapport au budget adopté en AG.

Le rendement de la trésorerie de Lausanne Région ayant été nettement diminué, le BC a décidé de proposer aux communes membres des prêts d'urgence à court terme à taux préférentiel.

### **Les employés de Lausanne Région**

Outre la présidence, assurée par Gustave Muheim (Syndic de Belmont), l'équipe de Lausanne Région est composée de 6 personnes qui travaillent pour un équivalent 4,4 EPT.

Celle-ci n'a subi aucun changement en 2013.

Le règlement de remboursement des frais du personnel a été accepté par l'administration cantonale des impôts.

### **Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) 2012**

Le rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) sur les projets d'agglomération a été mis en consultation jusqu'à fin octobre 2013. Le Conseil fédéral a l'intention de soutenir, à hauteur d'environ 1,6 milliard de francs, les projets d'agglomération dits de 2<sup>ème</sup> génération, dont la réalisation est prévue à partir de 2015. Le PALM 2<sup>ème</sup> génération, déposé en juin 2012, a été le mieux apprécié de Suisse avec une note sur le contenu de 9/10 pour les « effets des mesures prévues ». La participation de la Confédération pour les projets de 2<sup>ème</sup> génération du PALM s'élève à 35% et correspond à CHF 135 millions. Le coût relativement élevé des mesures proposées dans le cadre du PALM 2<sup>ème</sup> génération a pénalisé l'ensemble du projet par rapport à celles déposées en 2007.

Lausanne Région a contribué à ce succès, par la mise à disposition des ressources financières nécessaires à l'accomplissement du dossier déposé à Berne. Pour rappel, Lausanne Région participe à hauteur de 40% au coût de ces études. Le Canton et Région Morges complètent ces financements à raison de, réciproquement, 50% et 10 % des coûts.

### **Bureau du PALM**

D'une façon générale, Lausanne Région poursuit son étroite collaboration avec le bureau du PALM.

Selon la convention ratifiée avec le Canton, Lausanne Région participe directement aux travaux du bureau du PALM à raison d'un 40% équivalent plein temps (EPT). Ces prestations ont été revues à la baisse au fur et à mesure que de nouveaux postes se sont créés au Bureau du PALM. Une participation en ressources humaines avait été négociée en lieu et place d'un apport financier direct de Lausanne Région. A ce titre, il s'est agi de :

- préparer les Comités de Pilotage (COPIL) du PALM qui se sont réunis à cinq reprises en 2013, ainsi que les groupes techniques qui les précèdent;
- participer à différents groupes de travail, notamment ceux relatifs à la communication du PALM ou au projet des Axes forts (réseau-t).

Un intense travail a été accompli en 2013 en collaboration avec l'UCA, afin de clarifier les missions et les tâches du Bureau du PALM, en complément ou en complémentarité à celles du Canton et des schémas directeurs. Ce travail a permis d'estimer les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions pour la réalisation du PALM. Ces travaux sont toujours en cours et devraient aboutir en 2014.

### **Assurer la coordination**

Au titre d'association de communes, Lausanne Région assure différentes tâches de coordination, dont notamment :

- la coordination entre les président-e-s des cinq schémas directeurs (les 5 secteurs qui composent l'agglomération Lausanne Morges). A ce titre, Lausanne Région organise avant chaque Comité de pilotage (COPIL), une séance rassemblant les président-e-s des schémas directeurs, aussi nommée Conférence des Présidents, afin de préparer les

décisions du COPIL. Les chefs de projets des cinq secteurs sont également associés à ces rencontres ;

- la participation aux séances des Groupes politiques (GROPIL) des schémas directeurs ;
- le lobbying auprès des instances cantonales et la Confédération afin de défendre les intérêts des communes ;
- la réalisation d'actions de communication et diverses participations à des manifestations.

### **Economie et entreprises**

L'année 2013 fut celle du développement des activités menées par le Département Promotion économique de Lausanne Région. A ce titre, le Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL), ainsi que les actions de communication et les partenariats en matière de promotion économique ont connu des évolutions réjouissantes. Ils ont permis de renforcer la position des services de promotion économique de l'association régionale auprès de ses publics cibles. En outre, le Département a poursuivi une collaboration fructueuse avec le canton de Vaud, la CODEV et ses nombreux partenaires œuvrant pour la promotion de l'économie aux plans cantonal, inter-cantonal et national.

### **Commission promotion économique**

La Commission promotion économique de Lausanne Région est présidée par Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix. Cette commission représente l'organe de réflexion de la promotion en faveur du tissu économique régional. Son travail se concentre sur la définition des actions prioritaires de promotion économique, du renforcement des collaborations ou encore sur l'étude de nouvelles opportunités de mise en valeur de l'économie régionale.

En 2013, la Commission s'est réunie à trois reprises et a été informée de l'ensemble des travaux menés par le Département. Ces rencontres ont notamment permis d'aborder les thèmes suivants :

- Organisation des trophées PERL 2013, évolution du Prix et réflexions autour de la mise en place d'un partenariat avec La Télé pour l'édition 2014 de la manifestation.
- Activité du Fonds Capital Développement de Lausanne Région.
- Participation à diverses manifestations de promotion économique.
- Mise en place d'un partenariat avec l'association PACTE.
- Projets entrepreneuriaux soutenus pendant l'année et préavis accordés au titre de la LADE.

## ***MOBILITE***

### **Comptages transports collectifs et transports individuels 2014**

En janvier 2013, la Commission transports, présidée par Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny, validait le principe d'anticiper les comptages quinquennaux routiers « Transports Individuels » (TI) et « Transports Publics » (TP) d'une année. Exceptionnellement, ils auront lieu en 2014 afin de ne pas subir les perturbations des gros chantiers occasionnés par la mise en service du premier tronçon du tram. En juin 2013, les cahiers des charges administratifs et techniques ont été validés par la Commission. Les communes ont été consultées sur la situation des points de comptages et leurs nouvelles demandes ont été intégrées.

Le 6 septembre 2013, l'appel d'offres est mis en ligne sur le Système d'information pour les marchés publics en Suisse (SIMAP) et publié dans la feuille des avis officiels. La Commission transports a alors désigné un groupe responsable de l'évaluation des offres déposées. Après analyse, le groupe propose d'attribuer le mandat au Bureau Transitec. Pour cette étude, soumise aux marchés publics, toute la gestion du mandat a été traitée à l'interne par le département Agglomération, sans prestataire externe. Cette économie bienvenue a été possible grâce à l'expérience accumulée des membres du groupe.

Selon le calendrier prévu, les premiers comptages devraient intervenir dès le printemps 2014. Quant aux entreprises de transports, elles fourniront leurs données dès 2015. Le rapport final est attendu fin 2015.

### **Le service Pyjama**

Depuis 2004, le « service Pyjama » est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région et sa Commission pyjama, présidée par Michel Odier, Municipal au Mont-sur-Lausanne, assure la coordination de la communication et répond aux questions de ses utilisateurs, via le site [www.service-pyjama.ch](http://www.service-pyjama.ch). En 2013, ce service desservait encore 80 communes au moyen des entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances et raccompagnait plus de 88'000 noctambules chez eux.

Depuis le 15 décembre 2013, les CFF et le LEB ont décidé d'intégrer les courses Pyjama à leur offre globale de transport nocturne et donc de ne plus faire partie du « service Pyjama » global. Leurs prestations sont maintenues, mais sans la surtaxe Pyjama.

Les tl seront alors la seule entreprise de transports à assurer ce service sur leur territoire. Désormais les autres communes desservies par le « Service Pyjama » seront au nombre de 37.

## ***PLATE – FORME INTERGENERATIONS***

### **Enfants**

#### **Le site [www.enfance.ch](http://www.enfance.ch)**

Lausanne Région, par sa Commission accueil de jour, présidée par Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny, a créé un nouveau site Internet pour venir en aide aux parents de la région lausannoise. Le site [www.enfance.ch](http://www.enfance.ch) regroupe des explications et des adresses sur les offres d'accueils préscolaires et parascolaires, des informations sur les nouveautés dans l'école obligatoire vaudoise, ainsi que des idées pour les loisirs de leurs enfants.

Depuis son ouverture, en juin 2013, le site a déjà été visité par plus de 8'000 personnes.

Le matériel publicitaire de ce site a été transmis aux communes, mais aussi à toutes les structures d'accueil de la région qui en sont enchantées.

### **Adolescents**

#### **Adospro.ch**

Cette structure créée pour les adolescents de la région lausannoise entre 13 et 25 ans a pour but d'aider gratuitement les jeunes à trouver un travail temporaire en parallèle à leurs études ou dans l'attente d'une formation. Réciproquement, elle est également une interface pour les employeurs (communes, entreprises, artisans et particuliers) qui cherchent des jeunes pour des petits mandats.

Par l'expérimentation d'un petit job, cette association agit en amont favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et la découverte du monde du travail. Un coach est à disposition pour conseiller le jeune lors de la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, un bilan de compétences et la préparation à un entretien d'embauche, voire un placement.

Lausanne Région continuera d'apporter son soutien à cette association.

## **Cap Horizon**

Cette nouvelle prestation, subventionnée par Lausanne Région, propose à des jeunes de 15 à 30 ans de suivre à plein temps, sur une période de 3 mois, des cours intensifs de français, de mathématiques, d'informatique et d'expression. Dans ce cadre, 4 sessions ont été organisées avec succès en 2013.

De façon générale, les enseignants ont noté chez les participants une amélioration plus ou moins marquée au niveau de leur capacité de mémorisation, du rythme de travail et de l'estime de soi. Les enseignants ont aussi apprécié de travailler avec des jeunes très motivés qui reprennent confiance, qui s'ouvrent et ont visiblement eux aussi du plaisir à travailler.

Témoignage de bénéficiaires : « J'ai retrouvé espoir en la possibilité d'avoir un avenir ! »  
« Personne jusqu'à aujourd'hui ne m'avait donné envie d'apprendre ! »

## **Dépendances**

### **Dépendances et Prévention**

Lausanne Région, par le biais de sa Commission dépendances et prévention, présidée par Madame Pascale Manzini, Municipale à Ecublens et Monsieur Jean-Pierre Rouyet, Municipal à Renens, subventionne les associations suivantes :

- Rel'ier
- Rel'aids
- Fleur de Pavé
- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs
- Bethraïm

### **Addiction-vaud.ch**

Le site [www.addiction-vaud.ch](http://www.addiction-vaud.ch), réalisé par Monsieur Christophe Al Kurdi, Rel'ier, a été mis en ligne en juin 2013 par Lausanne Région. Conçu pour le citoyen, ce site l'informe sur les différents portails cantonaux traitant des questions liées à une addiction, à un produit ou à un comportement à risque.

Il donne aussi des informations sur la notion de consommation et propose des tests de consommation. Il répond à un vrai besoin, car depuis juin, il a reçu 24'000 visites.

### **Brochure aux migrants**

Le projet de traduction des lettres d'information (Lettres aux parents) d'Addiction Suisse a été réalisé en 2013, par la commission Dépendances et Prévention, sous forme d'une « Brochure de prévention à l'attention de parents d'adolescents ».

### **Conseil Régional de Prévention et de Sécurité**

Lausanne Région participe aux séances du Conseil Régional de Prévention et de Sécurité (CRPS) du district de l'Ouest.

## ***SPORTS***

### **Activités sportives**

Lausanne Région, par le biais de sa Commission activités sportives de Lausanne Région, présidée par Monsieur Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, a été très régulièrement tenue au courant du projet Métamorphose de la ville de Lausanne.

La Commission, outre les dossiers présentés ci-dessous, travaille à l'élaboration de critères pour l'attribution d'une subvention.

### **Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM)**

Comme chaque année, le Département des Affaires régionales calcule la répartition du déficit d'exploitation du CIGM par commune et soumet à chacune des 26 communes, hormis les 3 communes propriétaires, un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation. Ces montants sont ensuite transmis aux communes concernées qui décident de participer, sur une base volontaire, à ce financement.

En plus de Lausanne, Prilly et Renens, 19 communes ont participé au financement du déficit d'exploitation du CIGM pour un montant total de plus de CHF 420'000.-. Lausanne Région est sensible à cette décision.

### **Dimanche sportif**

La troisième édition de la journée sportive régionale « Dimanche Sportif » a eu lieu le dimanche 6 octobre 2013 ; cette dernière se déroule chaque 2 ans.

Cette manifestation, organisée entièrement par Lausanne Région a rencontré un très important succès en accueillant plus de 7'200 visiteurs, soit 2'200 participants de plus que l'an dernier. Le public a pu s'initier à 28 sports sur les thèmes suivants :

- Vive la glisse à Lausanne
- Bouger en ville à Renens
- Entrez dans la danse à Romanel
- Tout en agilité à Mézières

Les sociétés sportives ont été très satisfaites de leur participation et la plupart d'entre elles répondront présentes lors de la prochaine édition.

### **Guide sportif**

Le site [www.guidesportif.ch](http://www.guidesportif.ch) a été régulièrement mis à jour. Son importance étant reconnue, les sociétés sportives de la région transmettent régulièrement leurs changements (offre proposée, locaux, etc.). Le site recense aujourd'hui plus de 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness. Il permet une recherche de club et une sélection selon divers critères.

Cette année, le guide électronique a été consulté par plus de 100'000 personnes, soit 15'000 de plus qu'en 2012, ce qui démontre la grande utilité de ce site de Lausanne Région.

La plus grande affluence se concentre sur les mois d'août, de septembre et d'octobre, période à laquelle les parents recherchent des clubs sportifs pour y inscrire leurs enfants.

### **Tourisme**

#### **Etude régionale touristique**

Afin de pouvoir bénéficier des outils prévus par la Loi vaudoise sur l'Appui au Développement Economique (LADE), Lausanne Région s'est dotée d'une stratégie générale. Cependant, le volet touristique n'a pas été défini à l'échelle régionale. Sur la base de ce constat, Lausanne Région a souhaité lancer une étude dans le domaine touristique de sa région pour connaître :

- le potentiel touristique (tourisme de loisirs, d'affaires ou d'études) de l'ensemble de la région lausannoise ;
- le potentiel du tourisme comme axe à développer pour le futur de l'économie régionale.

Une proposition méthodologique, basée sur deux phases distinctes a été menée.

**Une première phase** prévoyait l'analyse de l'existant qui consiste à récupérer l'inventaire cantonal et à le compléter pour les communes de Lausanne Région. Pour ce faire, le Canton a proposé de financer un mandat qui a été attribué à M. Claude Alain Blanc. Les données récoltées ont été complétées par les interviews, menées par les collaboratrices de Lausanne Région, auprès de toutes les communes. Il s'agissait d'élaborer un état des lieux sur leurs intentions en matière de tourisme.

**Une deuxième phase** prévoit l'identification des destinations à valoriser avec des propositions de mises en œuvre. Cette phase sera conduite en étroite collaboration avec les communes concernées, après que l'ensemble des communes de Lausanne Région se soient exprimées sur leur volonté de valoriser l'offre touristique régionale. Les travaux se poursuivront en 2014. Pour Lausanne Région, l'année 2013 a été marquée par la poursuite, la consolidation et le lancement de nouveaux projets d'importance. Ces réalisations se sont concrétisées grâce à l'investissement des 85 représentants politiques et techniques qui ont œuvré tout au long de l'année à la cause régionale.

#### b) Union des communes vaudoises

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour bien lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les communes et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.

*Ses objectifs sont :*

- Promouvoir les intérêts communs et particuliers et sauvegarder les compétences des communes vaudoises;
- Assurer la formation;
- Favoriser la coordination des études, la collaboration entre les communes membres;
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les problèmes et projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et ses départements;
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

A ce jour, 288 communes sont membres de l'UCV, sur les 318 que compte le canton, soit 90 % de la population. L'organisation est dirigée par un Comité de 11 personnes, à savoir, actuellement, les syndics des communes de Bassins, Baulmes, Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Lausanne, Montreux, Morges, Ormont-Dessous, Payerne, Romanel-sur-Lausanne et Saint-Barthélémy. Elle est présidée par la Madame la Syndique de la commune de Bussigny-près-Lausanne, Claudine Wyssa.

Un *Conseil* de 50 membres (5 par district), un *Groupe des Villes* regroupant les communes de plus de 7'000 habitants et chefs-lieux des districts (21 au début 2014), ainsi qu'un *Groupe des Bourgs et villages* rassemblant les communes de moins de 7'000 habitants (14 délégués représentant 266 communes début 2014), composent l'organisation de l'UCV.

Le Comité de l'UCV a siégé 13 fois. Les principales négociations engagées concernent principalement :

- La plateforme financière
- Le groupe de travail (GT) des constructions scolaires
- Le GT pédagogie spécialisée
- La commission de suivi de la LATC
- La commission paritaire d'application des péréquations
- Conseil d'administration de l'AVASAD

Outre les sujets mentionnés ci-dessus, le Comité s'est encore engagé sur les thèmes suivants :

- Conseil cantonal de sécurité (CCS)
- Protection civile
- Marchés publics (procédure de gré à gré concurrentiel)

Pour plus d'informations, le site de l'UCV est consultable sous : [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch).

## ADMINISTRATION GENERALE

### PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2013, la situation était la suivante :

Greffe municipal	:	3 employés à plein temps 2 employées à temps partiel (80 % et 60 %) 1 apprentie ETP (équivalence temps plein) : 4.400, sans apprentie
Bureau technique	:	4 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (80 %) ETP : 4.8000
Bourse communale et informatique	:	3 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (50 %) ETP : 3.5000
Bureau Sécurité Publique	:	3 employés à plein temps ETP : 3.0000, sans les patrouilleurs scolaires
Contrôle des habitants	:	2 employés à plein temps 2 employées à temps partiel (60 % et 40 %) ETP : 3.0000
Voirie	:	15 employés à plein temps (dont 1 avec taux de rendement à 50 %) 2 apprentis ETP : 14.5000, sans apprenti
Parcs et promenades	:	2 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (60 %) 3 apprentis ETP : 2.6000, sans les apprentis
Cimetières	:	1 employé à plein temps ETP : 1.0000
Conciergerie	:	8 employés à plein temps 10 employés à temps partiel (taux variables) 1 apprenti ETP : 12.6615, sans auxiliaire, sans apprenti
Forêts	:	2 employés à plein temps 1 employé à temps partiel (90 %) ETP : 2.9000
Ecoles (sans le directeur, les enseignants, les secrétaires et le personnel PPLS)	:	1 employé à plein temps (chauffeur) 1 employé de maison (Leysin, 90 %) ETP : 1.9000
Enfance, réseau communal "Mamans de jour"	:	1 employée à mi-temps ETP : 0.5000
Bibliothèque	:	1 employée à plein temps 2 employées à temps partiel (85 %, 21,54 %) ETP : 2.0654
Archives	:	1 employé à temps partiel (90 h./an)
Animation des jeunes, réfectoire scolaire	:	5 employés à temps partiel (60 %, 60 %, 50 %, 40 % 33,18 %) + un empl. formation en emploi et une auxiliaire ETP : 2.4318, sans empl. en formation et auxiliaire
Total des employés communaux	:	73 Total des ETP : 59.2587
Total des apprentis	:	7 Total empl. Formation : 1

Mutations enregistrées en cours d'année :

Arrivées	03.01.	Correvon Sophie	Greffe municipal
	01.02.	Baumann Stefan	Service technique
	01.02.	Bugnion Thierry	Travaux
	01.03.	Potenza Daniela	Bourse communale
	01.05.	Perrin Fabrice	Travaux
	01.08.	Widmann Jennifer	Parcs et promenades (apprentie)
	01.08.	Koller Dylan	Parcs et promenades (apprenti)
	26.08.	Ferreira Pinto Pedro	Travaux (apprenti)
	26.08.	Vidal Tania	Greffe municipal (apprentie)
	01.12.	Silvia Büschi	Conciergerie
	01.12.	Alday Catherine	Réfectoire Bois-Murat (auxiliaire)
Départs	31.01.	Sandro Bastianel	Parcs et promenades (apprenti)
	30.04.	Lebet Stuby Isabelle	Réfectoire Bois-Murat (auxiliaire)
	31.07.	Nicolas Peneveyre	Travaux (apprenti)
	31.07.	Monteiro Cynthia	Parcs et promenades
	30.11.	Chapuis Paloma	Conciergerie
	31.12.	Ramo Sandrine	Coordinatrice des « accueillantes familiales de jour »
	31.12.	Staub Yvan	Parcs et promenades

Les salaires des membres du personnel communal n'ont pas été augmentés au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet 2013, sachant que l'indice des prix à la consommation a diminué depuis la dernière indexation effectuée en juillet 2011. En fin d'année, une augmentation statutaire a, en principe, été accordée aux collaborateurs communaux.

En terme de formation continue, durant l'année 2013, 15 membres du personnel communal ont suivi des cours, pour un total de 21 sessions différentes (par exemple : péréquation, journée de formation de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, séminaire sur la formation du personnel de voirie, formation de base et perfectionnement pour l'accès, le déplacement et le travail dans les arbres, loi sur l'archivage, informatique communale, mise à niveau des formateurs des apprentis de commerce, etc...).

Les fonctionnaires suivants ont reçu une prime de fidélité : M. Jacques Seira (Conciergerie), pour ses 30 ans de service ; Mme Monique Andujar (Greffe municipal) pour ses 25 ans de service ; M. Alexandre Good (Greffe municipal) pour ses 20 ans de service ; Mme Claudinette Pittet (Conciergerie) et M. Maurice Küpfer (Archiviste communal) pour leurs 15 ans de service. Les employés suivants ont été félicités pour leurs 10 ans de service : M. Alain Aeschbacher (Conciergerie) et Mme Alessandra Vuillens (Contrôle des habitants).

La commune d'Epalinges forme actuellement apprentis (une dans les bureaux, deux au service des parcs et promenades, un à l'atelier d'entretien et de réparation des véhicules, un à la voirie et un au complexe scolaire de Bois-Murat).

L'apprentie « employée de commerce » de 3<sup>ème</sup> année a achevé son apprentissage, avec succès, au cours de la session de mai-juin 2013. La nouvelle apprentie du 1<sup>ère</sup> année, en formation dans les services de l'administration communale, a débuté son apprentissage le 23 août 2013 au Greffe municipal pour un passage d'une année complète. Elle poursuivra ensuite sa formation au Contrôle des habitants.

A la rentrée scolaire d'août 2013, le service des Parcs et promenades a renforcé ses effectifs par l'arrivée de deux apprentis de 1<sup>ère</sup> année. L'apprenti de 1<sup>ère</sup> de la volée 2012, a décidé, en janvier 2013, de rompre son contrat d'apprentissage, cette formation ne correspondant pas à ce qu'il en attendait. L'apprenti de 3<sup>ème</sup> année, engagé en juillet 2012, à la suite de la rupture de contrat d'apprentissage avec son ancien employeur, ayant échoué les examens finaux (pour une branche), effectue une nouvelle fois sa 3<sup>ème</sup> année. Il devrait terminer sa formation en été 2014.

L'apprenti « Agent d'exploitation » au sein du complexe scolaire de Bois-Murat entreprend actuellement sa deuxième année de formation. Quant à l'apprenti « Agent d'exploitation » au sein du Service des travaux, il lui a été chaudement recommandé de « donner un bon coup » pour cette dernière ligne droite de sa formation, compte tenu des résultats mitigés obtenus à la fin de l'avant-dernier semestre.

Un nouvel apprenti mécanicien a été engagé pour débiter sa formation au Service des travaux (1<sup>ère</sup> année). Il a remplacé l'apprenti de 3<sup>ème</sup> année, ayant obtenu son CFC à la fin de l'année scolaire 2012-2013, avec un brillant résultat (1<sup>er</sup> du canton).

## **ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION**

La Municipalité a mis sur pied ou contribué à l'organisation des manifestations suivantes :

24 janvier	Conférence de Marc Müller, suivie de la projection du film « Projet ICARE, voyage autour du monde d'un globe-trotter avec un véhicule éolio-solaire »
7 mars	Conférence de Jean Troillet, suivie de la projection du film « Performance et amitié »
16 mai	Conférence de Vincent Chabloz, suivie de la projection du film « Alpes, Chroniques sauvages »
30 mai	Conférence de Samuel Monachon, suivie de la projection du film « Retour aux sources »
21 juin	Fête de la Musique
27 juin	Projection du film « L'enfant d'en Haut » par l'association Roadmovie
1 <sup>er</sup> août	Célébration de la Fête nationale
16 août	Animation musicale par l'association des tourneurs d'orgues de barbarie
19 septembre	Conférence de Lucien Willemin, intitulée « Ecologie, entre désinformation et intox ; comment y voir clair ? »
du 17 au 22 septembre	Semaine de la Mobilité avec diverses animations gratuites
21 septembre	Fête de la Mobilité Manifestation intitulée « Epalinges a du goût »
4 et 5 octobre	« 1066 Festival », festival de musiques du monde
31 octobre	Conférence d'Olivier Gilliéron, suivie du diaporama « Le Rhône, grandeur nature »
8 novembre	Nuit suisse du conte, intitulée « Histoire de rire »
du 15 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre	Exposition de peinture de Mmes Martines Lavanchy et Vanessa Bongcam
12 décembre	Conférence de William Gosselin, suivi du diaporama « Tour du monde à vélo »

Les Aînés de la commune (toutes les personnes en âge AVS) ont été conviés à une sortie sur le Léman, le mercredi 26 juin 2013. Les 330 participants (sur 1'559 invités) ont embarqué à bord du bateau « Lausanne » pour un tour d'un peu plus de trois heures.

Les après-midi musicaux et dansants ont à nouveau été organisés à l'intention des Aînés, à raison de cinq animations par année, au vu du succès rencontré et du désir exprimé par les participants.

Durant les vacances d'été, 122 enfants ont participé au « Passeport vacances » 2013 (87 pour la version traditionnelle, 35 pour la version farniente).

La troisième édition du « Passe-Passe » d'automne 2013 a été reportée aux vacances de Pâques 2014. La raison principale est que cette période correspond mieux aux jeunes en phase d'orientation/recherche de métier. Un groupe de travail a exploité le délai supplémentaire de 6 mois pour étudier la refonte du concept et modifier d'autres données, telles que l'âge, le prix, etc. Il se réunit régulièrement pour en définir les contours précis. La base et le sens du « Passe-Passe » restent les mêmes. Enfin, les entreprises concernées ont été informées du changement. Quant aux communes de l'APVRL, elles sont tenues informées de l'avancement des travaux du groupe de travail.

La Semaine de la mobilité 2013 s'étendant du 16 au 22 septembre, organisée dans toute l'Europe, a une nouvelle fois été fêtée sur notre commune. Durant la semaine, la population palinzarde a été invitée à participer à :

- une initiation au nordic-walking organisée jeudi 19 septembre, à 18h00 ;
- des essais de chaussures de course Five Fingers, mercredi 18 septembre, au magasin New Concept Sport, dès 10h00 ;
- une initiation à la course à pied, par l'association JCPMF, mercredi 18 septembre, dès 10h00 ;
- une conférence de Lucien Willemin, intitulée « Ecologie, entre désinformation et intoxic. Comment y voir clair ? », jeudi 19 septembre, à 20h00 ;
- la journée internationale « Marche à pied à l'école », suivie d'un lâcher de ballons et d'un goûter, vendredi 20 septembre, dès 15h45 ;
- un concert des Compagnons du Jourdain, vendredi 20 septembre, à 20h00.

La journée de la Fête de la Mobilité, samedi 21 septembre, de 8h30 à 16h00, sur la place de la Croix-Blanche, a accueilli :

- la vente-échange de jouets organisée par l'Association des Parents d'Elèves ;
- une démonstration de vélos électriques par le magasin Cycles Ricca, de Lausanne ;
- des initiations à la course à pied, par l'association JCPMF ;
- un parcours contes, animé par MM. René Leresche et Maurice Mischler.

Enfin, le dimanche 21 septembre, Pierre Corajoud a entraîné les Palinzards dans une balade au fil du Flon, à 13h30.

Le journal officiel de la commune d'Epalinges, « Le Palinzard », a été publié, comme à l'accoutumée, à quatre reprises (du n° 176 de mars 2013 au n° 179 de décembre 2013). Le nombre d'informations données dans cette publication nécessite des éditions de dix voire douze pages.

### **ACTIVITES « JEUNESSE »**

#### *Centre d'animation des jeunes d'Epalinges – CAJE*

L'activité principale du CAJE en 2013 a continué d'être l'ouverture d'un espace dédié aux jeunes de la commune pendant leurs heures de loisirs. Ouvert du mercredi au dimanche, les jours fériés et pendant les vacances scolaires (hormis pendant les vacances d'été et de Noël), le CAJE est l'un des centres d'animation le plus ouvert du canton. En 2013, les horaires ont été prolongés le vendredi soir, le centre étant désormais ouvert jusqu'à 22h. Les jeunes peuvent alors compter sur un repas chaud, des soirées jeux, des projections et des activités spéciales. Pendant ces heures d'accueil libre, deux animateurs socioculturels sont présents et à disposition des jeunes.

Le travail du CAJE consiste principalement à créer un lien avec les jeunes présents afin de les soutenir dans leurs différents projets, d'apporter du soutien à leur motivation, de les écouter et de les orienter vers des services compétents si cela s'avère nécessaire.

Chaque semestre, une thématique est abordée avec les jeunes sous différents angles. En 2013, il a été abordé l'alimentation au premier semestre et le rapport aux écrans au deuxième semestre. La thématique de l'alimentation a permis d'évoquer leur rapport avec la nourriture, leurs connaissances dans ce domaine et leur savoir-faire. Le Centre a également pu construire sa journée porte ouverte en lien avec cette thématique et mettre sur pied de nombreux ateliers cuisine. La thématique du deuxième semestre a permis de « conscientiser » sans jugement le rapport aux écrans et de réaliser combien ils sont présents dans nos vies. Il a été constaté que cette thématique interrogeait les parents et leur devoir d'accompagnement. C'est ainsi que le CAJE a organisé sa première conférence publique dédiée aux parents et aux jeunes : « grandir au milieu des écr@n ». A cette occasion, le pédopsychiatre Philippe Stephan a parlé des dernières connaissances dans le domaine du développement cérébral à l'adolescence, ce qui a permis de mieux comprendre certains comportements des jeunes et notamment leur appétence au monde cybernétique. De nombreux parents se sont déplacés pour l'occasion, avec plus de 50 personnes, le CAJE marquait complet ! La qualité de la conférence et la richesse du débat donne envie de réitérer ce type d'expérience à l'avenir.

2013 aura également permis au CAJE de faire « peau neuve ». L'intérieur du Centre a été repeint avec l'aide des jeunes et un graffeur est intervenu afin de réaliser une fresque en l'honneur du CAJE. Une vraie démarche participative avec les jeunes a pu être mise en place à cette occasion.

Dès septembre 2013, de nouvelles activités ont été proposées pour les 10-12 ans les mercredis après-midi, avec la possibilité de prendre le repas de midi au CAJE (le mercredi étant le seul jour où le réfectoire scolaire est fermé). Des activités très diverses ont été proposées tant à l'intérieur (le four à pain a été mis à disposition) qu'à l'extérieur. Malgré le plaisir et la motivation des jeunes présents, cette activité n'a pas pu être pérennisée en raison du manque d'inscrits. Le CAJE est cependant prêt à renouveler cette offre si un nombre suffisant de jeunes souhaiteraient s'inscrire.

L'offre qui est proposée au réfectoire scolaire de Bois-Murat pendant la pause de midi a pu être maintenue et même renforcée. Un 30% en plus a été alloué pour cette activité, ce qui a permis de renforcer l'équipe et de pouvoir engager deux animateurs pour cette activité. Etant donné le succès que rencontrent ces animations avec certains jours jusqu'à quarante jeunes présents, cela s'avérait nécessaire. Cette année, le Centre a eu l'occasion de se présenter aux soirées organisées par l'école pour les parents des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années. Par conséquent, le CAJE a eu l'occasion de se faire connaître et de rassurer un grand nombre de parents concernant l'encadrement et les activités proposées durant cette pause de midi pour leur enfant.

L'ouverture de la salle de gym de la Croix-Blanche un dimanche par mois pour les habitants de la commune pendant l'hiver a également pu être maintenue. Suite à la demande des gens présents, du foot y a principalement été proposé. En fin d'année, le CAJE a été abordé par un groupe de jeunes spécialement motivés par cette activité et par l'ouverture de la salle un maximum de dimanches par mois. Cela a pu être fait suite au soutien de la Municipalité pour cette démarche. Ce projet a ainsi réellement pu prendre de l'ampleur. Désormais, sans prendre la place aux sociétés locales qui restent prioritaires, la salle est ouverte pour les habitants de la commune presque tous les dimanches d'hiver de 16h à 18h. Elle est actuellement très fréquentée avec une trentaine de personnes par dimanche.

L'année 2013 a été une année riche pour le CAJE, notamment dans l'étendue de ses collaborations que ce soit avec les écoles et avec certaines activités communales comme la soirée dédiée aux nouveaux habitants et à la remise des mérites ou la fête de la musique. Le CAJE a pu également compter sur le soutien et la confiance de la municipalité, élément indispensable pour viser un travail de qualité.

Pour une vision plus complète de ses activités, le bilan 2013 du CAJE est également à votre disposition.

## **SPORTS**

Les travaux d'agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche, débutés en avril 2009, n'ont malheureusement pas repris dans le courant de l'année 2013.

En effet, après un examen approfondi de l'ensemble du dossier avec le bureau d'ingénieur la Municipalité a pris acte que les problèmes géologiques constatés en cours de chantier empêchent la poursuite de la construction du terrain synthétique, tel que prévu initialement, nécessitant vraisemblablement un redimensionnement du projet. Au vu de cette situation et compte tenu de l'importance du litige, la Municipalité a mandaté un avocat pour faire valoir ses droits dans cette affaire.

En juillet 2012, l'étude menée par le service technique communal évaluait le litige subi par la commune à CHF 1'275'000.00. La Municipalité, par son avocat, a alors adressé un courrier à la partie adverse dans la perspective de trouver une solution transactionnelle, à condition que celle-ci ne préterite pas les intérêts de la commune et qu'elle puisse déboucher rapidement sur une issue positive.

En décembre 2012, la Municipalité, n'ayant pas reçu de réponse à sa proposition de juillet, malgré plusieurs rappels, a accordé, à la partie adverse, un ultime délai, échéant au 21 décembre 2012, pour communiquer sa position. Le 31 décembre 2012, aucune réponse n'étant parvenue, la Municipalité a donc décidé d'adresser, par l'intermédiaire de son avocat, une requête de conciliation auprès de la Chambre patrimoniale cantonale.

Le mardi 5 mars 2013, à 15h30, en présence des parties, s'est déroulée l'audience de conciliation au Palais de justice de Montbenon, à Lausanne.

A cette occasion, la partie adverse n'ayant pas fait de proposition écrite, un délai d'un mois supplémentaire lui a été accordé.

Le 26 mars 2013, le bureau d'ingénieurs a transmis une proposition de mesures de stabilisation du terrain. Les nouvelles mesures préconisées sont : « pose de 35 tirants permanents actifs fichés dans de la molasse stable » s'élève à CHF 616'000.00, portant le devis final de la construction de ce terrain de football à CHF 3'254'000.00, après déduction de la subvention, le coût net s'élèverait à CHF 2'794'000.00.

Pour rappel, par rapport au crédit voté par le Conseil communal, c'est un dépassement de plus d'un million qui fait l'objet du litige.

Suite à cette proposition, la Municipalité a estimé notamment que :

- Le bureau d'ingénieurs n'a toujours pas transmis le rapport de l'expertise géotechnique de la société de Cérenville, malgré les multiples demandes de l'avocat mandaté par la commune ;
- La nouvelle proposition ne fait aucunement mention de la possibilité d'un accord financier ;
- La nouvelle proposition n'est pas si nouvelle que cela puisqu'elle avait été mentionnée et non retenue par le bureau d'ingénieurs dans son rapport du 19 mai 2011, il cite : « il est souhaitable de contrôler la tension des tirants actifs au moins tous les cinq ans..., ces éléments d'ouvrages ont une durée de vie limitée de 30 à 60 ans... cette solution n'est généralement appliquée qu'en dernier recours. ».

Dans ces conditions la Municipalité n'a pu accepter cette proposition et a maintenu la solution qu'elle proposait dans le cadre de la requête de conciliation du 14 janvier 2013.

En juin 2013, la commune a reçu une copie du rapport de l'expertise effectuée par le bureau de Cérenville Géotechnique SA courant 2011.

Après de multiples séances, échanges de courriers et de mails, intervenus tout au long de l'année 2013, lesquels se sont montrés infructueux, c'est finalement au début du mois de mars 2014 que l'avocat de la commune a pu déposer au Tribunal le dossier ayant pour objet la réclamation pécuniaire de la commune d'Epalinges contre le bureau d'ingénieur en charge des travaux.

Toujours concernant le projet de terrain synthétique, la Municipalité a décidé, durant l'été 2013 et sachant qu'un projet de Plan partiel d'affectation « Croix-Blanche » allait être étudié afin de remplacer l'actuel Plan d'extension partiel datant de 1984 (dans le cadre du projet de réaménagement du Centre de la Croix-Blanche mené par les Retraites populaires), d'y inclure les démarches nécessaires à une légalisation de la zone où est située une partie du chantier lié à la création du terrain synthétique.

Il est encore précisé ici que suite à un échange de courriers intervenu avec le Fonds du sport vaudois, ce dernier a prolongé son soutien au projet de terrain synthétique (octroi d'une éventuelle aide financière) pour une durée de deux ans, soit jusqu'en 2015.

Le 27 juin 2011, la Municipalité a mandaté l'entreprise TerraSport SA, à Cossonay, pour les travaux d'entretien et de régénération du terrain de football sis dans le complexe scolaire de Bois-Murat. Ce contrat porte sur une durée de 4 ans (2011-2012-2013-2014), la tonte du gazon ainsi que l'arrosage étant laissés aux soins de la commune. Coût annuel : CHF 3'152.95 (TTC). Il est précisé ici que cette société est déjà sous contrat avec la commune concernant les terrains de football de la Croix-Blanche ainsi que du Bois-de-la-Chapelle, et qu'elle donne entièrement satisfaction. Durant les périodes d'intervention, le terrain ne sera pas fermé au public (seules les chaussures à crampons seront interdites).

Epalinges est membre de l'Association Suisse des Sports (ASSS). Le représentant municipal est M. A. Monod. Cette adhésion, d'un coût annuel de CHF 250.00, permet notamment à la commune de pouvoir bénéficier de réunions assorties de visite d'installations (en 2013, salle multisports et mur de grimpe à Givisiez), donne accès gratuitement jusqu'à concurrence de CHF 100.00 (au-delà 50 %) aux publications (aménagement du territoire, installations en plein air) de l'Office fédéral des sports et de la population, la mise à disposition gratuite de la tente du sport (halle de sport mobile) propriété du Canton de Berne, remboursement des frais d'écologie pour un éventuel coordinateur du sport à l'échelon communal (le coordinateur de sport fait office de plaque tournante pour l'encouragement de l'activité physique et du sport).

Les sociétés sportives de la commune ont bénéficié, comme chaque année, d'un subside de CHF 60.00 par jeune, jusqu'à 20 ans, habitant la commune. Ce subside est également octroyé aux jeunes Palinzards inscrits dans un club hors commune, dans la mesure où un même club n'existe pas à Epalinges. En 2013, 558 juniors ont été subsidiés.

D'autre part, les sociétés palinzardes bénéficient gratuitement de toutes les structures nécessaires à la pratique de leur sport (salles de gymnastique dûment équipées et entretenues, à l'instar des surfaces de jeux en extérieur).

En 2013, la Municipalité a entamé une relation de partenariat avec M. Mathieu Gleyre, responsable d'Urban Training. Ces rencontres sportives hebdomadaires proposent une manière inédite et gratuite de faire du sport en groupe, sous la direction de coachs professionnels. Toute personne, dès 18 ans révolus et en bonne santé, désireuse de bouger, tonifier sa silhouette et retrouver le plaisir du sport est la bienvenue. L'Urban training est un parcours de santé hebdomadaire profitant du mobilier urbain existant pour faire des exercices en plein air, dans une ambiance dynamique et ludique. Les circuits durent une heure et sont suivis d'une séance de stretching.

En 2013 et en Suisse romande, 19 villes ont adhéré au concept Urban Training (contre 3 villes en 2010, soit une hausse de 433%), 342 cours ont été donnés et 8'349 personnes se sont inscrites.

Durant l'édition 2013 et à Epalinges, 18 cours ont été donnés, une fois par semaine, du mois de mai au mois de septembre 2013. Le nombre moyen de participants, par cours, s'est élevé à 25 personnes. Le coach ainsi que les participants ont donné un retour très positif, le participant le plus âgé de suisse étant d'ailleurs palinzard. Fort de ce succès, cette action a été reconduite pour l'année 2014.

Des travaux de mise en conformité de la piste d'élan du saut en longueur (+ sable pour le bac) du Stade de la Croix-Blanche ont été réalisés par l'entreprise Roger Barbey SA.

## **TRANSPORTS PUBLICS**

La commune d'Epalinges est appelée à participer au déficit des lignes du trafic général ou régional et à celui des lignes d'agglomération ou urbaines.

Pour les lignes du trafic régional, la répartition du montant à la charge des communes est effectuée en proportion du chiffre de la population et du coefficient de desserte par jour ouvrable.

Notre contribution aux transports publics s'est élevée globalement à CHF 2'805'157.85, soit CHF 2'147'100.00 pour le trafic d'agglomération et CHF 658'057.85 pour les frais du trafic régional.

Fin 2013, le parc électrique était constitué de 62 trolleybus articulés de dernière génération et 30 convois dont les remorques présentent un plancher bas. Chaque service propose donc un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite. 82 % des voyageurs utilisant les tl roulent sur des lignes électriques. Sur les 200 véhicules dont disposent les tl, 157 sont équipés de pneus neige permettant une adhérence optimale et ne nécessitant plus le chaînage des roues.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de 40 communes, représentant une soixantaine de destinations par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Dès le 15 décembre 2013, date d'entrée en vigueur du nouvel horaire, le supplément de CHF 4.00 sera supprimé dans l'offre des CFF et du LEB, par contre il sera maintenu pour les TL. Des moyens supplémentaires de surveillance ont été investis en 2013 sur le service nocturne Pyjama, chaque course étant accompagnée désormais par du personnel de sécurité.

Depuis la mise en service officielle du M2 ainsi que du nouveau R08, à fin 2009 l'accès à Epalinges depuis Lausanne se fait uniquement par le M2. La commune est desservie par 2 lignes internes : ligne 45 (Bois-Murat - Chalet-à-Gobet) et 46 (Bois-Murat - Ballègue), à raison d'un bus toutes les vingt minutes, du lundi au vendredi, toutes les trente minutes le samedi et une fois par heure le dimanche ainsi que les jours fériés. Depuis le terminus des Croisettes, il est également possible d'utiliser la ligne 62 (Les Croisettes - Moudon) ou 64 (Les Croisettes - Moudon, via Vers-chez-les-Blanc). Pour des raisons d'optimisation des véhicules, les lignes des Croisettes sont interlignées, c'est à dire qu'un même véhicule peut circuler sur plusieurs lignes. Cet interlignage fonctionne, cependant en situation perturbée, il arrive que certaines courses de la 45/46 ne soient pas effectuées pour assurer les départs de la ligne 62 qui circule à une fréquence d'une heure. La ligne de CarPostal 435 (Thierrens-Chalet-à-Gobet) fait également halte au terminus du M2.

Depuis sa mise en service en 2008, le premier métro automatique de Suisse a transporté à ce jour plus de 120 millions de voyageurs, dont 27,6 millions en 2013. Son défi le plus important : accueillir et transporter le plus de voyageurs possible, notamment aux heures de pointes. Pendant l'été 2013, l'intérieur de quinze rames ont été réaménagées permettant d'absorber 30 personnes de plus par train, soit une augmentation de la capacité d'accueil de 15 %.

Les habitants d'Epalinges ont pu bénéficier une nouvelle fois, pour le prix de CHF 35.00 (pièce), de 5 cartes journalières qui permettent de voyager librement sur le réseau des CFF et de nombreux chemins de fer privés.

Suite à l'adoption du préavis communal relatif au transport gratuit pour les écoliers, en novembre 2009, la Bourse communale a délivré 502 attestations pour abonnements Mobilis à 100 %, dont 481 abonnements retirés et 646 attestations accordant un rabais de 50 % sur le prix de l'abonnement, 429 abonnements retirés.

## **INFORMATIQUE**

L'année 2013 a été, principalement, consacrée à la refonte complète du site internet communal (CHF 13'338.00) et à la création et la mise en ligne d'un extranet pour le Conseil communal (CHF 21'384.00).

Les licences Microsoft ont également été entièrement inventoriées et mises à jour (Office Professionnel 2012, Exchange 2012 et Windows Serveur 2012) et un nouveau logiciel de traitement des documents PDF (Canon eCopy PDF) a été installé sur quelques postes de travail dans plusieurs services de l'administration pour une dépense globale de CHF 14'422.30.

Deux portables ont été achetés, l'un pour le concierge responsable du Collège de Bois-Murat, en remplacement de l'ancien qui était devenu inutilisable, et un second pour le guichet de la Bourse communale, représentant une dépense totale de CHF 1'509.80.

Un scanner (GED - gestion électronique des documents) et un lecteur BVR supplémentaires ont été installés sur un nouveau poste de la Bourse communale pour CHF 2'052.85.

Pour terminer et à l'instar de ce qui a été mentionné dans le rapport de gestion 2012, la GED va être progressivement étendue à d'autres services que la Bourse communale. Dans un premier temps, elle devrait être implémentée au Greffe municipal dans le courant de l'année 2014, puis proposée aux autres services administratifs (Contrôle des habitants et Service technique).

## **REGLEMENTS COMMUNAUX**

Lors de sa séance du 11 décembre 2012, le Conseil a approuvé le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets ; son entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Suite à ce nouveau règlement, nous avons dû adapter les règlements d'utilisation du four à pain, du Chaugand, de la Maison forestière, de la salle des spectacles et du Chalet l'Espérance à Leysin.

Un nouveau règlement relatif à l'utilisation des salles de gymnastique a été approuvé par la Municipalité le 13 octobre 2013, avec entrée en vigueur immédiate.

Le règlement sur les taxes à percevoir en application de la loi sur les auberges et débit de boissons (LADB) a été approuvé par le Conseil, dans sa séance du 25 juin 2013, il a été approuvé par la Cheffe du Département le 4 septembre 2013.

La modification de la Loi sur les communes a rendu nécessaire la révision du Règlement du Conseil communal, qui a été approuvé lors de la séance du 17 septembre 2013, il a été transmis au Canton pour approbation début janvier 2014.

Le règlement d'utilisation de la piscine de Bois-Murat, datant de 1973 a été revu et modifié au 13 octobre 2013.

Le Plan communal de classement des arbres, datant de 1973, est en cours de révision.

Le règlement de police, datant de 1969 est en cours de révision.

Le règlement sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, de 1982, est également en cours de révision.

### **REGISTRE CIVIQUE**

L'administration communale a tenu régulièrement à jour le rôle des électeurs. Elle s'est attachée plus spécialement à inscrire d'office les électeurs qui remplissaient les conditions légales et de radier ceux ayant cessé de remplir ces conditions (principalement les électeurs ayant quitté la commune).

Elle a aussi contrôlé les signatures dans le cadre de dix-huit initiatives populaires ou référendums (contre 33 en 2012).

Au 31 décembre 2013, Epalinges comptait 5'138 électeurs inscrits en matières fédérale et cantonale et 5'710 électeurs inscrits en matière communale. Parmi les électeurs inscrits en matière communale, il y avait donc 572 personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, résidant en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.

### **ADMISSIONS A LA BOURGEOISIE D'EPALINGES**

La Loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité du Canton de Vaud est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005; elle donne la compétence à la Municipalité d'accorder ou de refuser la bourgeoisie.

Au cours de l'année, la Municipalité, sur la base du préavis de la Commission consultative des naturalisations en ce qui concerne les naturalisations ordinaires (avec audition), a accordé la bourgeoisie de la commune d'Epalinges à 10 personnes de nationalité étrangère ainsi qu'à 1 personne de nationalité étrangère née en Suisse, sous réserve de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation et de l'octroi du droit de cité cantonal. Statistique : France : 6, Italie

## **NONAGENAIRES**

Quatorze personnes ont atteint leur nonantième anniversaire au cours de l'année 2013. Il s'agit de Jeanne Michon, le 6 janvier ; Paul Borcard, le 13 février ; Anna Forster, le 30 mars ; Raymond Crot, le 24 avril ; Anna Vettovaglia, le 28 avril ; Florence Spoeri, le 9 juin ; Emmanuel Bregger, le 15 juin ; André Pellet, le 25 juillet ; Anna Ermatinger, le 18 août ; Renée Jaggi, le 15 septembre ; Britt Manson, le 3 octobre ; Marc Freemantle, le 16 octobre ; Robert Pache, le 3 novembre ; George Shalom, le 27 décembre.

Selon la coutume, une délégation des autorités communales visite les nonagénaires disposés à l'accueillir, à domicile, pour partager un instant de convivialité au cours duquel le cadeau traditionnel (400 francs avec un bouquet de fleurs ou six bouteilles de vin) leur est remis. Il peut cependant arriver que l'une ou l'autre des personnes fêtées refuse la venue des délégués communaux.

## **SOIREEES D'ACCUEIL**

Sur les 82 jeunes palinzards conviés à la réception donnée en leur honneur (âge de la majorité civique), 30 filles et garçons ont répondu présents. Après une présentation des activités de la Municipalité, les jeunes ont été informés par Monsieur le Président du Conseil communal des tâches et attributions de l'Autorité législative. Ensuite, les convives ont été invités à partager un apéritif et un repas pris en commun, dans la bonne humeur, à l'Auberge communale. Un cadeau souvenir a été remis à chaque participant.

La soirée permettant d'accueillir les nouveaux habitants et de distribuer les Mérites 2013 s'est déroulée le 20 mars 2014, à la salle des spectacles. Destinées à récompenser les Palinzards ayant particulièrement brillé dans les domaines sportif, culturel, artistique ou professionnel, les médailles ont été remises aux trois candidatures retenues : Mme Laure Honsberger, Mérite artistique – stylisme, pour son premier prix remporté au concours « Polymanga 2013 », à Montreux, et sa huitième place au concours « Eurocosplay 2013 », à Londres, grâce à son « cosplay » de « La Reine Amidala », de Star Wars ; M. Anoushiravan Abrar, Mérite artistique – Photographie, pour son troisième prix remporté au concours Taylor Wessing, grâce à sa photographie de Kofi Annan, et l'obtention de la Bourse Leenards ; M. Francis Michon, Mérite d'honneur – Engagement, pour les trois livres qu'il a écrits sur Epalinges et pour son rôle essentiel dans le développement de la commune d'Epalinges.

Le Mérite décerné se compose d'une médaille, recouverte d'or et un diplôme ; il a été remis aux trois lauréats de cette édition.

## FINANCES

### BOURSE COMMUNALE

Le service des finances gère principalement les activités suivantes (liste non exhaustive) :

<b>Activités</b>	<b>Détails</b>
Comptabilité générale, investissements	Tenue de la comptabilité jusqu'à la clôture des comptes, établissement et gestion du budget
Gestion des débiteurs	Facturations, encaissements, contentieux
Gestion des créanciers	Enregistrements, paiements
Gestion des salaires	Administration, paiements, suivi des diverses assurances sociales
Service de guichet	Réception, vente de cartes de déchetterie et de cartes journalières CFF, paiements et encaissements divers, renseignements, etc.
Gestion du parc informatique	Maintenance, gestion de projets, support aux utilisateurs
Contrôle de gestion	Trésorerie, emprunts, contrôle budgétaire, études et analyses financières diverses
Gestion de la cave à vin	Participation à la vente annuelle du vin de la vigne communale "Les Dares"

Pour les années 2011 à 2016 (préavis 20/2011), la commune a fixé un plafond d'endettement à CHF 56'000'000.00 et un plafond pour risques de cautionnements à CHF 10'000'000.00.

A fin 2013, l'endettement brut d'Epalinges s'élève à CHF 31'250'000.00 (taux moyen de 2.48 %) et les cautionnements sont arrêtés à CHF 5'910'000.00.

### **DÉBITEURS DOUTEUX**

La bourse communale facture, notamment, l'impôt foncier et les taxes diverses. Le risque de non encaissement sur les débiteurs dont le recouvrement nous incombe est toujours très faible. Au 31 décembre 2013, l'évaluation de ces créances douteuses est estimée à CHF 10'000.00 sur un total comptabilisé de CHF 2'270'456.43 (0.44 %).

L'encaissement des autres impôts communaux est assuré par l'Administration cantonale des impôts (ACI). En 2013 et à l'instar des années précédentes, l'ACI nous a adressé une évaluation des postes ouverts, comprenant les acomptes facturés. Nous observons une augmentation des impôts dus par les personnes physiques (+ CHF 1'215'768.38), alors que ceux dus par les personnes morales diminuent (- CHF 140'789.70).

Les arriérés d'impôts sont principalement constitués d'acomptes sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour CHF 5'615'948.00 (CHF 4'909'321.54 en 2012).

**IMPÔTS COMMUNAUX - CRÉANCES OUVERTES AU 31 DÉCEMBRE 2013**

<b>Années</b>	<b>Personnes physiques</b>	<b>Personnes morales</b>
2005 et antérieures	528'880.86	1'309.66
2006	60'730.89	4'685.45
2007	109'211.97	9'270.97
2008	360'260.81	7'539.84
2009	109'597.18	-7'182.73
2010	292'449.57	-15'043.96
2011	507'897.20	-27'764.05
2012	1'075'678.27	-19'303.62
2013	2'571'241.25	104'917.78
<b>Totaux</b>	<b>5'615'948.00</b>	<b>58'429.34</b>

La provision pour pertes sur débiteurs ACI "personnes physiques et morales" figure au bilan sous le poste 9282.21 pour un montant total de CHF 1'598'900.00.

Cette dernière opération est fondée sur la qualité du débiteur (et non pas uniquement sur la procédure d'encaissement de chaque facture prise individuellement) et porte sur l'entier de l'arriéré ouvert. Ces informations nous sont fournies annuellement par l'ACI.

### **MARCHANDISES ET APPROVISIONNEMENTS**

Les stocks (mazout, essence, sel) sont comptabilisés selon la méthode appelée "first in, first out" (premier entré, premier sorti). Par conséquent, la dépense inscrite au compte de fonctionnement reflète la consommation effective de l'année. Les variations du prix du mazout et de l'essence se répercutent progressivement dans le temps au fur et à mesure de la consommation.

### **TITRES ET PAPIERS VALEURS**

Tous les titres en notre possession sont déposés sur un compte de dépôt ouvert auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. L'inventaire de ces titres et participations est fourni à l'avant-dernière page de la rubrique "Finances".

## **IMPÔTS**

### Généralités

Les taxations définitives sont établies par l'ACI pour toute l'année en prenant en considération la situation du contribuable au **31 décembre**. Les acomptes sont répartis provisoirement entre le Canton et la(les) commune(s) de domicile du contribuable à la date de calcul (début de l'année). Les versements périodiques effectués par l'ACI n'ont dès lors qu'un caractère **provisoire** pouvant être fondamentalement différent de la répartition réelle des impôts communaux (bordereau définitif).

Le décalage dans le temps entre les éléments de calcul pris en compte lors de l'établissement des acomptes et la situation économique réelle du contribuable peut entraîner des fluctuations importantes des recettes fiscales annuelles. Dès lors, l'état d'avancement des taxations définitives par l'ACI peut influencer le niveau des rentrées fiscales d'un exercice à l'autre. A fin décembre 2013, le pourcentage des contribuables palinzards ayant été taxés définitivement pour l'année 2012 était arrêté à 67.96 % (95.10 % pour 2011 et 99.21 % pour 2010).

Les postes de l'impôt sur le revenu et la fortune comprennent les taxations définitives et des compléments d'impôts 2012 et antérieurs, ainsi que les acomptes 2013 facturés.

### Situation 2013

Le taux d'imposition communal 2013 est de 66 % de l'impôt cantonal de base (préavis n° 14/2012).

Le produit des impôts 2013 s'élève à CHF 31'372'963.27, contre CHF 29'692'100.00 au budget (+ 5.66 %) et CHF 32'825'967.08 en 2012.

Les écarts les plus significatifs par rapport au budget concernent les impôts suivants : sur le revenu (+ CHF 724'017.85) et la fortune (+ CHF 58'947.66) des personnes physiques, à la source (+ CHF 342'654.62), sur la dépense (+ CHF 136'140.27), complémentaire sur les immeubles des personnes morales (+ CHF 70'935.00), sur les successions et donations (+ CHF 253'020.70), ainsi que les droits de mutations (+ CHF 217'971.85).

### **ÉVOLUTION DE CERTAINES RECETTES FISCALES (en millier de CHF)**

Années	* Personnes physiques				Droits de mutation		Gains immobiliers		Successions et donations	
	Revenus		Fortune							
<b>2004</b>	15'759		2'631		800		438		581	
<b>2005</b>	17'644	+11.96%	2'571	-2.28%	942	+17.75%	436	-0.46%	363	-37.52%
<b>2006</b>	18'135	+2.78%	2'661	+3.50%	1'080	+14.65%	412	-5.50%	428	+17.91%
<b>2007</b>	18'645	+2.81%	2'873	+7.97%	992	-8.15%	677	+64.32%	544	+27.10%
<b>2008</b>	19'919	+6.83%	3'342	+16.33%	777	-21.67%	596	-11.97%	1'228	+125.74%
<b>2009</b>	21'880	+9.85%	3'627	+8.53%	759	-2.32%	367	-38.42%	191	-84.45%
<b>2010</b>	20'723	-5.29%	3'106	-14.36%	929	+22.40%	906	+146.9%	1'608	+741.89%
<b>2011</b>	18'418	-11.12%	2'724	-12.30%	961	+3.44%	929	+2.54%	670	-58.33%
<b>2012</b>	20'971	+13.86%	3'166	+16.23%	1'444	+50.26%	1'644	+76.96%	1'205	+79.85%
<b>2013</b>	21'024	+0.25%	3'159	-0.22%	1'168	-19.11%	1'006	-38.81%	753	-37.51%

\* Coefficient communal : jusqu'à fin 2003 : 90 (avant bascule), dès 2004 : 70, dès 2011 : 64 (nouvelle bascule) et dès 2012 : 66 (nouvelle bascule).

Rétrocessions intercommunales comprises

## **SERVICE FINANCIER**

Au 31 décembre 2013, les emprunts contractés à moyen et long termes s'élevaient à CHF 31'250'000.00 (CHF 31'555'000.00 en 2012).

Les emprunts ci-dessous ont été renouvelés en cours d'année, à savoir :

- Vaudoise assurances, CHF 2'500'000.00 échu le 18.03.2013 (2.78 % à 10 ans), renouvelé pour le même montant le 28.03.2013 auprès du même prêteur au taux de 1.90 % pour une durée de 15 ans (- 0.88 % pour une période plus longue de cinq ans) ;
- Fonds de compensation AVS, CHF 2'200'000.00 échu le 30.09.2013 (3.30 % à 10 ans), renouvelé pour une somme de CHF 2'000'000.00 le même jour auprès de la SUVA au taux de 1.97 % pour une durée de 11 ans (- 1.33 % pour une durée plus longue d'une année).

Des amortissements financiers (annuités) ont été payés pour CHF 105'000.00, alors que le second renouvellement précité a permis de rembourser un montant de CHF 200'000.00.

L'intérêt de la dette de CHF 773'536.44 (CHF 852'622.81 en 2012 et CHF 833'801.11 en 2011) représente 2.46 % des revenus fiscaux de l'année, contre 2.60 % en 2012.

<b>Années</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Variation</b>	<b>Dette par habitant</b>	<b>Charges d'intérêts</b>	<b>Taux moyen</b>
<b>2006</b>	35'985'000		4'585	1'204'414	3.35%
<b>2007</b>	33'480'000	-2'505'000	4'213	1'099'552	3.28%
<b>2008</b>	28'575'000	-4'905'000	3'501	987'283	3.46%
<b>2009</b>	27'570'000	-1'005'000	3'303	893'681	3.24%
<b>2010</b>	28'365'000	795'000	3'332	861'027	3.04%
<b>2011</b>	28'260'000	-105'000	3'273	833'801	2.95%
<b>2012</b>	31'555'000	3'295'000	3'563	852'623	2.70%
<b>2013</b>	31'250'000	-305'000	3'483	773'536	2.48%

Une attention particulière est portée à l'échelonnement des emprunts et, en fonction des investissements futurs et des taux en vigueur le moment venu, à la réduction de la dette (voir échéancier à la fin de la rubrique "Finances").

Malgré un endettement plutôt important, la réduction de la dette de 2006 à 2011 et les taux attractifs de ces dernières années ont permis de diminuer, puis contenir la charge d'intérêts (- CHF 430'878.00 en sept ans).

La trésorerie disponible est restée stable en 2013, permettant de payer l'intégralité des investissements en cours ou réalisés (CHF 3'620'709.07 en 2013, CHF 5'614'476.61 en 2012 et CHF 11'490'595.38 en 2011) sans recourir massivement à de nouveaux emprunts. De plus, les taux d'intérêts rémunérateurs se maintenant à des taux presque inexistant, ces derniers n'ont permis de rentabiliser la trésorerie qu'à hauteur de CHF 25'127.13 (CHF 25'350.82 en 2012 et CHF 38'375.44 en 2011), faisant passer la charge nette d'intérêt de la dette à CHF 748'409.31, soit 2.39 % des revenus fiscaux (CHF 827'271.99 et 2.52 % en 2012).

Au 31 décembre 2013, le montant disponible sur le compte de chèque postal était arrêté à CHF 6'198'841.49 (CHF 8'030'123.54 une année auparavant). La procédure de rentabilisation est toujours dictée par la morosité des marchés financiers depuis 2008, qui font stagner les taux de rendement des placements.

Les emprunts arrivant à échéance les 30 avril 2014 (Banque Raiffeisen, CHF 2'000'000.00 au taux fixe de 3.125 %) et 30 septembre 2014 (KommunalKredit Austria AG, CHF 2'450'000.00 au taux fixe de 3.35 %) devraient être renouvelés ou remboursés partiellement en fonction des investissements en cours ou à venir, ainsi que des taux du marché.

## **PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES**

Dans le cadre de la péréquation directe, ainsi que la facture sociale, les chiffres portés au budget constituent des acomptes calculés selon la classification des communes basée sur les rendements fiscaux 2011 (les chiffres définitifs 2012 n'étant pas connus lors de la facturation des acomptes).

Comme chaque fin d'année, le Conseil d'Etat a communiqué en novembre 2013 que les charges 2013 devraient varier quelque peu par rapport aux chiffres annoncés pour le calcul des acomptes. Il convient cependant de toujours noter que de nombreuses communes ont procédé à des changements de taux d'imposition, à des fusions ou à l'encaissement de recettes fiscales conjoncturelles supérieures aux prévisions, pouvant ainsi modifier fondamentalement les montants à charge des autres communes.

En 2013, le retour provisoire du fonds de péréquation directe s'est élevée à CHF 520'104.00 (contre une contribution nette de CHF 1'397'760.00 en 2012). Cette différence provient du fait que les chiffres provisoires 2013 sont basés sur les comptes 2011, année durant laquelle une erreur dans la déclaration des dépenses thématiques a été constatée et corrigée en 2012. Les chiffres provisoires n'ont, quant à eux, pas pu être modifiés (implication de l'ensemble des communes vaudoises) ; la correction interviendra en 2014, lors de l'établissement du décompte définitif 2013.

Il en résultera donc une charge complémentaire à reverser au fonds de péréquation ; pour l'heure, il n'est pas possible de la déterminer avec exactitude (comme précédemment, le résultat des calculs de l'ensemble des communes vaudoises l'influencera). Toutefois, une estimation a été faite et le fonds de régulation pour la facture sociale/péréquation a pu être alimenté à hauteur de CHF 1'757'840.00 en prévision du montant qui sera refacturé à Epalinges en 2014.

A l'instar de l'année dernière, le calcul définitif (facture finale) de la péréquation directe et de la facture sociale interviendra d'ici au 31 juillet 2014 sur la base des comptes 2013. Par conséquent, le résultat effectif 2013 sera comptabilisé sur l'exercice 2014.

Comme mentionné précédemment, le bouclage enregistre des acomptes 2013 pouvant fortement changer en fonction de la situation réelle de la commune et de toutes les autres. Raison pour laquelle il est extrêmement difficile d'évaluer si, et dans quelles mesures, le décompte définitif peut être susceptible d'évoluer.

## **BOUCLEMENT DES COMPTES**

Les renseignements se rapportant à la clôture annuelle, les différentes analyses ainsi que le détail des investissements vous sont présentés dans la brochure des comptes 2013.

## INVENTAIRE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Quantité / désignation	Valeur nominale	Valeur au 01.01.2013	Acquisition	Amortissement Remboursement	Valeur au 31.12.2013	Valeur vénale 31.12.2013	Rendement 2013
<b>Titres du patrimoine administratif (comptes 9153.00, 9165.01 et 9165.02)</b>							
<b>Compte 9153.00</b>							
24 Actions nom. CRIDEC	24'000	1			1	pm	
225 Actions nom. Centre intercommunal de glace de Malley	112'500	1			1	pm	
80 Parts sociales nom. Société immobilière LOGACOP, Lausanne	8'000	1			1	pm	
50 Parts sociales nom. Société coopérative des sites et espaces verts	5'000	1			1	pm	
3 Parts sociales nom. Société de l'asile du Marchairuz, Le Chenit	225	1			1	pm	
184 Actions Télé-Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA, Leysin	184	1			1	37	
15 Actions "nouvelles" Transports publics région lausannoise SA °	3'750	1			1	pm	
13 Actions "priviliégées" Transports publics région lausannoise SA °	3'250	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative du Logement à but social Epalinges	3'000	1			1	pm	
1 Part sociale de soutien nom. L'association des "Milices vaudoises"	500	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	100	1			1	pm	
28 Actions nom. Sucrierie d'Aarberg et de Frauenfeld	280	280			280	1'176	22
460 Certificats d'actions nom. Romande Energie Holding SA, Morges *	11'500	11'500			11'500	489'900	12'420
5 Actions nom. BVA Holding, Lausanne	500	1			1	pm	
8 Parts sociales nom. Association Forestière vaudoise et du bas-Valais	2'000	1			1	pm	
10 Actions LS Vaud foot SA, Lausanne	40	-			-	pm	
20 Actions nom. CGN	500	1			1	100	
<b>Comptes 9165.01 + 9165.02</b>							
157 Actions nom. Gedrel SA - libérées à 50 %	450'000	235'500		47'100	188'400	pm	
5 Actions nom. Biopôle SA - certificat émis en 2005	50'000	1			1	pm	
<b>Totaux</b>	<b>675'329</b>	<b>247'295</b>	<b>-</b>	<b>47'100</b>	<b>200'195</b>	<b>491'213</b>	<b>12'442</b>

\* Titres avec droit de préemption (valeur de clôture au 31.12.2013, CHF 1'065.00 par titre)

° Titres en cours de fusion auprès des TL

pm = pour mémoire

## ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERMES - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Début	Désignation de l'emprunt	Taux %	Montant au 31.12.2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
30.04.2004	9221.47 - Banque Raiffeisen	3.1250	2'000'000	2'000'000														
30.09.2003	9221.45 - Kommunalkredit Austria AG	3.3500	2'450'000	2'450'000														
09.01.2006	9221.49 - BCV	2.7000	1'800'000	1'800'000														
30.05.2005	9221.48 - BCV	2.6500	1'200'000	1'200'000														
09.01.2006	9221.50 - Vaudoise Vie	2.6900	2'000'000	2'000'000														
12.06.2008	9221.33 - Postfinance (ex-Swiss Life)	3.8000	2'500'000	2'500'000														
11.05.2009	9221.37 - Vaudoise Vie	2.8000	1'900'000	1'900'000														
11.01.2010	9221.51 - Postfinance	2.4500	900'000	900'000														
03.05.2010	9221.52 - SUVA	2.2000	1'000'000	1'000'000														
03.09.2010	9221.53 - Vaudoise Vie	2.1300	1'500'000	1'500'000														
07.10.2011	9221.54 - AXA-Winterthur	1.8500	2'500'000	2'500'000														
10.02.2012	9221.55 - Postfinance	1.2800	2'000'000	2'000'000														
10.02.2012	9221.56 - AXA Leben	1.7500	2'500'000	2'500'000														
10.04.2012	9221.57 - SUVA	1.4500	2'500'000	2'500'000														
28.03.2013	9221.58 - Vaudoise Vie	1.9000	2'500'000	2'500'000														
30.09.2013	9221.59 - SUVA	1.9700	2'000'000	2'000'000														
<b>Total dette à moyen et long termes</b>				<b>31'250'000</b>	<b>4'450'000</b>	<b>3'000'000</b>	<b>2'000'000</b>	<b>2'500'000</b>	<b>1'900'000</b>	<b>0</b>	<b>1'900'000</b>	<b>2'500'000</b>	<b>0</b>	<b>2'000'000</b>	<b>1'500'000</b>	<b>2'500'000</b>	<b>2'500'000</b>	<b>2'500'000</b>
<b>En % de la dette totale</b>				<b>100.00%</b>	<b>14.24%</b>	<b>9.60%</b>	<b>6.40%</b>	<b>8.00%</b>	<b>6.08%</b>	<b>0.00%</b>	<b>6.40%</b>	<b>8.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>6.40%</b>	<b>4.80%</b>	<b>8.00%</b>	<b>8.00%</b>	<b>8.00%</b>

## DOMAINES

### IMMEUBLES

Lors de sa séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012, le Conseil communal a accepté l'acquisition de la parcelle RF 501, sise à la route de la Croix-Blanche 37, d'une surface totale de 1'220 m<sup>2</sup>, et implantée dans le PPA « Ilot Est, route de la Croix-Blanche » (voir préavis n° 9/2012). Le montant de la transaction a été arrêté à CHF 2'300'000.00. A terme, et en respectant les volontés du donateur ayant notamment permis de financer cet achat, la commune y construira des appartements protégés pour les personnes âgées. Pour ce faire, et lors de la même séance, le législatif a accepté un don d'un montant de CHF 10'000'000.00 (voir préavis n° 8/2012). Il est toutefois précisé ici que ce n'est que le 7 janvier 2013 que la commune d'Epalinges est devenue officiellement propriétaire du bien-fonds RF 501, les actes notariés ayant été rédigés dans ce sens. En date du 12 février 2013, l'autorité législative a donné son accord quant à la demande d'un crédit d'étude (organisation d'un concours d'architecture) d'un montant de CHF 486'000.00 (voir préavis n° 9/2013), en vue de la construction de logements protégés et subventionnés sur les parcelles RF n° 501 et 575, propriétés de la commune d'Epalinges.

Sur 65 projets de concours rentrés, 12 furent retenus pour la parcelle 501, et 11 pour la 575, soit 23 au total (qualifiés pour le 2ème degré).

Suite à la sélection faite par le jury, les lauréats du concours furent les suivants:

- Pour la parcelle 501 → Bureau Ferrari, à Lausanne (1er prix), avec le projet "Billy et Melby" ;
- Pour la parcelle 575 → Bonhôte Zapata, à Genève (1er prix), avec le projet "Gallets".

Le vernissage de l'exposition relative au concours a eu lieu le mercredi 8 janvier 2014, à la salle des spectacles d'Epalinges. L'exposition publique s'est déroulée du 9 au 17 janvier 2014.

Lors de sa séance du 25 juin 2013, le Législatif a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 275'000.00, en vue de la démolition du bâtiment ECA n° 238, alors existant sur la parcelle RF 501 (voir préavis n° 17/2013). Le bâtiment fut démoli dans la foulée, après un désamiantage effectué dans les règles de l'art.

Lors de sa séance du 12 février 2013 (voir préavis n° 8/2013), le Conseil communal a donné son accord à la Municipalité concernant l'acquisition d'une bande de terrain de 35 m<sup>2</sup>, issue du fractionnement de la parcelle n° 853, sise au chemin de Ballègue.

Le 23 avril 2013, l'Exécutif a approuvé le transfert des parcelles RF n° 2726 et 2732 au domaine public – chemin de la Cabolétaz et de la Jaquière (voir préavis n° 13/2013). Lors de cette même séance, par le préavis n° 14/2013, ont été acceptés le transfert du chemin Polny 5-7 du domaine public au domaine privé communal ainsi que la vente du terrain en question.

Le 10 décembre 2013, le transfert d'un tronçon du chemin des Boveresses au domaine public a été accepté par l'Exécutif (voir préavis n° 25/2013).

A noter encore que la Municipalité a acquis, gratuitement (contre la prise en charge des frais y relatifs), la parcelle RF 869, alors propriété de la Hoirie Diserens, d'une surface de 1'566 m<sup>2</sup>, sise au chemin de Près-les-Bois, et entièrement zonée en forêt.

A fin 2013, les propriétés de la commune d'Epalinges situées sur le territoire communal représentaient une surface totale de 997'335 mètres carrés dont 680'223 mètres carrés en nature de bois. Quant aux propriétés situées hors territoire communal, elles totalisaient 14'265 mètres carrés dont 10'830 mètres carrés en nature de bois (voir tableaux ci-après).

## ETAT DES PROPRIETES COMMUNALES

### (bâtimens et domaines)

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
3	17/18	Bois-Murat/Tuileries	Bâtimens scolaires, salle de gymnastique I, garderie, couvert, garages	3'451	15'838		29'664	48'953	
19	17	Les Tuileries	Salle de gymnastique II, bassin de natation	1'323	2'018			3'341	
22	17	Les Tuileries	Bâtiment scolaire	866	3'923		57	4'846	
78	16	Les Tuileries	Place de jeux, édicule public	37	1'244			1'281	
85	17	Bois-Murat	Bâtiment scolaire	933	745			1'678	
119	21	Les Croisettes			167			167	
144	21	Les Croisettes	Maison Rochat	188	1'165			1'353	
202	27	Le Bois de Rovéréaz					43'919	43'919	
208	27	Le Bois-de-Menton					3'960	3'960	
231	28	Le Bois-de-Menton					4'699	4'699	
273	26	Les Croisettes : 1/2 Epalinges et 1/2 Lausanne	Zone de verdure protégée			4'953		4'953	
274	26	Les Croisettes : 1/2 Epalinges et 1/2 Lausanne	Zone de verdure protégée			4'606,5		4'606,5	
288	26	Sur Ofréquaz	Ancien cimetière			2'276		2'276	

\* A = Administratif

F = Financier

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
342	22/24	Rte de la Croix-Blanche	Stade avec vestiaires-buvette, local matériel, place de fête, place Croix-Blanche, salle de sport, salle des jeunes et four à pain, Maison forestière	2'367	55'590	21'416	15'789	95'162	
349	22	Les Dailles	Zone de verdure			909	1'450	2'359	
351	22	Les Dailles	Zone de verdure			2'263		2'263	
391	15	En Guébey, ch. Arzillier	Pavillon - Zone de verdure	97		3'795	8'108	12'000	
394	14/15	En Montéclard					1'667	1'667	
403	14	En Montéclard	Zone de verdure			2'644	1'967	4'611	
407	14	En Montéclard					563	563	
415	12	Le Champ du Bois					10'515	10'515	
441	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéciaux			2'372	58	2'430	F
444	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéc. ; inconst.			2'371	2'987	5'358	
466	13/4	A la Biolleyre	Dépôt; sous-station électrique; dévestiture publique	63	4'234			4'297	
480	24	La Croix-Blanche					1'380	1'380	
484	24	La Croix-Blanche				738	1'829	2'567	
489	24	La Croix-Blanche	Parking ; bois		297	409	623	1'329	
490	24	La Croix-Blanche	Parking ; bois		518	100	329	947	
494	24	Rte de la Croix-Blanche	Auberge, salle des spectacles, maison de commune, local du service du feu	1'988	6'625	1'077	3'498	11'188	
501	28	La Croix-Blanche				1220		1'220	
507	25	La Croix-Blanche	Bâtiments scolaires	1'002	1'846	3'839		6'687	
515	25	Ch. de l'Eglise	Collège d'Ofréquaz	967	2'705	2'820		6'492	

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
519	25	La Croix-Blanche	Place de jeux		64	388		452	
533	30	Le Giziaux	DDP CLE (im. locatif)			1'828		1'828	
535	22-25	Le Bois-de-la-Chapelle	Forêt, chemin, place	27	3'189	440	209'381	213'037	
536	22	Le Bois-de-la-Chapelle	Forêt				629	629	
539	35	Au Grand-Chemin	Inconstructible			559		559	
546	25	Au Grand-Chemin	Forêt (inconstructible)				5'373	5'373	
547	35	Au Grand-Chemin					474	474	
548	35	Au Grand-Chemin					484	484	
575	31	A la Cabolétaz	Zone de plans spéciaux + zone utilité publique + Villa I	1'357	1'05	25'223		27'665	F
581	31	Rte de Berne 227	Habitation, garage	235	132	2'365		2'732	
588	31	A la Cabolétaz	Zone mixte		3	3'529		3'532	F
639	32	La Girarde	Habitation, atelier, garages	554	865	3'129		4'548	
701	4	En Praz-Bin	Villa II		153	9'319		9'472	F
715	33	Au Village d'Epalinges	Collège	219	396			615	
718	33	Au Village d'Epalinges	Fontaine		34			34	
722	11	A la Pierraz	Inconstr. (extens. bois)			3'456	7'420	10'876	
723	11	Le Bois de la Pierraz	Forêt (inconstructible)				4'850	4'850	
737	11	A l'Epenaz	Bourse des pauvres - (Villa I)			3'083	730	3'813	F
776	2/5	Au Village d'Epalinges	Refuge - Pavillon scolaire - sous-station électrique (Villa I)	342	3'017	16'717	56'815	76'891	F
798	10	Le Bois-de-Ban	Tennis		4610		58'087	62'697	
802	10	A la Biollaz	Tennis		2'780		35	2'815	

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
803	10	A la Biollaz					949	949	
804	14	A la Biollaz	Forêt				1'117	1'117	
839	6	Au Ruisseau-Martin	Inconstr. (extens. bois)			3'133		3'133	F
854	7	Le Petit Cerisier	Villa I			1'748		1'748	F
862	9	En Ballègue					8'305	8'305	
863	14	En Ballègue	Forêt (inconstr.)				4'699	4'699	
869	14	En Ballègue	Forêt				1'566	1'566	
870	14	En Ballègue					1'582	1'582	
876	9	En Ballègue					6'770	6'770	
877	9	En Ballègue					1'811	1'811	
878	9	En Ballègue					3'915	3'915	
879	9	En Ballègue					4'839	4'839	
880	9	En Ballègue					5'956	5'956	
882	14	En Ballègue	Forêt (inconstr.)				4'025	4'025	
883	8	Les Sept Fontaines				925	78'472	79'397	
906	30	Les Grands Champs	Bâtiment service travaux	585	2'510	295		3'390	
918	25	La Croix-Blanche	Nouveau cimetière - Edicule public	47	1'286	6'929		8'262	
945	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de verdure			13'516	11'976	25'492	
946	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéciaux		1'849		1'056	2'905	F
1030	3	Ch. du Petit-Vennes			108			108	
1102	12	Les Planchamps				98		98	
1105	22	Les Dailles				259	698	957	
1147	32	La Girarde	Villa II			2'640		2'640	F
1405	30	Le Giziaux	DDP CLE (im. locatif)	525	1'234			1'759	

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
1558	14	En Montéclard	Zone de verdure			2'579	1'783	4'362	
1626	35	Au Grand-Chemin	Pavillon scolaire	234	1'579	5'287	7'173	14'273	
1928	10	A la Biollaz	Tennis			3'019	34	3'053	
1934	30	Rte de Berne, Le Giziaux	Hangars - dépôt	380	1'115	815		2'310	
2029	24	La Croix-Blanche	Droit de superficie Epalcentre (99 ans)		4'296			4'296	
2030	24	La Croix-Blanche	Droit de superficie Steinfels (99 ans)		2'188			2'188	
2574	24-25	Au Grand-Chemin				322	20'994	21'316	
2582	20	Les Planches				1'452		1'452	
2614	12	Ch. du Chaugand			38			38	
2615	10	Ch. du Bois-de-Ban			7			7	
2737	22	Les Dailles	Forêt		1'011		35'163	36'174	
		<b>Total général</b>		<b>17'777</b>	<b>128'474</b>	<b>170'861,5</b>	<b>680'223</b>	<b>997'335</b>	

**Propriétés communales en dehors d'Epalinges**

Lieu-dit	Folio	EF	RG	N° parcelle	Bâtiment	M2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
<b>LE MONT</b> La Pichollette	113	5'400.-	Non	448					10'830	10'830
<b>LEYSIN</b> Au Feydey	6	800'000.-	Oui	1257	Chalet l'Espérance	207	430			637
<b>EPESESSE</b> Les Dares	12	37'000.-	Non	3507	Vigne			2'798		2'798
<b>Total général</b>						<b>207</b>	<b>430</b>	<b>2'798</b>	<b>10'830</b>	<b>14'265</b>

## **FORETS**

L'Inspecteur forestier du 18<sup>ème</sup> arrondissement du canton de Vaud (dont Epalinges fait partie) est M. Yves Kazémi; le Garde forestier est M. Jean-Philippe Crisinel.

Lors de sa séance du 25 mars 2013, la Municipalité a adopté le « Plan de gestion des forêts communales 2010-2019 ». Une présentation de ce dernier, par M. B. Krattinger, a été faite au Conseil communal le 18 février 2014.

Les objectifs stratégiques dudit plan sont les suivants :

- produire du bois de qualité ;
- promouvoir l'utilisation du bois indigène ;
- une gestion forestière selon des principes économiques ;
- gérer les forêts de protection selon le principe NaiS ;
- accompagner la fonction sociale, d'accueil et de loisir en forêt ;
- préserver les zones précieuses et les biotopes.

Les subventions pour les soins aux forêts, les soins aux forêts de protection ainsi que ceux relatifs à la protection des plantations ont représenté un montant de fr. 42'588.80

L'exploitation forestière 2012-2013, a donné le résultat suivant : 224 m<sup>3</sup> de bois de service résineux, 24 m<sup>3</sup> de bois de service feuillu, 340 m<sup>3</sup> de bois de feu long, 75 m<sup>3</sup> de bois de feuillu en stère et divers pour propre usage, 96 m<sup>3</sup> de bois pour copeaux (en usage propre), soit un total de 759 m<sup>3</sup> de bois exploité sur le territoire palinzard. Une partie du bois de feu (107 st) a été vendue à l'occasion d'une mise publique qui s'est déroulée le 23 mars 2013, sur le parking de la pétanque au Bois de la Chapelle.

Exploitation des bois : janvier exploitation d'un perchis de 90 m<sup>3</sup> au Bois de l'Essert ; février coupe de rajeunissement difficile de 201 m<sup>3</sup> sous le Bois de Ban ; mars élimination de chablis sur l'ensemble du territoire 35 m<sup>3</sup> ; de janvier à avril coupe de réalisation contre les glissements de terrain sous le Bois de la Chapelle, côté Flon-Morand de 279 m<sup>3</sup> ; novembre-décembre : coupe de réalisation très difficile contre les glissements au chemin des Planchamps de 154 m<sup>3</sup>. Toutes les coupes 2013 ont bénéficié de subvention en raison de leur rôle de protection.

Aucune plantation en 2013 si ce n'est la compensation de quelques plants n'ayant pas survécu en 2012.

1.21 ha de plantation ont été entretenus par fauchage manuel (sans compter les plantations de sapins de Noël). 2.88 ha de soins cultureux ont été traités. 6 parcelles sur 13 ont bénéficié des subventions de soins aux forêts protectrices (1.68 ha). Des soins spécifiques pour la biodiversité ont été effectués sur 0.4 ha de lisière.

Entretien de sentiers et de chemins : réfection de 2 passerelles au sentier du Flon et d'une passerelle à Bois-Murat ; réfection du sentier du Chaugand (perches et copeaux), ces travaux de réfection des passerelles ont été effectués en collaboration avec la PCi ; suite et fin de la réfection profonde du chemin de Bois-Murat sous les Ormeaux et début de réfection profonde du chemin à camion au Bois de Menton, ces deux chemins sont essentiels à l'entretien de ces forêts.

Comme chaque année, le garde forestier a traité de nombreux cas de police forestière. Les dossiers de construction, la sécurité des tiers, l'accès à la forêt, l'entretien illicite et les dépôts en forêts sont courants.

Les surfaces entretenues représentent une surface totale de 6.99 ha, réparties de la manière suivante : soins aux plantations en zone de protection : 0.15 ha - soins aux plantations hors zone de protection : 1.06 ha - soins culturels en zone de protection : 1.68 ha, soins culturels hors zone de protection 1.20 ha , biodiversité en lisière 0.40 ha, éclaircie et mise en lumière en zone de protection 2.50 ha.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2013 les membres de l'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien », ont approuvé une modification des statuts. Il a été également présenté aux participants, la faisabilité d'un parc périurbain dans le Jorat. La cotisation annuelle pour les communes de 5'001 à 10'000 habitants, comme Epalinges, est fixée à CHF 1'000.00.

## **VIGNE**

Comme chaque année, la Confrérie des Vignerons procède à trois contrôles annuels des différents travaux de la vigne, lesquels sont notés. Lors de la dernière visite de l'année (automne), notre vigneron, M. Philippe Rouge, a obtenu la très bonne note de 5.54 (sur 6) confirmant, année après année, l'excellent travail réalisé dans le but de garantir un excellent cru.

La vendange a été effectuée le 21 octobre ; elle a permis de récolter 3'861 kg de raisins (3'819 kg en 2012), avec un sondage de 70° Ochsle (73° en 2012).

En 2013, une vente de vin a eu lieu sur la place de parc de la pétanque près du bâtiment du Service communal des travaux. Cette dernière s'est déroulée le samedi 2 novembre et a permis de vendre très rapidement 2'001 bouteilles.

## BATIMENTS

### Méthode energostat

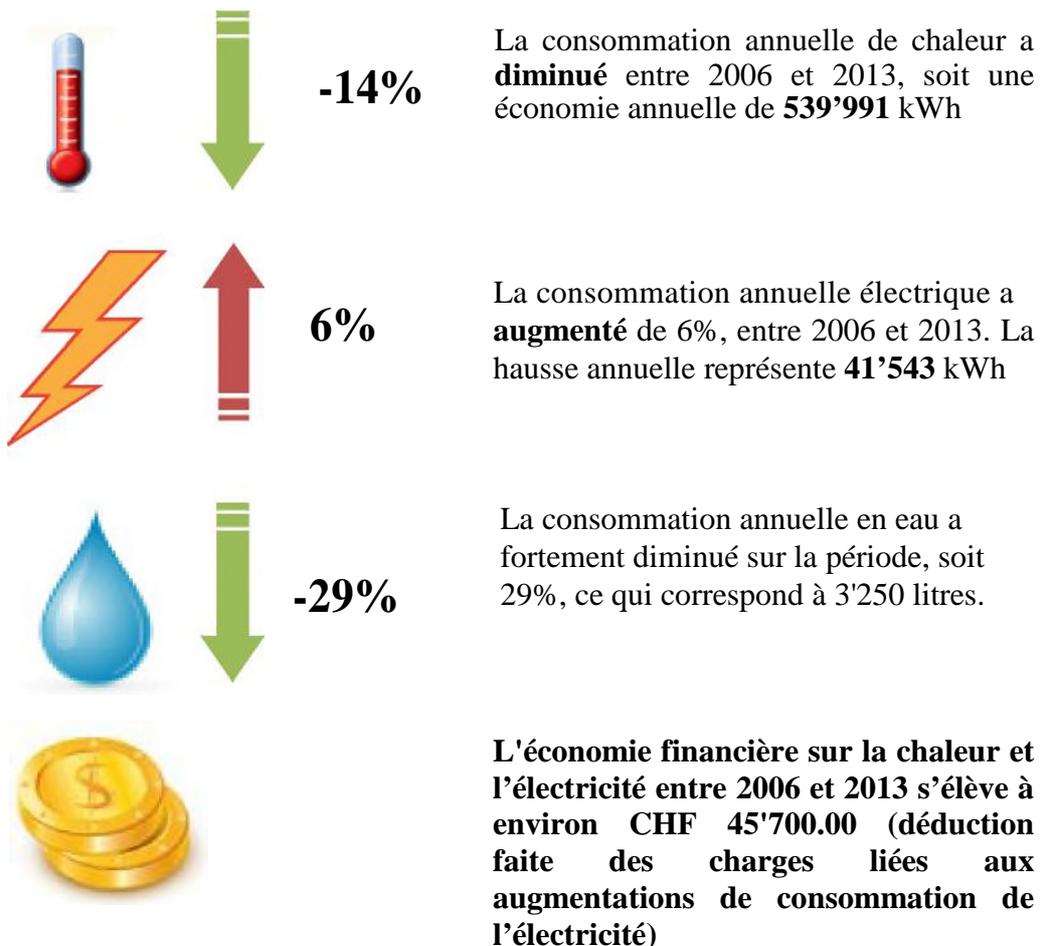
#### Résumé

La méthode développée par energo pour l'évaluation d'un parc de bâtiment permet de suivre l'évolution de la consommation énergétique d'un parc durant plusieurs années en tenant compte des variations de celui-ci. Cette méthode permet également d'évaluer le potentiel d'économies possibles dans le parc de bâtiment. Ce potentiel est estimé en comparant les consommations du parc aux consommations moyennes de bâtiments de même typologie au niveau Suisse.

Dans ses calculs, energo tient compte aussi bien des variations qui surviennent au niveau de la taille du parc (ajout ou retrait d'un immeuble, etc.) que des fluctuations au niveau des bâtiments mêmes (modification de l'occupation, assainissement, etc.)

#### Evolution des consommations

Dans le cadre de ce rapport, nous nous sommes basés sur les données de consommations des années 2006 à 2013 dans les 12 bâtiments communaux actuellement suivis sous l'application internet [www.energostat.ch](http://www.energostat.ch).



L'augmentation de la consommation électrique de 6% de 2006 à 2013 s'explique en partie par une démographie en perpétuelle évolution. En effet, la population d'Epalinges est passée de 7821 habitants au 31 janvier 2005 à 9196 habitants au 31 décembre 2013 (résidences secondaires incluses).

Pour les bâtiments scolaires et les salles de sport, cette augmentation s'explique aussi par l'augmentation du nombre d'enfants dans le groupement scolaire, ainsi que par des fréquentations plus importantes des salles à disposition des sociétés et des salles de sport utilisées à pleine capacité la journée par les écoles et, en soirée ainsi que le week-end, par les clubs sportifs.

Le rapport Energo "Analyse de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux" pour l'année 2013 donne les certificats énergétiques suivants :

Bâtiments	Classe de consommation				
	2009	2010	2011	2012	2013
Maison Rochat	C	C	C	C	C
Salle de gymnastique de la Croix-Blanche	C	C	C	C	C
Collège de la Croix-Blanche / Centre de Vie Infantile	C	D	D	E	D
Collège de l'Ofréquaz	F	F	E	E	E
Complexe de Bois-Murat	-	F	E	E	E
Collège du Village	F	F	F	F	F
Maison de commune / salle des Spectacles	F	F	F	F	F
Pavillon scolaire du Chaugand	F	F	F	F	D
Chalet L'Espérance, Leysin	G	G	G	D	C
Maison Palinzarde	G	G	G	G	G
Pavillon scolaire du Grand-Chemin	G	G	F	F	F

Les certificats énergétiques fournissent une vision globale de la performance énergétique des bâtiments. Ils permettent de déterminer quels bâtiments sont les plus sujets à un assainissement. La classification est étalonnée sur sept niveaux de A à G, A étant le niveau le plus performant et C la valeur standard.

L'amélioration pour le chalet de l'Espérance, classé au niveau G en 2011, puis au niveau D en 2012 et finalement classé au niveau C en 2013, suite aux travaux réalisés, est à mettre en évidence.

Un retour au niveau D pour les bâtiments du collège de la Croix-Blanche et du Centre de Vie Infantile s'explique notamment par la mise en exploitation du Centre de vie infantile (labellisé Minergie) et une meilleure application des consignes liées à la gestion énergétique des bâtiments.

*Pour un engagement local dans l'énergie renouvelable*

MM. Bolomey et Delamadeleine ont déposé, lors de la séance ordinaire du Conseil communal du 17 septembre 2013 (voir procès-verbal de dite séance) une motion dont le but est d'encourager et favoriser la production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque. La Municipalité a dès lors une année pour présenter une étude concernant cet objet.

*Bâtiments scolaires et d'accueil de la petite enfance*

a) Bois-Murat (bâtiments A)

Les vacances d'été ont été mises à profit pour réaliser les travaux pour la réfection de la chaufferie de Bois-Murat, préavis n° 16/2013.

Les économies qu'amènera cette nouvelle installation pourront être déterminées ces prochaines années.

Toutefois, il faut être conscient que le remplacement de la chaudière n'est qu'une étape. Des économies plus conséquentes pourraient être réalisées en rénovant, notamment, l'enveloppe des bâtiments A, B, C et D, ainsi que de la garderie de la Pépinière.

Garderie la Trottinette (bâtiment A)

Suite à la réaffectation, il y a 3 ans, d'un appartement de concierge à cette structure d'accueil, il convenait de finaliser les travaux en vue de faciliter le passage entre le vestiaire et les autres locaux de la garderie. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 6'061.70. Ce montant était prévu au budget 2013.

b) Bois-Murat (bâtiment B)

Le bon entretien de ce bâtiment et l'absence d'installation technique importante, n'a pas donné lieu à de gros travaux d'entretien en 2013.

Les seuls frais non prévus engagés sur ces bâtiments sont des frais liés à des actes de vandalisme (graffitis) pour un montant de CHF 1'952.75. Ces travaux n'ont pas occasionné de dépassement budgétaire.

c) Bois-Murat (bâtiment C)

Des travaux de peinture pour la réfection des corridors ainsi que de la cage d'escalier ont été réalisés, pour un montant de CHF 15'847.20, ce montant était prévu au budget 2013.

d) Bois-Murat (bâtiment D)

Après inspection de l'abri PC par la division de la protection civile, (contrôle tous les 10 ans), il a été nécessaire de réaliser certains travaux urgents de mise en conformité de l'abri. Ces travaux ont été réalisés pour un montant total de CHF 9'196.45. Ce montant n'était pas prévu au budget.

e) Bois-Murat (bâtiment E - piscine et salle de gymnastique)

Nous avons remplacé en urgence une pompe doseuse de floculation qui datait de 2005 pour un montant de CHF 2'461.30.

Ce bâtiment, qui comprend une piscine, une salle de gym, ainsi que le bureau de l'AAEE et l'appartement du concierge, doit pouvoir être évacué rapidement (produit chimique pour le traitement de l'eau ou incendie). Pour cela, il a été décidé d'installer trois boutons poussoirs avec alarmes sonores de 100 db à l'intérieur du bâtiment. Ceux-ci sont reliés à une station d'évacuation qui déclenche l'alarme dans tout le bâtiment lorsque l'on appuie sur un seul de ces boutons. Cela permet une évacuation rapide et complète du bâtiment en cas de problème ou d'incendie. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 7'549.55. Ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2013.

f) Bois-Murat (bâtiment F)

Suite à un dégât d'eau occasionné par la perforation d'un tuyau d'eau, un plafond et deux gaines techniques ont dû être ouverts afin de pouvoir localiser la fuite et faire les réparations. Le montant des travaux déclarés à l'assurance se monte à CHF 3'457.80 ; le montant remboursé par l'assurance s'est élevé à CHF 2'957.80.

Un variateur de fréquence, ainsi que l'un des deux moteurs du bloc de ventilation pour le renouvellement d'air du réfectoire ont dû être remplacés. Ces travaux ont été réalisés en urgence suite à une panne. Coût total des travaux : CHF 6'715.20. Ce montant n'était pas prévu au budget 2013.

Une nouvelle horloge mère a été installée, munie de deux sonneries gong différentes, une pour les grands et une pour les petits. Cette horloge offre aussi la possibilité de diffuser un message pré-enregistré (évacuation générale) dans les bâtiments B, C, D et F de Bois-Murat. Le coût s'est élevé à CHF 12'253.15, montant prévu au budget 2013. Cependant, cette installation a nécessité la création d'une liaison informatique supplémentaire entre les bâtiments F et C pour un montant de CHF 3'004.50, qui n'était pas prévu au budget 2013.

g) Centre de vie enfantine de la Croix-Blanche

Du fait que ce bâtiment est de construction récente (2011), il n'a subi aucun travail durant cette année.

h) Collège de la Croix-Blanche

Pendant les vacances d'avril et de juillet, des travaux de mise aux normes, exigés par l'ECA, sur les plafonds des deux cages d'escaliers du Collège de la Croix-Blanche ont été réalisés pour un montant de CHF 11'800.00. Ce montant n'étant pas prévu au budget 2013. La Municipalité a décidé de prélever ce montant sur le fond de réserve des bâtiments.

Durant le courant du mois de mars 2013, des travaux d'étanchéité sur le sas d'entrée de la Croix-Blanche ont dû être effectués pour CHF 5'313.60. En effet, des infiltrations d'eaux mettaient en péril le plafond, ainsi que la sécurité des usagers. Ce montant n'était pas prévu au budget, mais a pu être enregistré comme dépense courante et n'a pas occasionné de dépassement budgétaire supplémentaire.

i) Collège du Village

Durant le mois de mars 2013, la centrale de commande de l'horloge du collège du Village a été remplacée, car elle posait des problèmes (retards incessants) impossibles à résoudre. Les travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 1'620.00 et ce montant était prévu au budget 2013.

Pendant les vacances d'été 2013, des travaux de transformations sur les fenêtres des classes du collège du Village ont été effectués afin que deux fenêtres par classe puissent s'ouvrir en imposte, ce qui permet de ventiler les classes en tout temps. Les travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 4'285.45 et ce montant était prévu au budget 2013.

**Autres bâtiments communaux**

a) Maison de Commune

Début janvier, nous avons dû effectuer des travaux pour réaliser une liaison en fibre optique entre la Maison Palinzarde et la Maison de Commune (enlever les pavés entre les deux bâtiments, faire une fouille, ainsi qu'un carottage à travers les fondations et remise en état). En effet, lors du déménagement du Service Social prévu pour le début de l'année 2013, il a été constaté que la Maison de Commune n'était pas équipée d'une liaison informatique avec le canton. Cette liaison étant indispensable au fonctionnement du Service Social, ces travaux ont été réalisés en urgence pour un montant de CHF 10'229.70. Bien que n'étant pas prévu au budget 2013, le coût de cette réalisation a pu être enregistré comme une dépense courante et n'a pas occasionné de dépassement budgétaire.

b) Maison Palinzarde

La Maison Palinzarde est un bâtiment construit en 1989, période durant laquelle tout le monde ne jurait que par le chauffage au sol, alors qu'il n'était pas forcément adapté pour toutes les typologies de locaux à cause de son inertie. Pour tenter de répondre aux contraintes de ce type de chauffage et de remédier à ses inconvénients, la Municipalité a décidé, le 25 mars 2013, d'accorder un crédit de CHF 7'845.85 pour la fourniture et la pose d'une régulation de chauffage par étage, avec thermostat indépendant dans les bureaux. La décision d'installer cette régulation est intervenue suite à de nombreuses plaintes du personnel administratif travaillant dans ces locaux. Les bureaux subissaient des écarts de température importants d'un étage à l'autre, qui étaient très difficiles à gérer. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 7'845.85. Cette installation n'a pas occasionné de dépassement budgétaire.

Le 22 avril 2013, nous avons dû intervenir en urgence, à la suite d'une panne sur la pompe de circulation des radiateurs et de la ventilation du chaud de la Maison Palinzarde. Suite à cette panne, nous avons dû remplacer la pompe. Les travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 1'745.05. Ils ont été enregistrés comme dépenses courantes et n'ont pas occasionné de dépassement du budget.

c) Salle de spectacles et service du feu

Le 21 janvier 2013, la Municipalité a accepté un crédit exceptionnel de CHF 31'062.10 pour la réalisation de travaux permettant l'installation d'un lift d'escalier pour les personnes à mobilité réduite, afin qu'elles puissent accéder au-devant de la scène sans avoir à passer par les accès extérieurs de la salle. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 25'653.30, ce montant n'était pas prévu au budget. Ces travaux provoquent finalement un dépassement total de CHF 18'336.56 au budget 2013.

Des travaux pour le remplacement de la porte de service côté scène ont été effectués en avril. Il s'agissait de remplacer une porte qui avait plus de 40 ans par une porte en aluminium à deux vantaux avec portillon de service et passage de câbles pour la régie mobile. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 18'451.80. Cette dépense était prévue au budget 2013.

Début mai, la Municipalité a donné son accord pour des travaux urgents dans les locaux des pompiers, devisés à CHF 2'974.30, pour le remplacement d'un seuil d'une des portes de garages du service du feu. Il était totalement corrodé et empêchait l'ouverture et la fermeture de la porte. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 2'974.30. Ce montant, bien que n'étant pas prévu au budget 2013, a été enregistré comme une dépense courante et n'a pas occasionné de dépassement du budget.

La suite des travaux proposés par le préavis 11/2012 a été effectuée dès juillet 2013 (ce préavis concerne la mise aux normes et la modernisation du matériel et des infrastructures scéniques de la salle des spectacles de la Croix-Blanche). Le crédit octroyé était de CHF 150'000.00. Les travaux ont été terminés début septembre 2013. La mise aux normes et la modernisation du matériel et des infrastructures scéniques n'a généré aucun dépassement.

Fin octobre, la Municipalité a donné son accord pour des travaux urgents devisés à CHF 2'000.00 pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau perforée par la corrosion. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 1'985.55. Ils ont été enregistrés comme dépenses courantes et n'ont pas occasionné de dépassement du budget.

#### d) Auberge communale

Fin janvier, la Municipalité a donné son accord pour des travaux urgents devisés à CHF 1'838.00 pour la réparation de la colonne de chute des eaux usées, située derrière la cave à vin. Elle était perforée par la corrosion. Ces travaux ont été réalisés pour un coût de CHF 1'838.00. Cette réparation n'a pas entraîné de dépassement des montants budgétisés.

Des travaux pour le remplacement de la porte de service côté service du feu ont été effectués en avril. Il s'agissait de remplacer une porte qui avait plus de 40 ans par une porte en aluminium à deux vantaux avec une grille de service en attique et serrure à double cylindre (un pour la commune et un pour le gérant). Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 8'690.75. Ce montant était prévu au budget 2013.

Durant les vacances estivales de l'auberge, nous avons réalisés des travaux de rafraîchissement des murs de la salle du restaurant et de la petite salle, ainsi que dans la cage d'escalier des locaux communs. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 7'135.75. Ce montant était prévu au budget 2013.

Suite à la demande du gérant de l'auberge communale, nous avons procédé à la révision complète et à la mise en conformité de l'éclairage du totem à l'entrée de l'auberge. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 1'477.20 et n'ont pas occasionné de dépassement budgétaire du poste concerné.

e) Bâtiment de "La Cabolétaz"

Aucun travail n'a été nécessaire cette année, si ce n'est l'entretien courant.

f) Maison RoCHAT

Durant le mois de décembre, nous avons dû remplacer en urgence le réfrigérateur dans l'agencement de cuisine de l'appartement du rez-de-chaussée qui était défectueux. La Municipalité a octroyé le crédit nécessaire à son remplacement. Les travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 1'034.90. La facture relative au remplacement de ce réfrigérateur a été payée en 2014 et sera donc imputée sur les comptes 2014.

Dans l'appartement du 1<sup>er</sup> étage, nous avons dû effectuer en urgence le remplacement du mélangeur du lavabo ainsi que le siphon, qui étaient défectueux. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 593.05. Ils n'ont pas occasionné de dépassement budgétaire.

g) Ferme de la Girarde

Suite au contrôle OIBT demandé par l'exploitant du réseau, nous avons dû mandater une entreprise pour effectuer un rapport concernant l'installation électrique de la Ferme de la Girarde. Suite à ce rapport, des corrections et modifications ont été réalisées. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 3'893.40. Ce montant n'était pas prévu au budget 2013.

Dans le courant du mois de juin, nous avons entrepris des travaux pour modifier l'entrée d'un des deux garages situés le long de la route de la Girarde, sous le local des bûcherons, afin de pouvoir y garer le tracteur du service des forêts. Nous avons effectué différents travaux (agrandissement de l'ouverture, pose d'une porte de garage sectorielle avec portillon de service, travaux d'électrification pour la pose de luminaires et de prises électriques, ainsi que des travaux de peinture) pour un montant total de CHF 39'049.90. Ce montant n'était pas prévu au budget 2013.

Le 26 octobre 2013, un des locataires habitant le 1<sup>er</sup> étage nous a contactés pour que l'on constate que de l'eau sortait de dessous sa cuisine. Après quelques recherches, nous avons trouvé que l'eau provenait d'un mur que nous avons dû ouvrir, et dans lequel passe la colonne de chute des eaux usées de toute la maison. Nous avons constaté que la fuite était située au raccordement de l'écoulement de la cuisine. Des travaux ont dû être effectués en urgence. Suite à cet événement, nous avons découvert que l'appartement du dessous avait, lui aussi, subi quelques dégâts (nous avons effectué des travaux de peinture pour la remise en état de ce logement). Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 3'797.80. Le montant de ces travaux a été annoncé comme sinistre à l'assurance, qui nous a indemnisés pour un montant de CHF 2'990.65.

Suite à la demande d'un crédit de construction de CHF 170'000.00 (préavis n°11/2013), l'aménagement de jardins familiaux et d'un parc aux oies sur la parcelle communale RF n°639 a débuté au mois de juin, comprenant la création d'un local pour les jardiniers avec sanitaire dans la dépendance ECA n° 763, un cabanon pour les oies et six places de parc réservées aux jardiniers. Les travaux se sont terminés en septembre, en répondant au vœu du Conseil Communal d'intégrer au projet un point d'eau et un banc. L'arrivée des volatiles est prévue en avril 2014 ; elle sera couplée avec l'inauguration des jardins familiaux.

#### h) Bâtiment principal de la voirie

Dans le courant du mois de novembre, nous avons remplacé la porte sectorielle avec la porte de service de l'atelier de mécanique. Le montant de ces travaux prévus au budget était de CHF 15'000.00. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 10'843.20.

#### i) Maison des jeunes

Pour des raisons de sécurité, nous avons remis en état l'installation électrique des locaux, ainsi que celle du light show. Le stroboscope en place ne correspondait pas à la législation en vigueur. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 1'953.85 et étaient prévus au budget 2013.

Début mars et suite à la demande des utilisateurs du Centre d'animation des jeunes d'Epalinges (CAJE), nous avons remplacé la lumière extérieure par un projecteur allogène avec détecteur de mouvement et horloge, pour permettre au personnel qui doit fermer les locaux la nuit de les quitter avec un éclairage qui illumine le cheminement qu'ils empruntent. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 782.65 qui n'était pas prévu au budget 2013.

Fin mai, la Municipalité a accordé un crédit de CHF 4'186.10 pour la fourniture et la pose d'une cuisinière et d'une plaque de cuisson dans la cuisine du CAJE. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 3'627.70 qui n'était pas prévu au budget 2013.

#### j) Four à pain

Ces locaux n'ont donné lieu à aucun travail mandaté par la commune, si ce n'est l'entretien courant.

#### k) Pavillon de football du Bois-de-la-Chapelle

Ces locaux n'ont donné lieu à aucun travail mandaté par la commune, si ce n'est l'entretien courant.

#### l) Pavillon de football de la Croix-Blanche

Pour le début de la saison de foot, nous avons réalisé des travaux de carrelage budgétisés à CHF 21'000.00 dans les vestiaires des joueurs d'Epalinges, ceux des visiteurs ayant déjà été entretenus il y a quelques années. Nous avons également posé du carrelage dans le local de l'arbitre, ainsi que dans l'infirmerie. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 19'791.55 qui était prévu au budget 2013.

Fin avril-début mai, nous avons remplacé les radiateurs électriques qui étaient vétustes et avons effectué le remplacement des thermostats par des doubles, ce qui permet d'avoir une température de confort pendant la journée et de l'abaisser la nuit. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 8'113.50, prévu au budget 2013.

#### m) Bâtiment du cimetière

Il n'a donné lieu à aucun travail en 2013.

j) Refuge du Chaugand

Début février, nous avons remplacé le tapis de l'entrée par un paillason de type Coral Classic. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 1'625.60, prévu au budget 2013.

Au cours du mois d'avril, nous avons remplacé le linoléum de la cuisine par du carrelage et avons remplacé les carreaux de carrelage cassés dans la salle. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 2'314.65, également prévu au budget 2013.

o) Maison forestière

Elle n'a donné lieu à aucun travail en 2013.

## URBANISME

### POLICE DES CONSTRUCTIONS

Il a été ouvert quarante-sept enquêtes publiques en 2013 contre trente-sept en 2012 et cinquante-deux en 2011. Ces enquêtes concernaient notamment :

- construction de 2 immeubles locatifs de 10 logements avec parkings souterrains au bas du Grand-chemin;
- construction d'un immeuble de 16 logements (de 2,5 pces) avec parking souterrain au ch. des Croisettes, en face du Coop-Brico ;
- construction d'un immeuble de 10 logements avec parking souterrain au ch. des Geais ;
- optimisation de la toiture de l'hôpital CUTR de Sylvana comprenant la démolition de l'attique existante et la construction d'une toiture contenant deux niveaux mansardés de chambres d'hôpital, de locaux de soins et d'administration ;
- rénovation de l'immeuble locatif au ch. des Croisettes 7 comprenant réfection de l'enveloppe, intégration des loggias aux appartements, assainissement des locaux humides des appartements et mise aux normes des circulations communes ;
- construction d'un quartier de 12 villas de 2 logements avec garages séparés au ch. de Ballègue ;
- construction d'un lotissement de 3 villas de 2 logements avec garages séparés au ch. du Ruisseau-Martin ;
- démolition d'une ancienne villa et remplacement par une villa de 2 logements avec couvert à voitures séparé au ch. de la Côte;
- construction d'une villa de 2 logements avec garages séparés au ch. de Praz-Buchilly ;
- constructions de villas individuelles aux ch. du Polny, ch. de la Crausaz et du Raidillon (avec piscine en sous-sol) ;
- démolition du bâtiment de la Croix-Blanche 37 sur la parcelle prévue pour accueillir le futur bâtiment de logements protégés qui a fait l'objet du concours d'architecture ;
- démolition des anciens bâtiments (hangar, dépôts) sur la parcelle des Bosquets du Giziaux qui a fait l'objet d'un Plan de quartier ;
- transformation d'une ancienne ferme avec 2 logements au Nord du Grand-Chemin avec construction d'une aile contiguë de 4 logements ;
- transformation du bâtiment de l'Eglise orthodoxe serbe à la rte de Berne avec surélévation de la toiture pour création de 2 nouveaux appartements dans les combles ;
- transformations et/ou agrandissements de diverses villas ou petits bâtiments aux chemins de Clair-Matin, de Ballègue, des Planches, de la Laiterie, de la Biolleyre, du Raidillon, de la Possession, de Praz-Buchilly et du Polny ;
- constructions d'une piscine couverte enterrée au ch. du Raidillon
- construction de piscines extérieures chauffées aux chemins du Pré d'Yverdon, des Planches, de Près-les-Bois et de Ballègue ;
- construction de piscines extérieures non chauffées aux chemins des Clairières, des Boveresses et de Près-les-Bois ;
- quelques petites constructions telles que couverts de terrasse ou à voiture, trois vérandas non chauffées, des garages pour 1 ou 2 voitures, un spa-jacuzzi avec couverture.

Une enquête complémentaire a été ouverte pour la modification des aménagements extérieurs suite à la transformation d'une maison familiale mise à l'enquête en 2010 au ch. des Roches.

La commune a procédé aux mises à l'enquête publique suivantes :

- construction d'un trottoir (2ème étape) sur le tronçon inférieur du chemin du Petit-Vennes avec création d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules ;
- création de deux écopoints aux parkings de la Croix-Blanche et du Chaugand.

Dans le cadre du Plan d'affectation cantonal 309 "Vennes", les chantiers des bâtiments « Biopôle IV » et du « Bâtiment Terrasse » sont en cours de finition. Les premiers locataires emménagent au début 2014. Seules les enveloppes de ces bâtiments ayant été mises à l'enquête à ce jour, plusieurs demandes d'autorisations pour des aménagements intérieurs nous ont été soumises. Etant conformes à l'affectation prévue, elles ont été dispensées d'enquête publique, mais transmises aux services cantonaux compétents pour autorisation. Il s'agit de :

- Pour le bâtiment « Biopôle IV » : de l'aménagement de salles de classes pour l'UNIL avec création de nouvelles fenêtres au rez-inférieur et d'un monte-charge ;
- Pour le « Bâtiment Terrasse » : de l'aménagement (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étape) d'un centre médical (Centre médical d'Epalinges), de bureaux pour une société pharmaceutique, d'un centre d'imagerie médicale, d'une agence d'assurance, de bureau pour le CMS et d'un laboratoire de chimie ;
- Pour le bâtiment Biopôle 3 qui est terminé et complètement exploité, une autorisation complémentaire a été sollicitée pour transformer les anciennes salles de classes de l'UNIL en laboratoires. Celle-ci a également pu être dispensée d'enquête publique.

Les aménagements le long du bâtiment Phare du Biopôle, en bordure de la route de Berne, sont en attente du réaménagement de la RC601 entre le carrefour des Croisettes et celui de la sortie de l'autoroute à Vennes, en relation avec la révision du PAC 309 Vennes qui a été mise à l'enquête au printemps 2013 par le canton. Les travaux sont prévus en 2015-2016.

Le chantier du quartier des Grands-Champs (11 immeubles, moitié locatifs et moitié PPE, avec parkings souterrains), à l'endroit de l'ancienne halle de tennis de la route de Berne, dont le permis de construire a été délivré en février 2011, est achevé. Tous les logements sont occupés à fin 2013 à une ou deux exceptions près.

La réalisation du nouvel immeuble au ch. du Bois-Murat, en lieu et place d'une ancienne usine, s'est achevée en été 2013. Hormis les aménagements extérieurs, a également été achevé à fin 2013 un petit immeuble sur la dernière parcelle encore libre du quartier de la Jaquière.

La transformation complète d'une ancienne école / centre de séminaire de « La Branche » en appartements, au ch. Près-les-Bois, a débuté au printemps 2013.

La réalisation du nouvel immeuble de la rte de la Croix-Blanche 38, en lieu et place d'anciens bâtiments, a débuté au printemps 2013. Elle devrait être achevée pour l'automne 2014.

Les démolitions des vieux bâtiments du Polny 3 et 5, au Village, ont été effectuées et les nouvelles constructions (petits immeubles et villas) à l'arrière, côté Est, sont en cours.

La démolition du bâtiment de la Croix-Blanche 37, propriété de la commune, a été effectuée en automne 2013.

La réalisation des infrastructures pour le quartier de 12 villas jumelles au ch. de Ballègue a débuté à fin 2013, de même que les terrassements de 2 nouveaux immeubles au bas du Grand-Chemin.

La transformation de la partie restaurant de l'hôtel de La Marmite est quasiment achevée. L'ouverture est prévue au printemps 2014.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le projet de PPA "**Les Orchez**", a été soumis à l'enquête publique en 2012. Ayant soulevé de multiples oppositions du voisinage, principalement au sujet des accès, du stationnement et des nuisances engendrées (trafic, bruit, chantier, etc...), des études complémentaires ont été demandées aux propriétaires et les réponses ont pu être apportées aux opposants par la Municipalité à fin juillet 2013. Ces réponses ont donné satisfaction à certains, qui ont retiré leur opposition, mais d'autres ont par contre maintenu leur position.

Une séance de conciliation a ensuite été organisée avec ceux-ci par la Municipalité et par les propriétaires et leurs mandataires en novembre 2013. Suite à cette séance, seuls 5 opposants n'ont pas donné de réponses. Dès lors, la Municipalité propose de lever ces oppositions. Ce projet de PPA ainsi que les réponses de la Municipalité aux opposants, seront soumis à l'approbation du Conseil communal au printemps 2014.

Le projet de PQ "**Le Cloalet**", anciennement intitulé "En Montéclard", sur les parcelles propriétés de la Fondation Fonds de prévoyance du Crédit Agricole S.A, soumis à l'Etat pour examen préalable à la fin 2010, a reçu un préavis négatif en avril 2011. Malgré une analyse complémentaire démontrant l'impossibilité d'un accès unique par les routes de dessertes communales, le SR a confirmé, en octobre 2011, sa non-entrée en matière pour l'accès sur la route de Berne.

L'étude de requalification de la route de Berne (RC 601) entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet (sollicitée notamment par les communes de Lausanne et Epalinges) ayant été reprise à fin 2011 et un accord trouvé avec les représentants de la Broye sur le projet global, une solution d'accès par une "patte d'oie" est maintenant projetée en complément du giratoire qui devrait être réalisé sur la RC 601, en amont, pour accéder d'une part au parking de la Croix-Blanche, et d'autre part au parking du « Cloalet » pour les véhicules venant du Sud.

Le projet de PQ "Le Cloalet", avec cette nouvelle version d'accès, a donc été transmis au canton pour un nouvel examen préalable en juillet 2012. Le rapport du SDT, établi fin mai 2013, mentionne que le projet ne peut être accepté tel quel et demande, principalement, que le projet soit réétudié en intégrant un accès par le réseau routier communal. Une séance avec les responsables des services des routes et de mobilité en juillet n'ayant pas permis de modifier la position des services cantonaux, la Municipalité a demandé une séance avec les cheffes de département concernées pour argumenter et défendre la position de la commune en faveur d'un seul accès par la route de Berne. Cette rencontre a eu lieu le 13 décembre 2013, mais n'a pas permis un changement de position de la part des autorités cantonales. Le dossier va donc être modifié selon leurs demandes et transmis au service des routes pour un ultime contrôle avant la mise à l'enquête publique.

Suite à un ultime contrôle des services cantonaux en mars 2013, le projet de plan de quartier (PQ) "**La Possession / Bois-de-Ban**", a finalement reçu une réponse favorable concernant l'attribution d'un CUS de 0.48 conformément aux souhaits de la Municipalité et des promoteurs en lieu et place d'un coefficient proche de 0.6 souhaité par le canton.

Ce dossier a été soumis à l'enquête publique du 25 mai au 24 juin 2013 et une séance d'information publique a été effectuée le 25 mai. Ce projet a soulevé de multiples oppositions du voisinage, que l'on peut classer en 3 catégories, à savoir : la mobilité (trafic, stationnement et nuisances en découlant) ; les aspects constructifs ; le coefficient d'utilisation du sol (CUS) en dérogation à l'art. 54 RPGA.

Les mandataires préparent les réponses aux deux premiers sujets en apportant éventuellement quelques modifications au projet et la Municipalité répondra au volet concernant le CUS avec l'appui d'un avis de droit. Une réponse sera donnée aux opposants dans le courant du printemps 2014.

Le projet de PPA "**La Bodevenaz 2**" pour la réalisation d'immeubles de logements avec locaux pour activités compatibles et tertiaires, situé dans le triangle formé par le chemin de la Girarde et les routes du Village et de Berne, a été soumis à l'enquête publique du 23 janvier au 22 février 2013. Une seule opposition d'un voisin de ce quartier a été enregistrée. Elle a été retirée par son auteur suite aux réponses et garanties données par la Municipalité.

Ce PPA a été soumis à l'approbation du Conseil communal qui l'a adopté sans modification en date du 12 novembre 2013. Une fois réglées les questions foncières pour les parcelles cantonales bordant la RC 601, il sera envoyé à la Cheffe de département pour approbation avant son entrée en force.

Suite à de nombreuses remarques de la Commission consultative d'urbanisme municipale, le projet de plan de quartier (PQ) "**Grand-Chemin nord**", établi par le bureau CCHE Architecture et Design SA, architectes-urbanistes, pour la création d'un immeuble de 8 niveaux (R+7) avec activités compatibles et artisanales, a été modifié à plusieurs reprises par ses auteurs avant d'être validé par la Municipalité. Finalement ce dossier a pu être transmis au SDT pour examen préalable au début janvier 2014.

La **modification du plan général d'affectation (MPGA) dans la zone du Village**, entre les bâtiments du chemin du Polny 5 et 7, destinée à transférer une zone de domaine public devenue inutile au domaine privé de la commune, a été soumise à l'approbation du Conseil communal, qui l'a adoptée en date du 23 avril 2013. Cette modification a ensuite été approuvée par la Cheffe de département le 21 octobre 2013. Les actes de vente de cette parcelle communale aux différents propriétaires riverains sont en cours d'élaboration.

En 2011, à la demande de Swiss Life SA, propriétaire des immeubles au ch. des Croisettes 3 à 15, et suite au constat d'une dégradation de ces immeubles nécessitant des rénovations urgentes (façades et installations techniques), la Municipalité a donné son accord de principe pour une augmentation de la densification de ce quartier (**PQ Les Tuileries I**), ce qui permettrait un transfert des locataires durant la réalisation des travaux de rénovation des appartements. Le PQ existant datant de 1959, le canton refuse l'adjonction d'un nouvel addenda. Vu la particularité du quartier, le SDT préconise même la création d'un plan directeur localisé (PDL), à charge de la commune, qui engloberait tout le secteur « Croisettes - Vaugueny – Roches » et permettrait une réflexion générale sur les espaces publics dont les aménagements sont insatisfaisants. Ce PDL pourrait être développé en parallèle à un nouveau PPA pour les parcelles propriétés de Swiss Life.

En décembre 2013, Mme Liebermann urbaniste, mandataire de Swiss Life, nous propose un périmètre de PPA jusqu'au ch. des Croisettes, englobant ainsi toujours dans le PPA le bâtiment n° 9 en relation avec l'espace public. Cette proposition étant contraire à la décision prise en décembre 2012, la commune a donc demandé aux mandataires de Swiss Life de présenter leur étude de PPA comme décidé en 2012 avec le SDT, sur le secteur partiel de la parcelle, sans le bâtiment n°9. Celui-ci fera l'objet d'un autre PPA, quand le PDL des Croisettes sera finalisé et approuvé par les autorités cantonales.

En septembre 2013, la commune a lancé une **démarche participative aux Croisettes** et a mandaté pour la conduite de celle-ci le Bureau Tribu Architecte et M. Laurent Bonnard modérateur. Les ateliers permettront d'établir un cahier des charges afin que le Bureau de paysagiste J.-J. Borgeaud finalise un projet sur les Croisettes en automne 2014. Ce projet

paysager permettra la mise en place d'une étude de PDL plus étendue afin d'intégrer une réflexion concernant les espaces publics du chemin des Croisettes.

Le projet de **PPA "Les Planches / Montblesson"** pour la réalisation d'un quartier d'habitation collective a été mis en route par la société GEFIswiss SA début 2013, sur la zone restant encore à légaliser en bordure de la route de Montblesson. Ce PPA est actuellement à l'examen préalable au SDT, qui devait donner son rapport à la Municipalité pour février 2014.

Le Service de la santé publique (Division EMS) et le CHUV, avec l'accord de la Municipalité, étudient l'agrandissement du site de **Sylvana**, au vu de la pénurie de lits dans ce type d'établissements. L'objectif est de passer de 80 lits actuels à environ 280 et d'une surface de plancher de 6'000 m<sup>2</sup> à plus de 23'000 m<sup>2</sup>, entraînant une augmentation du personnel qui passerait de 120 employés plein temps (EPT) à 375. Le développement de cette étude nécessite la réalisation d'un PPA, la zone concernée n'étant pas légalisée. Un concours d'architecture sera également organisé pour cette extension. Le PPA doit être transmis au SDT pour examen préalable d'ici juillet 2014.

Vu la pénurie de lits et dans le but d'y remédier, le CHUV souhaite toutefois procéder rapidement à un agrandissement des 2 niveaux en toiture du bâtiment existant. La mise à l'enquête pour cet agrandissement a été effectuée du 28 septembre au 29 octobre 2013. Le permis de construire devrait être délivré début 2014.

La modification (**révision**) du "**PAC 309 Vennes**" a été soumise à l'enquête publique du 28 mai au 27 juin 2013. Une séance d'information publique a par ailleurs été organisée à Epalinges le 3 juin 2013. Cette mise à l'enquête n'a soulevé aucune opposition. Seule une remarque relative au stationnement sur la place des Croisettes a été déposée par des habitants d'Epalinges, remarque à laquelle les services cantonaux ont répondu en bonne et due forme. Le **PAC Vennes** est donc depuis l'automne 2013 en phase d'approbation. Celle-ci nécessite notamment que l'avenant à la convention du 29 février 2008 soit signé par l'ensemble des partenaires du Pôle de développement de Vennes (Etat de Vaud – commune de Lausanne – commune d'Epalinges – Biopôle S.A. – CSS Versicherung AG – Hoirie Weber). Une fois cette étape franchie, le PAC devrait pouvoir entrer en force au printemps 2014.

En parallèle à la mise à l'enquête du PAC Vennes, la requalification du tronçon Vennes - Croisettes de la RC 601 a également été mise à l'enquête. Deux oppositions émanant de riverains palinzards ont été traitées par le Service des Routes et ont été finalement levées. Les travaux sur ce tronçon sont planifiés en 2015 et 2016. Durant ces phases de chantier, une partie du trafic de la route de Berne transitera par la route de la Corniche (essentiellement le trafic à destination d'Epalinges).

Le développement du Biopôle, le projet d'un éventuel développement sur la parcelle "Faucherre" et la prolongation future du M2 ont nécessité une nouvelle étude de réaménagement de la **Place des Croisettes**, avec pour objectifs d'améliorer les traversées piétonnes, les zones de dépose, les places d'attente 15 min. et la convivialité de cette place. Pour cette étude et dans un souci de cohérence, ce sont les bureaux Transitec, Schopfer et Niggli ainsi que le paysagiste J.-J. Borgeaud qui ont été mandatés. Ce projet a fait l'objet d'une demande d'un crédit d'étude qui a été accepté par le Conseil communal le 12 février 2013 (préavis 7/2013).

Après des mois de discussions, tergiversations et reports, la concertation entre tous les partenaires concernés a permis, en janvier 2013, d'adopter le projet de **Requalification de la route de Berne (RC601)** entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet. Le projet adopté prévoit, pour le tronçon concerné, la création d'une voie « bus » à la descente en parallèle à la voie de

circulation, et de deux voies de circulation à la montée. Les cyclistes pourront emprunter la voie « bus » à la descente et bénéficieront d'un parcours sécurisé à la montée. Deux giratoires seront créés, dont un à Epalinges, en dessous de la Croix-Blanche. Ce giratoire permettra d'accéder à des zones d'urbanisation et d'activité. Enfin, une limitation de la vitesse à 70 km/h et la pose d'un revêtement routier phono-absorbant contribueront à sécuriser le tronçon et à améliorer la qualité de vie des riverains.

Le planning concernant la poursuite des opérations sur le projet de requalification de la RC601 prévoit, notamment, l'établissement d'un avant-projet pour cette route d'ici fin 2013, suivi d'un examen préalable auprès des services cantonaux au début 2014. L'étude du projet d'ouvrage d'une durée d'une année devrait permettre une mise à l'enquête durant l'été 2015. A fin 2015, une demande de crédit pour l'exécution des travaux sera présentée au Grand Conseil avec, pour objectif, un démarrage des travaux dès l'été 2016 pour une durée de 2 ans et demi. Ce planning ne tenant pas compte des éventuels aléas qui pourraient survenir durant le développement du projet, notamment lors de la procédure d'enquête publique, le début des travaux pourrait être repoussé en 2017, avec une mise en service de la route fin 2019 – début 2020.

Dans le cadre de cette requalification, une étude a été lancée en mai 2012 par la commune concernant la **liaison entre le rond-point projeté sur la route de Berne et le parking du centre commercial de la Croix-Blanche**. Cette étude a été terminée en automne 2013. Le dossier a été envoyé pour examen préalable au Service des Routes de l'Etat de Vaud le 9 septembre 2013. La réponse du Canton devrait donc être connue au printemps 2014.

Dans le cadre du **Schéma directeur centre Lausanne (SDCL)** regroupant les communes de Lausanne et Epalinges, l'année 2013 a été principalement centrée sur la requalification de la route de Berne (Vennes-Chalet-à- Gobet) et le prolongement du M2.

Pour le premier sujet, le projet, tel que prévu par le Canton, à savoir : création de deux giratoires (sortie du parking de la Croix-Blanche et Ecole Hôtelière) et d'une piste de bus en site propre ; une limitation de vitesse à 70 km/h est aujourd'hui accepté par tous. Ces travaux devraient débiter à l'horizon 2017.

Concernant le M2, la commune entretient de bons rapports avec les TL. Le métro verra sa cadence augmenter progressivement jusqu'en 2025 à 2 minutes sur le petit carrousel (CFF-Sallaz) et à 4 minutes sur le grand carrousel (Ouchy-Epalinges). C'est à partir de 2025 que le M2, pourrait se voir équipé, soit d'un « tiroir », permettant une cadence inférieure à 2 minutes aux Croisettes, soit d'une prolongation du M2 en direction du Chalet à Gobet.

Par ailleurs, lors d'une rencontre entre une délégation de la commune et les TL , il a été rappelé d'une part qu'une amélioration des cadences des lignes 45-46 avait été mise en oeuvre en décembre 2013 et d'autre part, que les TL entraînent en matière concernant la vente à la Commune de la parcelle de l'ancien terminus de la ligne 5 à la Croix-Blanche (propriété des TL).

Le Conseil communal a adopté, le 25 septembre 2012, le préavis n° 12/2012, pour la création d'un **plan directeur communal de mobilité (PDCM)** et d'un **plan de mobilité de l'administration communale**. Le Bureau Transitec a planché sur le PDCM au cours de l'année 2013. Les intentions ont été dévoilées au public une première fois, lors de la présentation de la thermographie aérienne le 23 novembre 2013. Le document final sera finalisé au printemps 2014 et sera alors présenté au Conseil communal. Quant au plan de mobilité destiné au personnel communal, un groupe de réflexion multidisciplinaire s'est réuni deux fois en 2013. Les conclusions sont attendues également pour 2014.

Le 12 novembre 2013, le Conseil communal a également adopté le préavis n° 22/2013 concernant le **règlement relatif à la taxe destinée au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds**. Le règlement précité a été approuvé par la Cheffe du Département de l'intérieur en date du 3 décembre 2013.

Ce règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire a été rédigé conjointement par le service communal de l'urbanisme et le Boursier. Il s'applique dorénavant à l'ensemble du territoire de la commune et détermine chaque type de mesure d'aménagement du territoire qui donne matière à taxation, le genre d'équipements communautaires que la taxe permet de financer et la façon dont le montant de ladite taxe est calculé.

Concernant le SIT communal (Service d'Information du Territoire), le travail du bureau mandaté a consisté principalement, comme par le passé, à mettre à jour les données en fonction des mutations enregistrées.

## TRAVAUX

### ROUTES-VOIRIE

a) Constructions, transferts au domaine public

La Municipalité a acquis une bande de terrain de 35 m<sup>2</sup> de la parcelle RF 853, afin de permettre l'élargissement de la chaussée et le maintien d'un trottoir sur ce tronçon du chemin de Ballègue, pour un montant de CHF 115'000.00 (préavis 8/2013)

Construction d'une dalle en béton à l'arrêt TL des Ormeaux pour la somme de CHF 39'961.55

Chemins de la Cabolétaz et de la Jaquière – Transfert des parcelles RF n° 2726 et 2732 au domaine public.

Modification du PGA et transfert au domaine privé d'une surface totale de 228 m<sup>2</sup>, au ch. du Polny 5-7, dans un premier temps, affectée au domaine privé communal, puis ensuite fractionnée et vendue, aux conditions du marché, aux trois propriétaires concernés.

Un crédit d'étude de CHF 105'000.00 a été accordé pour l'étude de réaménagement de la place des Croisettes. Cette étude a débuté à mi-2013 et se poursuivra en 2014.

b) Entretien

Différents entretiens ont eu lieu sur le budget de fonctionnement, ainsi que divers travaux pour un montant de CHF 769'000.00 en lieu et place des CHF 800'000.00 conformément au préavis 4/2013, à savoir :

Ch. du Polny	Construction d'une cunette et pose de bordure	CHF	35'663.90	Budget de fonctionnement
Traitement de fissures	10'000 m linéaires	CHF	32'400.00	Budget de fonctionnement
Réseau routier	Reflachages	CHF	61'020.80	Budget de fonctionnement
Couverts de collecteurs	Remise à niveau des couverts de collecteurs sur le plat de la Croix-Blanche	CHF	18'960.60	4/2013
Ch. Polny et Vaugueny	Pose d'un tapis ACT 11N	CHF	158'570.15	4/2013
Ch. des Planches	Pose d'un tapis ACT 11N	CHF	103'194.00	4/2013
Rte Croix-Blanche	Pose d'un tapis depuis la sortie du parking commercial de la Migros jusqu'à la rte de Montblesson AC MR8	CHF	452'869.05	4/2013
Croix-Blanche (parking Migros)	Réfection du tapis de la partie centrale	CHF	26'100.30	4/2013

Le tapis du trottoir du chemin des Roches a été refait pour un montant de CHF 9'892.90. En ce qui concerne le trottoir du ch. des Tuileries, les bordures et le tapis ont été changés pour la somme de CHF 30'344.80.

Le service de déneigement n'a pas posé de problème particulier.

Le nettoyage du réseau routier a été fait au moyen de la balayeuse de la commune, à l'instar des trottoirs.

## **PARCS DES VEHICULES ET MACHINES**

Etat des véhicules et engins du Service des Travaux au 31 décembre 2013 :

Epareuse radiocommandée Speedy-Cutter, 2011 ; Citroën Berlingo, 2010 ; tracteur de débardage LKT 82 F avec remorque forestière, 2011 ; balayeuse Hako Citymaster, 2010 ; Citroën Nemo 1.4i, 2010 ; Peugeot Expert 2.0 HDi FAP, 2012 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI, 2004 ; Man 10.163 LAE, 2002 ; Transporteur Aebi VT 450, 2009 ; Transporteur Aebi TP 67 K, 1988 ; Iseki TF 330, 2004 ; Lindner Unitrac 95 L, 2001 ; John Deere 6400, 1997 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1998 ; balayeuse Bucher Citycat 5000, 2003 ; Boschung Pony DP 604 T 4x4, 2000 ; pelle mécanique Takeuchi, 2005 ; tondeuse hélicoïdale Sabo 600-3D, 1991 ; compresseur Ainergie Mobilair 28, 1987 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI 350 LL, 2006 ; Mitsubishi Fuso Canter, 2007 ; Isuzu TFS 86, 2007 ; Opel Movano, 2005 ; Heli CPCD 25, 2008 ; chargeuse Schaeffer, 2008 ; VW T5 Transporteur pont basculant, 2012 ; MAN TGM 13.250, 2012 ; Victor Meili VM 600 H30, 2012 ; Citroën Jumpy 2.0 HDi FAP, 2012 ; Hyundai Atos Prime 1.1, 2004 ; remorque Morier RTMS 2, 1991 ; remorque Daltec cargo 1, 2006 ; remorque Rpa 240, 1981 ; remorque Zbinden STM 98, 2012 ; remorque de travail Pezzolato, 2010 ; remorque de travail Posch, 2011 ; remorque Morier.

Conformément aux prévisions budgétaires, nous avons fait l'acquisition des véhicules suivants : Mega M10 véhicule électrique, VW T5 Transporteur, Nissan Cabstar 35.12 (élévateur à nacelle), et deux véhicules Iseki TM3265H.

### **Mega M10 véhicule électrique**



### **VW T5 Transporteur**



### **Nissan Cabstar 35.12 (élévateur à nacelle)**



### **Deux véhicules Iseki TM3265H**



## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Une entreprise spécialisée a procédé en 2012, au contrôle des candélabres (résistance aux intempéries – tempêtes notamment) dans les quartiers suivants : chemin d'Ofréquaz, de l'Eglise, de la Biolleyre, de la Butte, de la Cure, de la Girarde, de la Prairie, du Giziaux, du Bois de la Chapelle, du Bornalet, du Ruisseau-Martin, de Marcel Regamey, ainsi que le long de la route de Berne. Les prochains contrôles s'effectueront dans le courant de l'année 2014.

Lors de la séance du 25 juin 2013, M. le Conseiller Laurent Balsiger a déposé un postulat pour l'élaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public (préavis 18/2013). Le texte intégral figure à la page 213 du PV de la séance du 25 juin. La Municipalité a dès lors 6 mois pour formuler sa réponse.

Le chemin des Moulins a bénéficié d'un complément d'éclairage pour un montant de CHF 22'014.00.

Diverses améliorations ont également été effectuées au chemin de Bois-Murat, ainsi qu'au chemin des Planches.

Le remplacement des ampoules a été fait par l'équipe de la voirie.

Pendant les fêtes de fin d'année, l'habituelle décoration lumineuse a été installée sur le plat de la Croix-Blanche, ainsi que le long du chemin des Croisettes. Quant à la Place de la Croix-Blanche, elle arborait une décoration composée d'une guirlande multi-couleurs sur les arbres bordant la place et une guirlande en forme de gouttes de pluie a été installée sur le sapin. Le rond-point des Tuileries a lui aussi bénéficié d'une guirlande en forme de gouttes, ainsi que d'étoiles lumineuses. Les effets scintillants sur le sapin du rond-point du M2 ont été augmentés et le renne Rudolph veillait avec son nez rouge.

## **SERVICES INDUSTRIELS**

Le coût de l'éclairage public (consommation) s'est élevé à CHF 82'310.70 (contre CHF 89'178.35 en 2012, représentant une diminution des coûts de 7.7 %). La ristourne, en faveur de notre commune, ayant été supprimée, elle a été remplacée par l'indemnité d'usage du sol dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Pour l'année 2013, les S.I. nous ont versé le montant total de CHF 245'738.47, soit quatre acomptes de CHF 54'000.00, et un montant de CHF 83'738.47, lors de l'établissement du décompte définitif.

La Ville de Lausanne a mis à l'enquête publique, du 20 novembre au 19 décembre 2013, le plan partiel d'affectation comprenant le projet de parc éolien du Jorat. L'évolution du projet peut être suivie sur le site [www.eoljorat.ch](http://www.eoljorat.ch).

## **PARCS ET PROMENADES**

L'équipe des Parcs et Promenades s'est beaucoup modifiée cette année. Elle a vu le départ d'une apprentie, le 31 juillet, suite à la réussite de ses examens et a enregistré la démission d'un employé qualifié, à la fin décembre. Elle a également dû engager un employé qualifié temporaire pour remplacer un employé en arrêt maladie.

L'apprenti de troisième année n'a malheureusement pas réussi ses examens finaux (résultat insuffisant pour une branche) et son contrat a été prolongé jusqu'au 31 juillet 2014.

Cette année le service des Parcs et Promenades a mis au concours deux places d'employés qualifiés. Les candidats retenus entreront en service en début d'année 2014.

Fin décembre 2013, ce service comptait deux apprentis de première année et un apprenti de troisième année, une ouvrière qualifiée à 50 %, un ouvrier qualifié à 100 %, un ouvrier qualifié temporaire à 100 %, ainsi qu'un chef du service, en formation deux jours par semaine pour l'obtention d'un brevet fédéral de spécialistes de la nature et de l'environnement.

Le service a commencé à mettre un pied dans un système d'entretien différencié, qui a débuté avec le talus de la Croix-Blanche, réussite tant financière que visuelle. Ce service assure également la taille de tous les arbres communaux (la forêt exceptée), l'entretien des gazons, le fleurissement des fontaines, de la Maison de Commune, de tous les massifs de la commune, les décorations de Pâques, de Noël, etc. Il a également repris l'entretien des biotopes de la commune, dont un est classé dans le REN (Réseau Environnemental National). Il s'efforce de respecter les lois environnementales et d'entretenir les parcelles communales de manière durable. Dans cette optique, il a éliminé plus de 50 % de ses produits chimiques et diminué très fortement les traitements avec des produits phytosanitaires. Il est également passé à l'utilisation d'engrais naturels.

Le service des Parcs et promenades assure l'entretien courant des trois terrains de football de la commune, avec l'aide du service de voirie.

Il assure également l'entretien des cimetières d'Epalinges et les ensevelissements. Une transformation de la couverture végétale des cimetières a été initiée cette année pour augmenter le fleurissement de ces lieux de recueillement et améliorer la qualité de la biomasse végétale indigène.

Ce service est responsable de la lutte contre les plantes néophytes et a mis en place un plan de gestion de toutes les parcelles communales pour un entretien différencié, en corrélation avec un entretien durable.

## **ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS**

La Ville de Lausanne a accepté d'étendre aux communes du périmètre son offre d'activités de sensibilisation à l'environnement destinées aux classes lausannoises. En 2013, 4 classes de 3<sup>ème</sup> et 1 classe de DEP ont suivi une séance info-énergie. 4 classes de 7<sup>ème</sup>, 9 classes de CIN et 5 classes de 2<sup>ème</sup> année ont, quant à elles, participé à une animation Gedrel.

Les frais de traitement des déchets spéciaux détenus par les ménages et non repris par les fournisseurs sont financés par l'Etat mais reportés sur les périmètres de gestion. Le principe de solidarité pour le paiement de l'élimination de ces déchets est accepté par les communes de GEDREL.

Suite à l'adoption, par le Conseil d'Etat, le 3 juillet 2012, des modifications de la Loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006, Epalinges a dû, comme les autres communes vaudoises, modifier son règlement communal sur la gestion des déchets ; cet objet a été soumis au Conseil communal lors de la séance du 13 novembre 2012 et renvoyé, en deuxième débat à la séance du 11 décembre 2012, date de son approbation. Son entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Afin de faciliter le tri pour les habitants, quatre écopoints ont été créés : Grand-Chemin, Croix-Blanche, Chaugand et Tuileries. Ces emplacements ont été munis de conteneurs pour : le verre, le papier-carton, le PET, l'alu/fer blanc, le plastique, les piles.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets a apporté de grandes modifications dans les habitudes de tri des déchets à Epalinges. Les chiffres relatifs aux volumes pris en charges par le transporteur en témoignent et restent importants. L'introduction de la taxe au sac, au 1<sup>er</sup> mars 2013, ainsi que la mise en place de 4 éco-points sont à l'origine de significatives différences de tonnages.

En outre, la commune bénéficie aujourd'hui d'une tournée hebdomadaire de ramassage des déchets organiques compostables.

Voici quelques chiffres pour 2013 :

- ordures ménagères : 1'274,34 tonnes (1'999.26 tonnes en 2012), soit une diminution de 36 %
- déchets divers de voirie : 100,34 tonnes (90.34 tonnes en 2012), soit une augmentation de 12 %
- verre : 151,1 tonnes (114.29 tonnes en 2012), soit une augmentation de 32, 21 %
- papier : 332,78 tonnes (230.50 tonnes en 2012), soit une augmentation de 44, 37 %
- déchets compostables : 256,869 tonnes.

La déchetterie a enregistré une augmentation du nombre de passages en 2013 : 40'057, soit un usager toutes les 1 minute quarante-cinq secondes (contre 35'631 en 2012, 27'371 en 2011 et 25'930 en 2010).

Le taux de recyclage 2013 est de 69,308 % soit largement supérieur à celui obtenu en 2012 (53,637 %), ce qui signifie que l'introduction des sacs taxés a encouragé les habitants à trier leurs déchets.

Une journée spéciale "ramassage des sapins de Noël" a été organisée le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de janvier et a remporté un réel succès; ce ramassage est désormais pérennisé.

## **ECOPOINTS**

L'écopoint des Tuileries a été agrandi et réaménagé pour un montant de CHF 31'008.80 (préavis 3/2013). Il a été décidé d'abandonner les travaux d'agrandissement des écopoints de la Croix-Blanche et du Chaugand (haie, goudronnage, pavés filtrants, etc... et de reporter ces travaux en 2014), les crédits accordés par le Conseil communal ayant été consacrés à l'agrandissement de l'écopoint des Tuileries, qui a permis la pose de deux containers "cloches", et à la pose de deux containers semi-enterrés à l'écopoint du chemin de Ballègue.

**Commune d'Epalinges**

**Taux de recyclage 2013**

	Déchets Composables	Papier Carton	Verre	Métaux	Bois	Textiles	Appareils électriques et ménagers	Plastique	Pet	Divers (sagex, liège, tétrabriques, etc.)
<b>DESA</b>	1097.910	297.720	160.560	120.140	225.560	17.910	75.560	105.030	13.960	59.475
<b>Commune</b>	256.860	299.260	151.100	2.600						
<b>Total (en tonnes)</b>	1357.770	596.980	311.660	122.740	225.560	17.910	75.560	105.030	13.960	59.475

Total général (en tonnes) des déchets recyclés :

Ordures ménagères (incinérables) :

Déchets encombrants (incinérables) :

2886.605

1274.340

000.450

Total des déchets :

4161.395

**Taux de recyclage :**

$\frac{2886.605}{4161.395}$

**= 69.36 %**

## **COLLECTEURS, EPURATION**

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement (DES), le 28 septembre 2010, et présenté au Conseil communal le même jour, montre la présence d'eaux claires qui sont inutilement acheminées au réseau intercommunal de la STEP. En conséquence, le canton invite la commune à accorder une attention particulière à la réalisation des mesures nécessaires afin d'améliorer la situation (mise en séparatif, étanchéité des collecteurs drainants, contrôle du séparatif des biens-fonds, etc.).

Il s'agit également de prendre les dispositions nécessaires pour assumer le financement, à long terme,

de l'évacuation et de l'épuration des eaux, conformément au principe de causalité défini par la législation fédérale sur la protection des eaux (LEaux, art. 60a).

A cet effet, et au moment de la rédaction du présent rapport, la Municipalité étudie un nouveau Règlement communal sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, ainsi que son tarif des taxes. Ce dossier aurait dû faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal courant 2013. Le lourd dossier de la « Taxe au sac » n'a pas permis l'établissement de ce règlement tant en 2012 qu'en 2013.

Il est rappelé ici que le PGEE est un instrument évolutif; le cadastre des canalisations et les rapports d'état doivent être remis à jour selon les besoins, et la planification réadaptée en conséquence, en particulier lors d'une extension des zones à bâtir (révision du PGA). Si le concept d'évacuation des eaux devait être revu de manière significative à l'avenir, il y aurait lieu de faire réapprouver le PGEE par l'autorité cantonale.

Le collecteur du chemin des Planches, à hauteur du N° 34, était un collecteur unitaire et ne répondait plus aux normes en vigueur, qui nous imposent d'équiper la totalité du territoire de la commune en collecteurs séparatifs. Suite au préavis 5/2013, le collecteur a été remplacé pour un montant de CHF 92'135.00. Il en va de même pour le collecteur du chemin des Boveresses, à hauteur du N° 103. Suite au préavis 6/2013, le collecteur a été remplacé pour un montant de CHF 182'244.00.

La dernière étape des travaux de collecteur et trottoirs au chemin du Petit-Vennes, a fait l'objet du préavis 12/2013 d'un montant de CHF 790'000.00. Les travaux sont en cours et seront terminés au printemps 2014.

*La STEP...ne s'arrête jamais...*

Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, vingt-deux collaborateurs se relaient pour assurer l'exploitation et dix-neuf autres veillent à l'entretien des installations et aux diverses tâches administratives. Ils veillent également au bon fonctionnement des dessableurs et des six stations de pompage et de relevage des eaux usées répartis sur le réseau de collecte des eaux usées de la région lausannoise.

Par ailleurs, la STEP est un centre agréé de récupération des déchets spéciaux pour les ménages lausannois. Y sont également traités les détritissés issus des vidanges de fosses septiques, de fosses à graisse de restaurants et les w-c chimiques.

Depuis octobre 2008, les boues d'épuration des périmètres GEDREL, SADEC et VALORSA sont incinérées à Vidy, suite à l'interdiction fédérale d'épandage de boues dans l'agriculture. L'importance sur le plan cantonal de la STEP de Vidy s'en trouve dès lors renforcée.

Durant l'année 2013, les volumes d'eaux usées, de pluie et d'eaux parasites parvenus pour le traitement à la STEP ont atteint 44.5 millions de m<sup>3</sup>, soit une augmentation d'environ 7% par rapport aux 41.0 millions de m<sup>3</sup> de 2012. Les volumes déversés sans traitement et ceux déversés en interne ont augmenté respectivement de 46% et 12%, ce qui confirme que les événements pluvieux ont été globalement plus intenses en 2013 qu'en 2012. Dès lors, la STEP a dû traiter mécaniquement un volume d'eaux usées plus important de 5% par rapport à 2012. L'augmentation du volume traité biologiquement ou chimiquement atteint quant à lui 7%.

Les fortes précipitations de 2013 impliquent que seuls les 83% des eaux arrivées en tête de STEP (avant déversement) ont pu être épurés par le traitement biologique, par le lit fluidisé ou par le traitement physico-chimique. En 2012, les 82% des eaux avaient pu être traités.

En raison de précipitations plus abondantes, les volumes d'eaux usées déviés en entrée de STEP sont en augmentation à 896'072 m<sup>3</sup> en 2013 (611'739 m<sup>3</sup> en 2012). 2.2% des eaux parvenues à Vidy n'ont ainsi pas pu être traitées mécaniquement (1.5% en 2012).

Durant l'année 2013, la STEP a traité les eaux usées d'une moyenne de 203'439 équivalents-habitants (EH), contre 229'445 EH en 2012. Les précipitations atmosphériques annuelles cumulées ont atteint 1'461 mm, en augmentation de 31 % (pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive) par rapport aux 1'115 mm de 2012. Les précipitations 2013 ont été bien supérieures à la pluviométrie moyenne attendue dans la région lausannoise, soit de 1'000 à 1'200 mm par an. Elles sont comparables à celles des années 2001, 2002 et 2006.

EH-théoriques à 203'439 (229'445 EH en 2012). Cette unité de mesure (EH) permet d'évaluer la capacité de traitement de la STEP en se basant sur la qualité de pollution émise par personne et par jour.

Quant à la population raccordée à la STEP, elle ne cesse d'augmenter : 226'043 habitants en 2013 (223'667 en 2012).

## **COURS D'EAU**

Actuellement, selon les directives cantonales, les communes sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau non corrigés.

Aucun entretien effectué en 2013.

## ECOLES

### Extrait du rapport d'activité de l'établissement scolaire d'Epalinges - Billet du Directeur

*«...En août, la partie du bâtiment f de Bois-Murat construite comme agrandissement a fêté ses 10 ans. Cela signifie que le réfectoire scolaire communal est en activité depuis ce temps-là. Il faut également relever que depuis une décennie, tous les élèves de la scolarité obligatoire, y compris les élèves de VSB peuvent être accueillis dans leur commune.*

*En avril a eu lieu la première rencontre entre les membres du Conseil d'établissement et du Conseil des élèves. Cela a permis un échange intéressant dans le but de faire avancer les projets.*

*2013 a également marqué la mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire du canton de Vaud. Cela a représenté de nombreux changements, tant au niveau organisationnel (groupes à niveaux, horaires) qu'à celui des ressources humaines (primarisation des degrés 7-8, maîtrise de classe aux niveaux 1-6). A noter le bel esprit créatif pour la mise en place des nouvelles options de compétences orientées métiers de la voie générale. L'école étant dorénavant obligatoire dès 4 ans, l'appellation « cycle initial » disparaît et devient « degrés 1 et 2 » des 11 années obligatoires. Cela implique un décalage de 2 de la numérotation des degrés. »*

### CORPS ENSEIGNANT

#### a) Composition au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Aux degrés 1-6, l'établissement compte 52 maîtresses et maîtres dont 12 maîtresses à plein temps.

Au niveau secondaire, 49 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 19 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options.

3 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 2 à plein temps, enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le total des enseignants s'élève à 104 pour tout l'établissement.

#### b) Composition au 1<sup>er</sup> août 2013

Dans les degrés 1 à 6, l'établissement compte 52 maîtresses et maîtres dont 12 maîtresses à plein temps.

Dans les degrés 7 à 11, 49 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 19 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options.

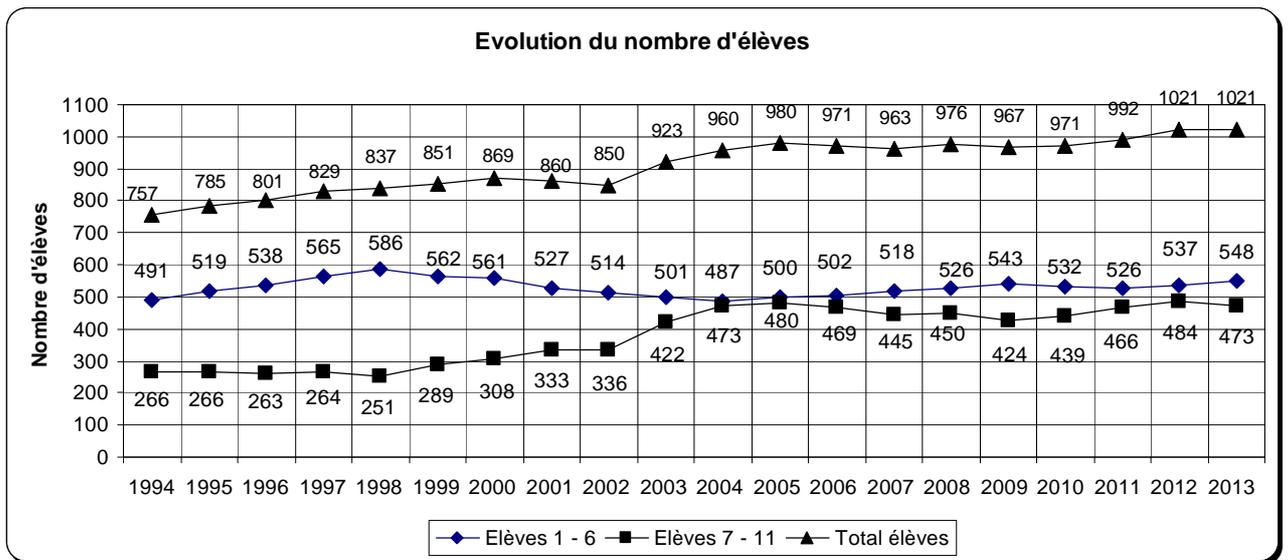
3 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 2 à plein temps enseignent à la fois à des élèves des degrés 1 à 6 et des degrés 7 à 11.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> août 2013, le total des enseignants s'élève à 104 pour tout l'établissement.

**Liste des classes avec maîtres de classe et effectifs**

2012-2013		Effectif au 1er octobre 2012		2013-2014		Effectif au 1er octobre 2013	
Classe	Lieu	Nom enseignant(e)		Classe	Lieu	Nom enseignant(e)	
CIN/1	BM	S. Kropf / M. Briguet	19	1-2P/1	BM	S. Kropf / M. Briguet	17
CIN/2	BM	I. Borel / A. Mercier	19	1-2P/2	BM	I. Borel / A. Mercier	18
CIN/3	BM	A. Di Giandomenico / Ch.	18	1-2P/3	BM	J. Chaves / Ch. Fleury	18
CIN/4	BM	Fleury	18	1-2P/4	BM	S. Frioud / M. Briguet	17
CIN/5	OF	S. Frioud	19	1-2P/5	OF	A.-L. Reymond / S. Fischer	18
CIN/6	OF	A.-L. Reymond	20	1-2P/6	OF	H. Leuba / A. Favre	20
CIN/7	OF	H. Leuba	20	1-2P/7	OF	A. Favre / J. Isaaz	21
CIN/8	GC	A. Favre / J. Isaaz	23	1-2P/8	GC	S. Fischer / M.-L. Bigler	21
CIN/9	VI	S. Fischer / M.-L. Bigler	21	1-2P/9	VI	V. Lienhard / S. Kropf	21
CYP1/11	BM	V. Lienhard	22	3P/1	BM	B. Saille Roller / M.	19
CYP1/12	OF	L. Schwerzmann / F. Pfyffer	22	3P/2	BM	Reymondin	20
CYP1/13	OF	C. Guignet / S. Amstutz	22	3P/3	OF	I. Rochat / M. Briguet	21
CYP1/14	CH	N. Miserez / S. Sancho	22	3P/4	OF	S. Gloor / M. Calvino	21
CYP1/21	BM	F. Hürlimann / F. Pachoud	17	3P/5	VI	N. Barthlomé / A. Rouge	21
CYP1/22	BM	G. Voirol / M. Calvino	17	4P/1	BM	A. Meylan / I. Zysset	17
CYP1/23	OF	I. Rochat / M. Briguet	21	4P/2	BM	L. Schwerzmann / F. Pfyffer	17
CYP1/24	OF	C. Tharrault / S. Gloor	20	4P/3	OF	A. Rodriguez / A. Rouge	18
CYP1/25	VI	N. Barthlomé / F. Pfyffer	19	4P/4	OF	S. Amstutz / F. Pfyffer	17
CYP2/31	BM	M. Vadimon / I. Zysset	17	4P/5	CH	N. Miserez / S. Sancho	21
CYP2/32	CB	R. Gemmiti / M. Logan	20	5P/1	BM	F. Hürlimann / F. Pachoud	15
CYP2/33	CB	V. Gobin	22	5P/2	BM	L. Sonrel / A. Di Giandomenico	16
CYP2/34	CH	A.-C. Meylan / M. Signorini	21	5P/3	CB	S. Epp	21
CYP2/41	BM	M. Dürst / C. Siegrist	16	5P/4	CB	D. Sordet / V. Stockar	21
CYP2/42	BM	L. Sonrel / M. Pasche	16	5P/5	VI	F. Schmidt	20
CYP2/43	CB	S. Epp	19	6P/1	BM	S. Voeffray / E. Moret	19
CYP2/44	CB	D. Sordet / V. Stockar	20	6P/2	CB	R. Gemmiti / M. Logan	21
CYP2/45	VI	F. Schmidt	16	6P/3	CB	V. Gobin / M. Signorini	23
DEP	BM	S. Voeffray / E. Moret	11	6P/4	CH	A.-C. Meylan / M. Signorini	20
		G. Schächli		DEP1	BM	M. Dürst / A. Di Giandomenico	9
						G. Schächli	
Total primaire			537	Total 1 à 6			548
5/1	BM	G. Rochat	22	7P/1	BM	L. Bohnet	19
5/2	BM	A. Bourqui	22	7P/2	BM	A. Breitter	19
5/3	BM	J. Valley	22	7P/3	BM	A. Bridel	19
5/4	BM	A. Schwitzguébel	22	7P/4	BM	C. Moix	19
6/1	BM	L. Bohnet	19	7P/5	BM	S. Bonvin	19
6/2	BM	A. Breitter	20	8P/1	BM	G. Rochat	22
6/3	BM	A. Bridel	20	8P/2	BM	A. Bourqui	20
6/4	BM	C. Moix	20	8P/3	BM	J. Valley	22
6/5	BM	C. Favre	19	8P/4	BM	A. Schwitzguébel	20
7VSB/1	BM	S. Gharbi	24	9VP/1	BM	M.-A. Schneider	20
7VSB/2	BM	A. Cuenca	24	9VP/2	BM	S. Rutishauser	21
7VSG	BM	A. S.-Moix	26	9VP/3	BM	S. Fournier	20
7VSO	BM	F. Nichele	14	9VG/1	BM	J.-L. Magnenat	19
8VSB/1	BM	N. Witz	26	9VG/2	BM	D. Schuerch	19
8VSB/2	BM	Ph. Wehrli	26	10VSB/1	BM	S. Gharbi	24
8VSG	BM	M. Jenny	24	10VSB/2	BM	A. Cuenca	23
8VSO	BM	A. Amstutz	14	10VSG	BM	A. S.-Moix	22
9VSB/1	BM	A. Jaunin	23	10VSO	BM	F. Nichele	14
9VSB/2	BM	S. Rutishauser	24	11VSB/1	BM	N. Witz	26
9VSG/1	BM	J.-L. Magnenat	17	11VSB/2	BM	Ph. Wehrli	26
9VSG/2	BM	D. Schuerch	17	11VSG	BM	M. Jenny	26
9VSO	BM	G. Constantin	19	11VSO	BM	A. Amstutz	14
DES/1	BM	Ph. Rochat	10	DEP2	BM	D. Marin Wursten	9
DES/2	BM	A. Theurillat	10	DES	BM	A. Theurillat	11
Total secondaire			484	Total 7 à 11			473
Total établissement			1021	Total établissement			1021

## ELEVES



## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les lignes de bus internes (TL 45 et 46) facilitent l'accès des élèves aux bâtiments scolaires.

En parallèle à ces transports en commun utilisés par les élèves secondaires, un système de transports de collège à collège est toujours organisé par la direction des écoles lorsque les élèves primaires ne peuvent être scolarisés dans leur zone de recrutement. Un bus communal et un bus privé assurent ces déplacements.

## SANTE SCOLAIRE

Le service de santé des écoles d'Epalinges est composé de la Doctoresse Marie-Thérèse Rossier et d'Anne Gremaud Infirmière scolaire.

A l'inscription à l'école enfantine, il est demandé aux parents d'effectuer un contrôle de santé de leur enfant chez leur pédiatre et de faire remplir par celui-ci un formulaire de santé qui est ensuite renvoyé à l'infirmière scolaire. Lorsqu'il est noté sur le formulaire un problème de santé particulier ou un handicap, l'infirmière prend contact avec les parents pour savoir si un suivi ou une intégration particulière doit être organisé pour l'entrée à l'école et ou durant la scolarité.

Le dépistage « systématique » de la vue pour tous les élèves de 2P n'est plus proposé, contrairement à ce qui se faisait jusqu'à maintenant. Afin d'améliorer la prise en charge des élèves présentant des difficultés de vision, un contrôle de la vue pourra être effectué à tout moment de la scolarité des enfants « sur demande » des parents ou des enseignants.

Un entretien est prévu avec les parents des 1-2 P ; son objectif est de faire connaissance, de créer un lien, un partenariat et transmettre des différentes informations, notamment sur le rôle du service de santé scolaire, la collaboration avec les différents intervenants de l'école, le travail en réseau pour les situations d'élèves en difficulté, les contaminations fréquentes en collectivité, les vaccinations et les premiers secours. L'enfant participe à la discussion. C'est un moment d'écoute, de partage et de soutien dans certains cas.

Une présentation du rôle du service de santé et des médiateurs, dans les cinq classes de 7<sup>ème</sup>, a été prévue.

Dans les cinq classes de 9<sup>ème</sup>, des informations sur les vaccinations ont été données et des vaccinations sont intervenues, dans le courant du mois de novembre, auprès de 102 élèves concernés.

#### Consultations, soins, soutien d'élèves

Selon les situations, l'infirmière propose, avec l'accord de l'enfant, un entretien avec les parents et/ou les oriente vers le service PPLS ou vers les médiateurs. Elle peut aussi, dans certains cas, assurer le suivi de l'enfant à court, moyen ou long terme. Il arrive qu'elle fasse appel au médecin scolaire pour des conseils. Dans tous les cas, elle fait preuve de beaucoup d'écoute et de soutien. Il n'est pas rare qu'elle doive dispenser des soins aux enseignants.

En l'absence de l'infirmière, les secrétaires de l'établissement, Mmes Coenegracht, Borgeaud et Demierre sont appelées quotidiennement à prodiguer des soins aux élèves.

#### Interventions à l'infirmierie

L'infirmière a été sollicitée à 500 reprises durant l'année scolaire, notamment, à raison de 211 consultations pour des problèmes de maladie (maux de ventre, fièvre, maux de tête, crise d'asthme, problèmes allergiques, etc..) ; 239 consultations pour des problèmes de type accident (entorses, fractures diverses, plaies, brûlures,..) ; 50 consultations pour des problèmes d'ordre psycho-affectif (déprime, problèmes personnels, ..).

Les transports à l'hôpital ou à domicile par l'infirmière scolaire n'ont pas été comptabilisés. En règle générale, les parents sont contactés. S'il s'agit d'une urgence sans gravité, c'est eux qui assurent le transport à l'hôpital ou chez le médecin. Ils sont également appelés si l'enfant est trop malade pour rester en classe. Une marche à suivre en cas d'accident est affichée dans chaque classe. Quand les parents sont inatteignables, les élèves restent à l'école. En cas d'accident grave, le 144 est appelé.

#### Dépistage dentaire

En octobre, un dépistage dentaire a été effectué, comme chaque année, par le dentiste scolaire, auprès de tous les élèves de l'établissement.

### **SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)**

Les thérapies principales offertes par les spécialistes du PPLS sont : les bilans (=investigations destinées à cerner les difficultés et les compétences de l'enfant, et poser éventuellement un diagnostic), les entretiens et suivis familiaux, les traitements (en individuel ou en groupe), les concertations avec les enseignants, ainsi que des activités de prévention (par exemple, programme destiné aux élèves du CIN en vue de prévenir les troubles articulatoires).

Les spécialistes collaborent également avec les membres du corps enseignant et médical en participant à des réseaux et à des réunions pluridisciplinaires: réseau « santé », GRAPPE, ...

Comme dans tous les Services PPLS de la région scolaire CRENOL, les demandes d'interventions augmentent chaque année, et les spécialistes doivent trouver des solutions pour pallier cette difficulté.

Au niveau des soutiens, différentes interventions sont donc privilégiées :

- Les prises en charges individuelles sont toujours proposées, mais, lorsque cela se justifie, les thérapeutes organisent des traitements de groupe.
- Les interventions en classe (prévention, travail en classe du CIN).
- Sur le plan de l'accueil des nouvelles demandes, les spécialistes proposent, lorsque la situation s'y prête, de la guidance avec les parents ou avec les enseignants.

Relevons toutefois que, malgré ces mesures, certains élèves doivent être envoyés en privé, par manque de place au Service ou lorsqu'un traitement intensif s'avère nécessaire.

### **ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

Le rôle du psychologue-conseiller en orientation est d'accompagner les élèves qui le souhaitent dans leurs démarches d'élaboration et de réalisation d'un projet scolaire et/ou professionnel. Le travail d'orientation s'effectue principalement avec les élèves de 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> année ou en âge de quitter l'école.

Les prestations décrites ci-dessous donnent un aperçu de ce qui est proposé aux élèves dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle :

- Séances en classe de sensibilisation au choix professionnel et d'information sur différents métiers ou formations.
- Entretiens individuels avec les élèves, parfois accompagnés des parents qui le désirent, afin de les aider dans leurs démarches d'orientation : connaissance de soi, exploration de ses intérêts professionnels, connaissances des filières de formation et leurs débouchés.
- Tests (aptitudes et/ou intérêts)
- La mise à disposition de documents : fiches Infop, (fiches d'information sur des professions), fiches Ecol'Info, dossiers sur des métiers ou des écoles, DVD relatif à différentes professions, la plupart de ces documents se trouvent sur le site Internet [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)
- Soutien psychologique ponctuel en cas de difficultés personnelles et collaboration avec d'autres professionnels si nécessaire : doyen, infirmière scolaire, médiateur, psychologue scolaire ou médecin traitant.
- Aide en vue de trouver une place de stage, une place d'apprentissage, une solution de formation ou d'intégration professionnelle pour les élèves qui en ont besoin.  
Les élèves ont, entre autres, accès à notre bourse de places d'apprentissage réalisée à partir d'une enquête menée par les centres d'orientation auprès des entreprises formatrices du canton. Cette liste est régulièrement mise à jour et peut être consultée le site Internet [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)
- Information continue tout au long de l'année sur les différentes manifestations liées à la formation (portes ouvertes d'écoles ou d'entreprises, salons de l'apprentissage, visites Info-métiers, etc.)

En ce qui concerne les choix des élèves en juillet 2013, nous observons la répartition suivante :

### **Elèves de la classe de développement**

#### ***Garçons***

#### ***Filles***

1 inscription OPTI

### **Elèves de la voie secondaire à options**

#### ***Garçons***

#### ***Filles***

1 inscription au préapprentissage à l'ETML socio-éducative

3 inscriptions au préapprentissage d'assist.

1 apprenti installateur sanitaire

1 apprentie coiffeuse

1 apprenti mécanicien en maintenance automob.

4 inscriptions à l'OPTI

1 apprenti en gestion du commerce de détail

1 inscription au SEMO

2 inscriptions au Raccordement I

1 élève à la recherche de solution

1 inscription au SEMO

1 inscription à l'OPTI

### **Elèves de la voie secondaire générale**

#### ***Garçons***

#### ***Filles***

#### **VSG1**

1 apprenti installateur électricien éducatif

1 préapprentissage d'assistante socio-

1 apprenti dessinateur génie civil

2 inscriptions au Raccordement II

2 inscriptions au Raccordement II

1 inscription au gymnase ECG-C

4 inscriptions au gymnase ECG-C

1 élève en école privée

1 élève sans solution fait des démarches

pour

2 redoublements

l'apprentissage de spécialiste en hôtellerie

#### **VSG 2**

2 apprentis employés de commerce

1 apprentie employée de commerce

1 apprenti boulanger-pâtissier-confiseur

1 apprentie assist. soins et santé communaut.

1 apprenti mécanicien en maintenance automob.

2 inscriptions au gymnase ECG-C

1 apprenti ETML mécatronicien d'automobiles privée

1 élève sans solution, évent. en école

1 apprenti informaticien

1 élève inscrite à l'OPTI prévoit de s'inscrire en école privée

1 inscription au gymnase ECG-C

2 inscriptions au Raccordement II

1 élève inscrit à l'OPTI prévoit un séjour linguist.

### **Elèves de la voie secondaire de baccalauréat**

#### ***Garçons***

#### ***Filles***

18 inscriptions au gymnase Ecole de maturité

21 inscriptions au gymnase Ecole de maturité

2 redoublements

2 inscriptions ECGC

2 redoublements

## GROUPE BENEVOLE DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE

Lors de sa séance du mardi 23 avril 2013, le Conseil communal a approuvé la constitution d'un groupe bénévole de soutien pédagogique destiné aux enfants issus de familles nombreuses, monoparentales, à faibles revenus et immigrés. Ces cours sont dispensés par des professionnels de l'enseignement.

L'offre a séduit beaucoup de monde et la demande dépasse 20 enfants, pour 9 professionnels à disposition.

## REFECTOIRE SCOLAIRE

A fin décembre 2013, 184 élèves sont inscrits au réfectoire, dont un quart en occasionnels, soit 14 de plus que l'an dernier.

86 repas sont servis le lundi, 98 le mardi, 122 le jeudi et 91 le vendredi pour les élèves inscrits en fixe. A ces chiffres, il convient d'ajouter les animateurs, les élèves ayant oublié de s'inscrire, ainsi que les 24-26 enfants de la Trottinette.

La conséquence est une augmentation des frais liés au réfectoire, achat de la vaisselle ainsi que de tables et de chaises afin d'augmenter le nombre de places assises (actuellement 96), pour atteindre une capacité d'environ 120 places.

Cette augmentation de participation a créé un surplus de travail important pour la responsable du réfectoire et son aide. La Municipalité a dès lors décidé d'engager une auxiliaire, tous les jeudis, pour assurer le service et pour, le cas échéant, remplacer la responsable ou l'aide de cuisine en cas d'absence.

Si l'augmentation de la fréquentation continue de la même manière, il sera nécessaire d'utiliser également les surfaces de la salle de quartier, comme cela se fait déjà le jeudi.

Les 26 et 28 avril 2013, le réfectoire a fêté ses dix ans d'existence. A cette occasion, la Municipalité in corpore, le directeur des Ecoles, les doyens, des représentants des unités d'accueil, de la bibliothèque et de la commission scolaire, ont participé à l'un des repas festifs préparés par Concordance et servis par leurs cuisiniers.

Les prestations des animateurs sont toujours un plus très apprécié et le loto de fin d'année a eu un grand succès.

D'une manière générale, nous constatons que l'évolution de cet outil de travail répond de plus en plus à un besoin des parents.

Voici les chiffres pour l'année 2013:

Période	Nbre de repas	Moyenne/j	Nbre de jours
Janvier/juillet	6860	78.85	87
Août/décembre	5678	96.23	59
<b>TOTAUX</b>	<b>12538</b>	<b>85.87</b>	<b>146</b>

1'891 repas de plus que l'année précédente ont été servis, soit une augmentation d'environ 12 %

## **BIBLIOTHEQUE**

Durant le courant de l'année 2013, le succès de la section adultes s'est largement confirmé. La progression du prêt, dans cette section, est de 50,53 % pour rapport à l'année 2012.

Les autres nouveautés introduites à la bibliothèque : ouverture prolongée les mardis soir jusqu'à 20h00, l'installation du Wi-Fi, la création sur Internet de la page de la bibliothèque, sont également très appréciées.

Une autre prestation insolite a été proposée aux habitants de la commune, les caisses « Récup-livres ». Il s'agit d'une chaîne de caisses dans lesquelles quiconque peut déposer les livres lus et se servir d'autres livres. Le territoire communal est pourvu de sept caisses en autogestion, sous la surveillance régulière de la bibliothécaire qui en assure le tri et le réapprovisionnement éventuel, notamment. Ces caissettes sont, en quelque sorte, des antennes de la bibliothèque, qui ne passent pas par le prêt et n'entrent pas dans les statistiques. Cependant, au vu de la fluidité et des mouvements de livres constatés, ce système fonctionne bien.

De nombreux concours et animations s'adressant aux différentes tranches d'âge des visiteurs de la bibliothèque ont été organisés au cours de l'année

La bibliothèque d'Epalinges a participé, pour la seconde fois, à la fête du « Samedi des bibliothèques », organisée le 2 février. A cette occasion, une centaine de Palinzards ont répondu à l'invitation ; ils ont ainsi pu écouter des lectures, jouer à des jeux tout en découvrant la bibliothèque et ses collections et enfin partager un apéritif.

En ce qui concerne les statistiques 2013, les collections et les nouvelles acquisitions permettent de totaliser 21'893 documents. Les prêts de l'année s'élèvent à 33'499 documents, soit une progression de 8.44 % par rapport à 2012.

La bibliothèque a recensé 187 nouveaux inscrits, dont 50 dans la section adultes. Elle a accueilli 93 visites de classes, dans le cadre du programme de sensibilisation à la lecture.

La fréquentation des élèves, durant l'heure de midi (entre 12h30 et 14h) est conséquente et régulière. Ils se rendent à la bibliothèque pour lire des bandes dessinées et des mangas, pour faire leurs leçons ou renouveler leurs lectures.

## CULTES

Les communes de Lausanne, Savigny et Epalinges sont liées par une convention en ce qui concerne les frais d'entretien courant de la paroisse catholique de St-Etienne, sise à la route d'Oron. D'après l'annexe 1 de la convention font partie de ces frais et sont, par conséquent, à la charge des communes :

- les travaux d'entretien et de réparation courants des bâtiments d'église et des locaux pour l'instruction religieuse;
- la fourniture, l'entretien et la réparation du mobilier des bâtiments d'église nécessaires au culte et à l'instruction religieuse;
- les frais d'eau, d'électricité, de chauffage et de nettoyage des bâtiments et locaux précités.

La nouvelle convention de subventionnement des frais d'entretien et d'exploitation du lieu de culte de la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) a été signée par l'Exécutif en date du 6 décembre 2010 (pour mémoire, la précédente datait du 7 avril 2008). Elle est entrée en vigueur de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Conclue pour une durée de cinq ans (contre deux précédemment), avec possibilité de dénonciation 6 mois avant l'échéance de la convention et au tiers le nombre de communes requises, elle prévoit, à l'instar de termes de l'ancienne convention, une clé de répartition en fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune. Seules les communes comptant plus de 10 fidèles participent aux frais forfaitaires d'un montant de CHF 30'000.00. Pour Epalinges, comptant 26 membres parmi ses habitants (contre 38 précédemment), c'est la somme de CHF 876.40 qui a été versée pour 2013, à l'instar de 2010, 2011 et 2012, contre CHF 1'069.40 en 2009 et 2008.

Le 13 décembre 2011, la Municipalité s'est vue accorder, par le Conseil communal, un crédit de CHF 330'000.00, nécessaire à sa participation aux travaux de restauration du Temple des Croisettes (le coût total du chantier étant réparti 50/50 entre les communes de Lausanne et d'Epalinges, selon convention). Le chantier, entièrement réalisé en 2012, fut terminé pour les festivités nécessaires à marquer le 350<sup>ème</sup> anniversaire de cet édifice (novembre 2012). Le coût final des travaux, à charge d'Epalinges, fut de CHF 305'805.35 (solde de CHF 5'805.35 payé le 6 février 2014).

## SÉCURITÉ PUBLIQUE & POLICE ADMINISTRATIVE

Le service est constitué de trois collaborateurs soit un responsable Yves Glayre et deux ASP MM. Philippe Boichat et Marcel WAELCHLI. Ce service traite les nombreuses tâches administratives anciennement diluées dans le travail journalier de la Police communale.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le poste de Gendarmerie d'Epalinges a fermé et le Sgt Etienne a été rattaché au poste du Mont-sur-Lausanne, sous la direction de son chef, l'adj Alec Breitenstein. La Commune d'Epalinges dépend désormais du Poste du Mont-sur-Lausanne. Malgré cela, l'étroite collaboration avec les gendarmes perdure et les contacts sont quasi journaliers. Pour le suivi des interventions, MM. Alain Monod, Municipal de police et Yves Glayre, responsable de la police administrative participent à un rapport mensuel en compagnie du Chef du poste du Mont et du Sgt Etienne, lequel reste préposé aux affaires concernant notre commune.

Le service a traité 736 commandements de payer (659 en 2012) dont il en a notifié 603. Notons qu'en 2013, dès le 1er juin 2013, sous l'impulsion du Tribunal cantonal, le montant forfaitaire à verser aux employés communaux ou agents des polices communales a été augmenté de fr. 21.- à fr. 45.-- par commandement de payer ou commination de faillite notifié.

A titre informatif, dès le 1<sup>er</sup> septembre, l'Office des poursuites du district de Lausanne utilise une nouvelle prestation de La Poste pour la distribution des actes de poursuites (commandements de payer et comminations de faillite). Cette solution devrait permettre de diminuer considérablement le nombre de nouvelles notifications confiées à notre service.

Cette procédure se concrétisera, après une première tentative au domicile et dès la fin du délai de garde de 7 jours à la poste, par des passages supplémentaires auprès du débiteur (minimum trois en cas d'échec). Ces nouvelles visites seront effectuées notamment l'après-midi jusqu'en début de soirée ou le samedi matin. Si malgré ces vacations, le poursuivi ne peut toujours pas être atteint par le personnel de la Poste, le commandement de payer sera retourné à l'Office des poursuites qui agira alors conformément aux prescriptions de l'art. 64 al. 2 LP, soit par remise à un fonctionnaire communal ou à un agent de la police, à charge de le notifier au débiteur.

Chaque matin, lors de la patrouille matinale, notre service collecte les bulletins d'hôtels à l'Hôtel de l'Union. Ces bulletins sont ensuite saisis (Nom, Prénom, date de naissance et date d'arrivée) pour être ensuite comparés aux différentes diffusions de personnes recherchées par la Police cantonale. A cet effet, ce sont quelques 2'200 bulletins qui ont été récoltés et traités en 2013.

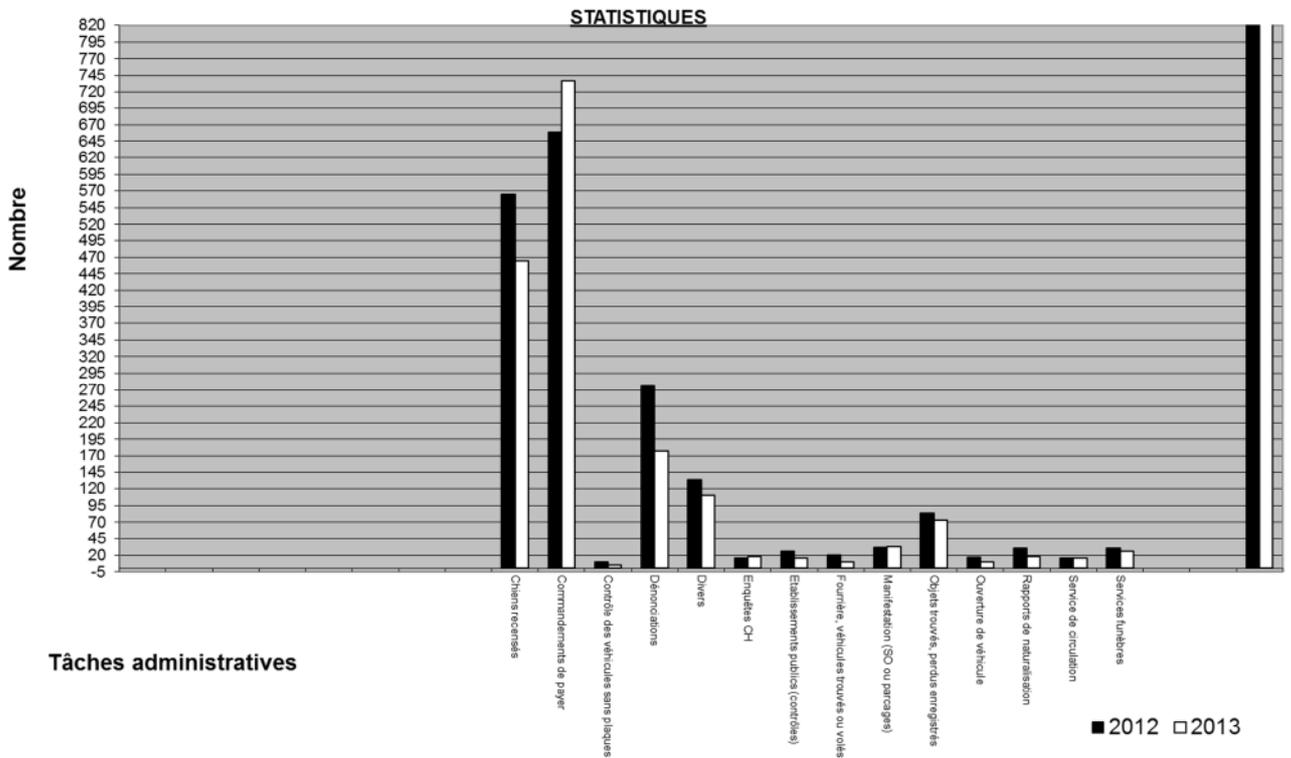
A part les diverses interventions qui nous sont transmises par téléphone ou par la centrale de la Police cantonale, le service effectue au minimum deux patrouilles préventives journalières au volant des deux véhicules de service qui nous sont attribués. C'est pendant ces patrouilles que des points fixes sont effectués, dont notamment la prévention près des collèges de la commune.

En 2013, la police administrative a posé 726 amendes d'ordre (630 en 2012) pour un montant total de Fr. 36'440.- (Fr. 30'330.- en 2012), montant en augmentation. Au niveau du contrôle du stationnement, l'infraction majeure est toujours le défaut du disque de stationnement derrière le pare-brise. Quand bien même, à Epalinges, toutes les zones de stationnement sont gratuites. Il suffit pour cela d'apposer son disque et de respecter le temps de parcage dévolu à la zone où l'on stationne.

Le contrôle de la taille des haies a généré 30 courriers de la part du Service. Sur ce nombre, l'entier des propriétaires ont satisfait aux exigences et aucun rappel n'a dû être émis avec un nouveau délai, 2 délais avec échéance diverses, mais un délai raisonnable ont été accordés.

En 2013, la police a aussi traité quelque 170 courriers pour aviser nos aînés du Plan canicule.

Signalons encore que le Service a procédé à 141 mutations au registre communal des chiens, et recensé 464 chiens, qu'elle est intervenue à 5 reprises pour faire enlever des voitures hors d'usage (10), et qu'elle a enregistré 73 objets trouvés (84).



**NOMBRE DE TÂCHES ADMINISTRATIVES EFFECTUEES PAR LA POLICE  
ADMINISTRATIVE D'EPALINGES**

**Du 1er janvier au 31 décembre 2013**

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Chiens recensés	470	450
Commandements de payer	659	736
Contrôle des véhicules sans plaques	10	5
Dénonciations	276	178
Divers	134	110
Enquêtes CH	15	18
Etablissements publics (contrôles)	26	15
Fourrière, véhicules trouvés ou volés	20	10
Manifestations (SO ou parcages)	32	33
Objets trouvés, perdus enregistrés	84	73
Ouvertures de véhicule	17	10
Rapports de naturalisation	31	18
Service de circulation	16	16
Services funèbres	30	26

**NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTUEES  
PAR LA POLICE CANTONALE A EPALINGES EN 2013**

**Infractions, y c. tentatives**

Homicides	0
Lésions corporelles graves	0
Lésions corporelles simples	2
Levées de corps	4
Voies de fait	5
Tapage nocturne/nuisances	47
Participation rixe / agression	5
Accident de travail	0
Accident avec blessé	3
Accident Dégâts Matériels	62
Accident avec fuite	17
Pollution	4
Vol, y c. d'imp. min.	182
dont vol à l'arrachée	0
dont vol à la tire/astuce	5
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	19
dont vol par introduction clandestine	9
dont vol par effraction	81
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	15
Brigandage	4
Domages à la propriété sans vol	33
Demande d'assistance	121
Menaces	3
Contrainte	0
Individu perturbé	34
Individu suspect	62
Séquestration et enlèvement	0
Violation de domicile sans vol	0
Actes d'ordre sexuel avec enfants	0
Violences domestiques	9
Viol	0
Incendie	11
Disparition	9
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires	0
Opposition aux actes autorité	0
Vol de véhicule	23
Vol de plaque	6
Véhicule suspect	18
Services préventifs	122
Consommation drogue (contravention)	15
Possession/saisie	4
Trafic	0

## **PATROUILLEURS SCOLAIRES**

8 patrouilleurs et patrouilleuses scolaires assurent la sécurité des écoliers, (5) au chemin des Tuileries, au chemin du Vaugueny ainsi que (3) au chemin du Polny. Les horaires sont plutôt contraignants étant donné les plages courtes et répétitives (4 fois par jour), ils sont établis une fois par année en présence des intéressés. Nous les rencontrons régulièrement afin de faire le point par rapport aux absences ou aux remplacements à mettre en place. Au cas où personne ne peut assurer la patrouille, c'est notre service qui pallie à l'absence des patrouilleurs.

## **INHUMATIONS**

Les convois funèbres sont confiés aux Pompes funèbres Cassar S.A. (concessionnaire officiel). Les familles sont cependant libres de passer par une autre entreprise.

Le Service des Inhumations a enregistré 99 décès (103 en 2012). Sur ce nombre, 35 corps ou urnes ont été inhumés dans les cimetières d'Epalinges (36) dont 8 venant d'autres communes (10). En outre, les cendres de 12 personnes ont été versées au Jardin du Souvenir (6).

48 personnes décédées à Epalinges ont été inhumées dans une autre commune (50), la plupart provenant de Sylvana (27 décès en 2013) et de l'EMS « La Girarde » (21 décès en 2013).

L'ancien cimetière est réservé aux concessions funéraires où trois concessions ont été accordées en 2013. Un nouveau plan de répartition des concessions funéraires devrait voir le jour en 2014.

## **CIRCULATION, SIGNALISATION ROUTIERE**

Le personnel de la Police a assisté à de nombreux rendez-vous de chantier sur le réseau routier palinzard.

La Police administrative a installé une quarantaine de signaux routiers. Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme en matière de signalisation routière, en 2012, le remplacement d'une partie des panneaux usagés s'est poursuivi pour être en conformité avec cette norme. Dès lors, à peu d'exceptions près, la signalisation routière de la Commune d'Epalinges est désormais aux normes de l'OFROU, par rapport à d'autres communes qui n'ont pas anticipé ce changement de norme. Pour rappel, le changement de norme peut être crucial si les panneaux de signalisation ne sont pas conformes et engager la responsabilité de la commune en cas d'accident.

D'autre part, une partie de la signalisation horizontale (marquage) partiellement usée par le temps a été refaite ou complétée sur le territoire communal.

L'attribution des numéros d'immeuble s'est poursuivie partout où cela s'est avéré nécessaire, notamment aux endroits où de nouvelles constructions ont vu le jour. L'attribution de ces numéros se fait en étroite collaboration avec le Service technique et a fait l'objet de trois publications aux services concernés en 2013.

## **PREVENTION DES ACCIDENTS SUR LES CHANTIERS DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL**

Deux représentants de la Commune d' Epalinges, soit MM. Bernard Gleyre et le responsable de la Police administrative, Yves Glayre, s'occupent de contrôler les divers chantiers à Epalinges. En 2013, ils ont assistés à deux cours au sein du Groupement Romand de Prévention des Accidents (GRPA), au printemps et en automne. La collaboration avec le représentant régional de la SUVA nous permet de perfectionner nos connaissances dans ce secteur si pointu et riche en réglementations. En 2013, 8 journées d'inspections se sont déroulées en parfaite coordination avec lui et 25 chantiers contrôlés. Lors de ces journées, il a fallu faire cesser les travaux à 3 reprises afin d'exiger des mesures pour rétablir la sécurité sur les sites contrôlés.

A part ces 3 cas sérieux, la sécurité sur les chantiers était satisfaisante en 2013.

## **SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS**

L'association intercommunale pour la réglementation du service des taxis regroupe les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Paudex, Pully, Le Mont, Prilly et Renens. Ses statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 13 août 2003.

Le but de l'association est de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Epalinges est représentée au conseil intercommunal (un délégué issu du conseil communal et le municipal en charge de la police). Yves Glayre est également membre de la commission administrative.

C'est Taxi Services Sàrl qui exploite le central unique des exploitants A, qui couvre le périmètre du service intercommunal.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, chaque exploitant de taxi au bénéfice d'une autorisation de type A (permettant l'usage accru du domaine public en stationnant sur les places officielles), a dû s'affilier chez Taxi Service Sàrl. Le service public des taxis est ainsi amélioré, du fait que les clients ne s'adressent désormais plus qu'à un central pour la commande d'un véhicule.

Dans l'affaire des exploitants A opposés à l'affiliation obligatoire au central d'appel des taxis de place, trois d'entre eux sont encore en procédure. En effet, suite à l'application du dispositif de l'arrêt rendu le 1<sup>er</sup> mai 2013 par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, qui a estimé que le montant de la cotisation due au central d'appel des taxis de place n'était pas prohibitif, ces trois exploitants ont à nouveau recouru au Tribunal fédéral.

Une des cinq entreprises de taxis, à savoir Taxis Lausannois SA, a changé de dirigeants et a, à sa tête, un nouvel actionnaire, qui, pour l'heure, travaille en double commande avec l'ancienne direction.

## **CONTROLE DES HABITANTS**

Le CH a enregistré 4'341 mutations, à savoir : 1'133 arrivées et naissances (1'122 en 2012), 985 départs et décès (902). Il s'est occupé en outre de 3'008 dossiers d'étrangers (2'653). Ces mutations concernent uniquement la population résidente de la commune, mais pas celle en séjour.

Les autres évènements (mariages, divorces, changements d'adresses, etc.) ne sont pas comptabilisés mais ils conduisent, chaque fois, à la mise à jour du fichier.

Relevons que le cap des 9'000 habitants a été franchi dans le courant du mois de novembre, mais que ce chiffre est redescendu en fin d'année (en fonction des arrivées – départs annoncés). Au 31 décembre 2013, Epalinges comptait 8'972 habitants contre 8'856 une année auparavant, selon la répartition suivante : 3'838 femmes (3'798 en 2012), 3'523 hommes (3'461), 787 filles (788), 824 garçons (809). La population suisse était au nombre de 6'416 (6'408) ou 71,52 % (72,36 %).

## FEU

Lors de la reprise du commandement du SDIS d'Epalinges par le Cap Yves Gorka, la voie à suivre semblait évidente, il fallait concrétiser la fusion avec Savigny. L'avenir en a décidé autrement, Savigny ayant décidé de s'approcher du SDIS de Gourze. Dès lors, il a fallu entreprendre des démarches afin de respecter les délais imposés par l'introduction de la LSDIS au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Toutes les tâches indispensables au respect du standard de sécurité qu'est en droit d'attendre la population de notre région, sont intégralement réalisées par des sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers, hommes et femmes, effectuent un travail exemplaire qui n'est que trop rarement relevé et ce bien souvent au détriment de leur vie privée ou professionnelle.

L'incertitude qui a régné quant à l'avenir du SDIS d'Epalinges a aussi fait que 3 membres du corps nous ont quittés.

Le corps des sapeurs-pompiers était composé de 62 membres répartis comme suit : 34 membres du DPS (30 hommes et 4 femmes) – 19 membres du DAP (14 hommes et 5 femmes) et 9 recrues (7 hommes et 2 femmes), l'Etat-major est composé de 6 membres (le poste de chef du DAP étant à repourvoir, suite à la défection de Savigny).

Les interventions sont assumées par le DPS (détachement de 1<sup>er</sup> secours), selon le schéma suivant : du lundi au vendredi, le groupe A assure toutes les missions de 06.00 à 18.00 ; en dehors de ces heures et le week-end, les missions sont assurées par le reste du personnel du DPS (groupes E et F), toute personne disponible sur la commune se rendant en caserne. Depuis l'automne, une nouvelle répartition des interventions de nuit et de week-end a été mise en place ; les groupes E et F interviennent alternativement une semaine sur deux. L'effectif minimum n'étant pas garanti, le groupe G, composé de nouveaux incorporés ayant peu d'expérience, a été créé ; ce groupe a pour directive de venir en caserne pour toutes les interventions. Le DPA (détachement d'appui) est mobilisable à la demande du chef d'intervention en cas d'alarme de grande ampleur.

En 2013, l'instruction a encore une fois été de très bonne qualité grâce à une équipe instruction compétente et très motivée ; il y a eu 15 exercices ARI, 15 exercices DPS et 4 exercices pour l'ensemble du SDIS. L'ensemble des cours et exercices suivis au cours de l'exercice 2013, par l'ensemble du SDIS, représente un total de 2'045 heures.

Le second recrutement sous l'égide de la FVSP a eu lieu le premier jeudi de novembre 2012. Des courriers individuels ont été envoyés aux palinzards âgés de 18, 19, 27 et 28 ans, soit environ 450 personnes ; en parallèle, il a été distribué approximativement 1800 flyers et 20 pancartes ont été mises en place sur le territoire de la commune. 11 personnes se sont présentées lors de la soirée, dont 9 se sont inscrites. Malheureusement, 3 se sont désistées avant le début de la formation.

En chiffres, l'activité du service du feu a été la suivante : 98 interventions, soit 1209,31 heures d'interventions, (25 feux, 9 inondations, 40 déclenchements d'alarme automatique, 10 sauvetages de personnes ; 1 sauvetage d'animal ; 2 préventions ECA ; 1 sécurisation de route ; 8 interventions techniques ; 2 interventions ascenseur,) représentant un total de 1209.31 heures de travail.

L'évènement majeur de 2013 a été l'incendie d'un véhicule, avec évacuation, en pleine nuit, de 28 personnes, dont 4 ont dû être provisoirement relogées. Cet incendie a mobilisé près de 50 pompiers, 5 patrouilles de police et 2 ambulances. Fort heureusement, seuls des dégâts matériels sont à déplorer.

Lors de l'édition 2013 du Téléthon, les animations, buvettes et cantine, ainsi que la vente des peluches, organisées par le SDIS d'Epalinges a permis de faire un don de CHF 5'652.25 au Téléthon Suisse.

Le parc de véhicules n'a pas évolué, il est actuellement composé de : 1 tonne pompe Iveco Magirus (propriété ECA), 1 Mercedes 416 CDI 4x4 (propriété communale), 1 Mitsubishi Canter Fuso & C 18 Inondation (propriété communale), 1 Toyota 4x4 Hi-Ace transport de personnes (propriété communale), 1 remorque ARI (propriété ECA), 1 motopompe Type 2PC (propriété communale), 1 échelle remorquable (propriété communale), 1 Renault Kangoo (d'occasion) a été acheté pour l'officier de service. Ce véhicule a été aménagé de plans ainsi que du matériel nécessaire pour la gestion administrative des interventions; il est conçu pour gérer l'ensemble du territoire conventionné.

Comme chaque année, le SDIS d'Epalinges a participé au traditionnel concours cantonal des sapeurs-pompiers et s'est classée au 4<sup>ème</sup> rang dans la catégorie Tonne-Pompe. La participation à ce concours permet aux sapeurs-pompiers y participant d'approfondir les connaissances travaillées lors des exercices et d'obtenir des automatismes très importants tant au point de vue de la sécurité personnelle que des délais d'intervention.

Si l'année 2013 a été, dans un premier temps, difficile à gérer en raison du départ de Savigny, elle a laissé place à l'optimisme lié aux futures missions qui seront les siennes dans le cadre de la collaboration avec le SDIS de Lausanne.

## **PROTECTION CIVILE**

### **Mise en place de la nouvelle région de protection civile**

L'intégration de cinq communes, rattachées au district de Lausanne (Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne), fonctionne du point de vue opérationnel. Toutefois, des difficultés liées au règlement de la TVA freinent la finalisation de la convention par la commune de Lausanne.

### **50 ans de la protection civile**

Le mercredi 25 septembre 2013, l'ORPC de Lausanne-District a commémoré les 50 ans de la protection civile en présence des autorités cantonales vaudoises et des autorités communales du district de Lausanne. Le début des festivités a débuté à 9h, au Centre de formation de la Rama, à Montheron. Puis, à 10h00, l'assemblée s'est déplacée à Epalinges, à proximité du collège de Bois-Murat, où les trois ponts construits dans le cadre de la réfection de sentiers forestiers ont pu être inaugurés.

### **Instruction**

Les jours de service sont composés de cours de cadres, de cours de répétition, de prestations au profit de tiers, ainsi que d'engagements en situation d'urgence.

Le taux de fréquentation des miliciens avoisine le 70% de l'effectif convoqué. Il s'agit ici d'un léger recul par rapport à l'année précédente, ceci notamment en raison de plusieurs engagements planifiés en périodes de vacances.

Dans le domaine de l'instruction à proprement parler, l'effort a été mis sur l'assistance, la construction d'ouvrages ainsi que sur le perfectionnement, particulièrement dans les domaines suivants :

- conduite en état-major ;
- prise en charge de personnes à mobilité réduite ;
- constructions de ponts dans le cadre de la commémoration du jubilé de la PCi ;
- exercice d'assistance, sur 24 heures, en collaboration avec l'école fédérale d'instructeurs.

### **Recherche de personnes disparues sur la commune d'Epalinges**

En plus des domaines d'instruction susmentionnés, un exercice de recherche de personnes disparues sur le territoire de notre commune a été réalisé en date du 9 octobre 2013.

Cet engagement qui a réuni la gendarmerie, des éléments de nos services communaux ainsi que la PCi du District, amène à constater que :

- la battue en site urbain nécessite l'engagement d'un très gros effectif ;
- l'information à la population est essentielle ;
- la technique utilisée prend un temps considérable (plus qu'en forêt) ;
- un véhicule de commandement doit être engagé afin de coordonner les actions sur le terrain ;
- les partenaires engagés doivent être conduits de façon rigoureuse et coordonnée.

Cet exercice a permis de fixer un cadre pour ce type d'engagement et d'appréhender les difficultés rencontrées.

Cette année, 5'948 jours de service ont été effectués, lesquels peuvent être répartis de la manière suivante :

- 4'917 jours de cours effectués dans le cadre communal ;
- 955 jours de cours de formation au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ;
- 76 jours de cours de formation au Centre fédéral d'instruction (OFPP).

### **Appui aux partenaires / Engagements**

Deux engagements d'urgence ont eu lieu en 2013 :

- l'inondation d'une partie du centre-ville de Lausanne suite à une rupture de canalisation ;
- l'incendie d'un bâtiment d'habitation à la rue du Valentin, à Lausanne.

D'autre part, il est relevé que la division de la protection civile s'est largement impliquée en faveur du plan DIAM, plus particulièrement dans le cadre du plan « Canicule », lequel n'a pas eu à être déclenché, ainsi que dans le cadre des préparatifs en vue d'un exercice en 2014 en collaboration avec l'armée.

### **Matériel, constructions et abris**

Durant l'année, le personnel de la section logistique a mis, à vingt reprises, les constructions protégées à disposition de sociétés pour des séjours de plus ou moins courte durée.

### **Essai annuel des sirènes**

Les sirènes ont été déclenchées par le Centre de Traitement des Alarmes de Pully le 6 février, à 13h30, puis par le Service de la sécurité civile et militaire à 13h38, et manuellement à 13h52.

Toutes les sirènes ont fonctionné lors de chaque essai, sauf une.

### **Contrôle périodique des abris**

Le nombre d'abris contrôlés s'élève à 343. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 227 abris jugés en ordre (72 %) ;
- 18 abris comportant des défauts mineurs (6 %) ;
- 53 abris comportant des défauts graves (22 %).

## SECURITE SOCIALE

### AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES

Les frais de fonctionnement relatifs aux agences d'assurances sociales de l'association RAS comprennent les salaires du personnel, les frais de mobilier et de matériel informatique, de même que tous les frais de bureau habituels. Ils tiennent compte aussi de la location des locaux nécessaires. La dépense totale est répartie entre les communes signataires sur la base du nombre d'habitants.

Suite au déplacement du bureau technique communal à la Maison Palinzarde, nous avons effectué le réaménagement du local sis au rez-de-chaussée de la Maison de commune, afin d'y accueillir le bureau de l'agence sociale.

La surface des nouveaux locaux étant inférieure à celle précédemment occupée (36 m<sup>2</sup> contre 50 m<sup>2</sup>), une nouvelle convention, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013, a été passée avec la RAS, fixant à CHF 6'372.00 le loyer annuel, charges incluses. Il est également perçu : un forfait de CHF 400.00 pour la consommation électrique et des frais de conciergerie CHF 800.00 (inclus produits de nettoyage). L'accès aux données informatiques du bureau du contrôle des habitants (registre des habitants) est accordé sans contrepartie financière.

### REGIMES SOCIAUX

Le système mis en place concernant la péréquation intercommunale ne permet pas aux communes de connaître le montant définitif leur incombant pour l'année précédente, avant l'été de l'année suivante.

Pour 2013, la participation provisoire payée par Epalinges, au moment de la présente rédaction, se monte à CHF 7'027'283.00 (CHF 6'804'717.00 en 2012), montant auquel il faut ajouter CHF 197'902.30 correspondant au différentiel par rapport aux acomptes payés devant être rétrocédé dans le « pot commun » des recettes conjoncturelles (50% de l'impôt sur les successions et donations, de la part à l'impôt sur les gains immobiliers et des droits de mutation, ainsi que le 30% de l'impôt sur les frontaliers).

De plus, le solde 2012 en faveur du Canton figure également dans les comptes 2013, à savoir CHF 642'411.80 (CHF 97'689.90 en 2012). Le décompte final est attendu pour le mois de juillet 2014.

### ASSOCIATION RAS EST LAUSANNOIS ORON-LAVAUX

L'association régionale pour l'action sociale (RAS) Est lausannois-Oron-Lavaux a été constituée le 28 septembre 1998; son siège est à Pully, à l'avenue de Villardin.

Les dépenses de fonctionnement du Centre social régional (CSR) ont été intégralement couvertes par l'enveloppe cantonale accordée par la LOF (Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale).

La participation communale à la régionalisation des agences communales d'assurances sociales se monte à CHF 140'884.15 (CHF 143'220.00 - solde 2012 de CHF 2'335.85), contre CHF 129'290.90 en 2012 (CHF 131'100.00 - solde 2011 de CHF 1'809.10), soit CHF 16.60 par habitant (CHF 15.45 en 2012), ce qui représente une augmentation de 6.93 % par rapport à 2012.

### **OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL / OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT**

Le suivi des personnes à la recherche d'un emploi est assuré par l'ORP (office régional de placement). Cet office organise des entretiens périodiques et s'occupe aussi de la mise sur pied des programmes d'emplois temporaires subventionnés.

La nouvelle Loi sur l'emploi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les missions des communes ont été supprimées pour les questions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi. Les personnes sans emploi doivent désormais s'adresser directement à l'ORP. En matière de protection des travailleurs, la tâche est confiée à l'Inspection cantonale du travail. En matière de main-d'œuvre étrangère, la priorité du travailleur indigène n'est pas examinée pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE; le préavis communal est devenu sans objet.

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.3 % en février 2013 à 5,4 % en décembre 2013, alors qu'il était de 5.1 % à fin décembre 2012. Cette légère augmentation est due à la reprise économique qui n'a eu lieu comme prévu. A fin 2013, Epalinges comptait 206 demandeurs d'emploi, dont 163 chômeurs, soit un taux de chômage de 3,7 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la participation financière des communes aux mesures actives de réinsertion professionnelle à l'intention des chômeurs est incluse dans la facture sociale.

## ACCUEIL DE L'ENFANCE

Durant l'année 2013, l'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Epalinges a consolidé son fonctionnement suite à l'ouverture de la garderie du Jars'din et à l'extension intervenue en août 2012.

Aujourd'hui, toutes structures confondues c'est plus de 600 enfants qui bénéficient des prestations de l'accueil de l'enfance soit 70% des enfants âgés entre 0 et 10 ans. Les différentes structures d'accueil collectif sont complètes et la liste d'attente se résume à quelques unités.

### *Accueil préscolaire : répartition et occupation des places*

Structures	Nbre de places autorisées	Taux d'utilisation par place	Nbre d'enfants accueillis	Taux d'occupation par enfant
<b>La Pépinière</b>	40	88%	74	54%
<b>Le Jars'din</b>	66	90%	120	55%
<b>La Ribambelle</b>	17	79%	30	57%
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>88%<sup>1</sup></b>	<b>224</b>	<b>55%</b>

Le taux d'utilisation de 88% montre l'occupation moyenne des trois structures, compte tenu des places offertes par chacune. Si le 100% n'est pas atteint, c'est principalement dû au fait qu'il subsiste des places disponibles le mercredi après-midi et/ou le vendredi après-midi. C'est en effet durant ces plages horaires que les parents se rendent le plus souvent disponibles pour leurs enfants.

Le taux d'occupation de 55% signifie que les enfants en âge préscolaire passent en moyenne un peu plus de deux jours et demi par semaine en structure d'accueil.

### *Accueil parascolaire répartition et occupation des places*

Structures	Nbre de places autorisées	Taux d'utilisation par place	Nbre d'enfants accueillis	Taux d'occupation par enfant
<b>La Trottinette</b>	60	96%	96	62.5%
<b>La Courte-échelle</b>	144	74%	202	71%
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>80%<sup>2</sup></b>	<b>298</b>	<b>68.5%</b>

Le taux de 80% montre l'occupation moyenne des deux structures, compte tenu des places offertes par chacune. Comme pour l'accueil préscolaire, ce sont les mercredis et vendredis après-midi où des places disponibles subsistent. Cependant, toutes les places sont occupées les autres jours de la semaine pour la plage horaire midi et deux heures.

Le taux de 68.5% indique que les élèves enregistrés en structure d'accueil utilisent en moyenne cette prestation plus de 3 jours par semaine.

<sup>1</sup> Cette moyenne tient compte du nombre de places offertes par chaque structure.

<sup>2</sup> Cette moyenne tient compte du nombre de places offertes par chaque structure.

### **Accueillantes en milieu familial (AMF)**

Les 14 AMF (Accueillantes en Milieu Familial) accueillent 44 enfants en âge préscolaire et 69 en âge parascolaire.

## **ASSOCIATIONS**

### **APROMAD**

Epalinges est membre de l'APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Couronne lausannoise) qui est chapeauté par l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile). Cette association a pour but de prendre des mesures de type préventif, curatif, de réadaptation et d'aide à la famille en faveur de toute personne momentanément ou durablement dépendante. Elle contribue ainsi à permettre à ces personnes de poursuivre leur existence à domicile.

L'APROMAD, c'est donc l'association qui assure la gestion des soins à domicile de la Couronne lausannoise. Les organes de l'association sont :

- l'Assemblée générale, constituée par les représentants des 52 communes sises sur le territoire attribué ;
- le comité constitué par un représentant de chaque CMS, de la directrice de l'association et d'un médecin.

Neuf CMS se répartissent le territoire desservi, soit : Echallens, Prilly-Sud, Prilly-Nord, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges, Oron, Pully, Cully et Readom.

La présentation chiffrée des prestations réalisées en 2013 démontre que cette année fût conforme aux prévisions aussi bien fonctionnelles que financières.

Ce que ces chiffres ne disent pas c'est l'engagement constant au quotidien des équipes des CMS pour assurer leur mission auprès de la population et ceci dans un contexte en évolution. Ils ne disent pas non plus l'apport bénéfique pour nos clients d'un contact régulier et personnalisé avec le personnel des CMS.

Parallèlement à la réalisation des prestations quotidiennes, l'ensemble du personnel s'est effectivement préparé au profond changement que va entraîner la mise en place du projet IRIS, qui sera implémenté au début 2014. Très brièvement résumé ce projet consiste à équiper les collaborateurs d'outils numériques, opérer une refonte complète des procédures de travail, réorganiser les CMS et harmoniser les pratiques administratives.

Assurer les prestations, maintenir la qualité des soins et des contacts avec les clients tout en se formant à de nouvelles pratiques informatiques et organisationnelles, tel a été le défi que l'ensemble du personnel de l'association a su relever durant l'année 2013.

## Nombre de Clients par CMS

	2011	2012	2013	Evol. en % 2012-2013
Cully	618	679	633	- 6.78
Echallens	547	539	549	+ 1.86
Epalinges	405	426	410	- 3.76
Le Mont	460	481	466	- 3.12
Oron	551	561	598	+ 6.60
Prilly-Nord	477	485	501	+ 3.30
Prilly-Sud	452	450	438	- 2.67
Pully	866	861	868	+ 0.82
<b>Total</b>	<b>4'352</b>	<b>4'458</b>	<b>4'436</b>	<b>- 0.50</b>

La contribution 2013 de la commune à l'AVASAD s'est élevée à CHF 929'125.65 contre CHF 881'279.80 en 2012. Elle tient compte de l'augmentation de la population moyenne vaudoise, de l'impact du vieillissement de la population, ainsi que des prestations demandées par les clients actuels.

**PRO FAMILIA**

La participation facultative habituellement versée par Epalinges à Pro Familia, fait désormais partie intégrante de la facture sociale.

# Conclusions

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Nous concluons le présent rapport, en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- Oûi le rapport de la Commission de gestion,

## APPROUVE

la gestion de l'exercice 2013 et en donne décharge aux organes responsables.

\_\_\_\_\_

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2014

## AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler (LS)

Alexandre Good

### Liste des abréviations

AAEE	Association pour l'accueil de l'enfance à Epalinges
ACI	Administration cantonale des impôts
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
ASSS	Association Suisse des services des Sports
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BC	Bureau de coordination
BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
CADEV	Centrale d'achats
CAJE	Centre d'animation des jeunes d'Epalinges
CAMAC	Centrale des autorisations de construction
CGN	Compagnie générale de navigation
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIGM	Centre intercommunal de glace de Malley
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CLE	Centre de laboratoire Epalinges
CLE	Coopérative du logement à but social Epalinges
CODIR	Comité directeur
COPIL	Comité de pilotage
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux
CRPS	Conseils généraux de prévention et de sécurité
CUS	Coefficient d'utilisation du sol
CVE	Centre de vie enfantine
DDP	Droit distinct permanent
DECS	Département de l'économie et du sport
DES	Département de la sécurité et de l'environnement
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement post-obligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DP	Domaine public
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
DTE	Département du territoire et de l'environnement
EH	Equivalent-habitant
EMS	Etablissement médico-social
ETP	Equivalent Temps Plein
GROPIL	Groupe de pilotage
LADB	Loi sur les auberges et débits de boissons
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LTO	Cassette au lithium pour sauvegarde
MPGA	Modification du plan général d'affectation
NETAPP	Système de stockage informatique
OAE	Service des affaires extérieures
OAJE	Organisme de l'accueil de jour des enfants
OCTP	Office des curatelles et tutelles professionnelles
OFROU	Office fédéral des routes
OIT	Service d'information sur le territoire
PAC	Plan d'affectation cantonal
PAE	Plan d'action énergie
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDCant	Plan directeur cantonal

PDCM	Plan directeur communal de mobilité
PDL	Plan directeur localisé
PER	Plan d'études romand
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PIMEMS	Programme d'investissements de modernisation des EMS
POLCANT	Police cantonale
PPA	Plan partiel d'affectation
PPE	Propriété par étage
PQ	Plan de quartier
RAS	Régionalisation de l'action sociale
RDU	Revenu déterminant unifié
RF	Registre foncier
RPGA	Règlement du Plan général d'affectation
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financière
SAGR	Service de l'agriculture
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCL	Service des communes et du logement
SDCL	Schéma directeur centre Lausanne
SDE	Service de l'emploi
SDT	Service du développement territorial
SEPS	Service de l'éducation sportive et du sport
SERAC	Service des affaires culturelles
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et appui à la formation
SIL	Services industriels de Lausanne
SIT	Service d'information du territoire
SJL	Service juridique et législatif
SM	Service de la mobilité
SPAS	Service de la prévoyance et de l'aide sociales
SPECO	Service de la promotion économique et du commerce
SPEN	Service pénitentiaire
SPEV	Service du personnel de l'Etat
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SPOP	Service de la population
SR	Service des routes
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSP	Service de la santé publique
STEP	Station d'épuration
SUVA	Caisse nationale d'assurance accidents
UAT	Unité d'accueil temporaire
UCA	Conseil et appui en management et organisation
UCV	Union des Communes Vaudoises
UDD	Unité du développement durable
UOF	Opérations foncières